

2024

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1^{er} SEMESTRE

SOMMAIRE

<i>Informations générales</i>	<i>p 3</i>
<i>Rapport d'activité et résultats : 1^{er} semestre 2024.....</i>	<i>p 22</i>
<i>Rapport général des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle...p</i>	<i>29</i>
<i>Etats financiers consolidés.....</i>	<i>p 33</i>
<i>Attestation de la personne physique responsable du Rapport financier semestriel.....</i>	<i>p 80</i>
<i>Les risques - pilier III.....</i>	<i>P 82</i>



INFORMATIONS GENERALES

1^{er} SEMESTRE 2024

Table des matières

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société	5
1.1.1 Dénomination sociale et Siège social.....	5
1.1.2 Forme juridique.....	5
1.1.3 Législation.....	5
1.1.4 Date de constitution et durée.....	5
1.1.5 Statuts de la société	5
1.1.6 Objet social	6
1.1.7 Registre et numéro d'identification.....	6
1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques	7
1.1.9 Exercice social	7
1.1.10 Capital social.....	7
1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années.....	7
1.1.12 Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque	8
1.1.13 Marchés des titres de l'émetteur	9
1.1.14 Cotation des titres.....	9
1.1.15 Responsable du contrôle des comptes.....	9
1.1.16 Historique.....	10
1.1.17 Situation de dépendance.....	10
1.2 Instances et acteurs de gouvernance.....	10
1.2.1Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés	11
1.2.1.1 Conseil d'administration.....	11
1.2.1.2 Comités spécialisés	16
1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant	17
1.2.1.4 Conflit d'intérêts	17
1.2.2Direction	17
1.2.2.1 Composition de la Direction générale.....	17
1.2.2.2 Comité exécutif.....	19
1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale.....	19
1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	20
1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS.....	21

1.1 Renseignements à caractère général concernant la société

1.1.1 Dénomination sociale et Siège social

RCI Banque S.A.

Nom commercial: Mobilize Financial Services

Nationalité: French

Registered office: 15, rue d'Uzès 75002 Paris - France. Tel. : +33 (1) 49 32 80 00

1.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

1.1.3 Législation

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

1.1.4 Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

1.1.5 Statuts de la société

Des exemplaires des documents suivants sont disponibles sur le site internet de RCI Banque S.A.

Statuts de la société en français :

https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Banque%20SA%20Statuts_0.pdf

Statuts de la société en anglais :

<https://www.mobilize-fs.com/sites/default/files/media/pdf/20200907%20RCI%20Statuts%20Banque%20SA%20-%20EN.pdf>

1.1.6 Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- L'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

1.1.7 Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00076, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z. LEI : 96950001WI712W7PQG45.

1.1.8 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Toute personne souhaitant obtenir de plus amples informations sur le groupe RCI Banque, peut adresser sa demande à :

RCI Banque

Direction Financement et Trésorerie

FR UZS 000 015

15, rue d'Uzes

75 002 Paris

France

1.1.9 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

1.1.10 Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées. Le capital social est 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

RCI Banque S.A. est une entité directement détenue par Renault S.A.S. à 99,99%.

Au 30 juin 2024, la totalité des actions était détenue par Renault S.A.S. (hormis une action octroyée à un membre du Conseil d'administration de RCI Banque).

1.1.11 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à sept actionnaires. Suite à la modification de l'article L. 225-1 du Code du commerce par la loi du 10 mai 2016, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : deux actionnaires.

Aucune modification n'est intervenue dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années.

1.1.13 Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

1.1.14 Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

1.1.15 Responsable du contrôle des comptes

KPMG S.A.

Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 775 726 417

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2025

Représenté au 31 décembre 2023 par M. Ulrich Sarfati

Mazars

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cédex

S.A. enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans

Date de fin de mandat : exercice comptable 2027

Représenté au 31 décembre 2023 par Mme Anne Veaute

1.1.16 Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1er janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1er juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault S.A.S., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault S.A.S.

1.1.17 Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du Groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance commerciale ou financière ou à l'égard de brevets et de licences.

1.2 Instances et acteurs de gouvernance

Soumise au contrôle de la Banque Centrale Européenne en sa qualité d'établissement de crédit, RCI Banque a structuré sa gouvernance conformément à la réglementation bancaire et financière.

1.2.1 Composition du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés

1.2.1.1 Conseil d'administration

Au 30 juin 2024, le Conseil d'Administration de RCI Banque compte quatre femmes et six hommes. Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a fixé l'objectif de maintenir une proportion minimale de 40 % d'administrateurs de chaque sexe.

Gianluca de FICCHY		Comités
	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Début de mandat : 1er février 2023 Echéance : Mai 2025 OTHER OFFICES <ul style="list-style-type: none">● France: Renault Mobility as an Industry – <i>Président</i>● France: Mobilize Ventures – <i>Président</i>	<ul style="list-style-type: none">● Nominations● Rémunérations
Date de naissance : 24/07/1970 Nationalité : Italienne et Suisse Date du 1er mandat : 1er février 2023 Nombre d'actions détenues : 0 Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris		

Isabelle LANDROT		Comités
	ADMINISTRATEUR Début de mandat : 22 mai 2018 Echéance : Mai 2027 AUTRES MANDATS <ul style="list-style-type: none">● France: Mobilize Ventures – <i>Directeur Général</i>● France : DIAC - <i>Administrateur</i>● Royaume-Uni: Flit Technologies Ltd – <i>Administrateur</i>	<ul style="list-style-type: none">● Comptes et Audit● Risques
Date de naissance : 06/08/1967 Nationalité : Française Date du 1er mandat : 26 juillet 2016 Nombre d'actions détenues : 0 Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris		

Philippe BUROS

Comités



ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 10 juillet 2019

Echéance : Mai 2025

AUTRES MANDATS

- Nominations
- Rémunérations

Date de naissance : 17/11/1961

Nationalité : Française

Date du 1er mandat : 10/07/2019

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris

Groupe Schumacher : Administrateur

Groupe Bodemer (A Daher) : Administrateur indépendant

Alcopa Auction : Administrateur

Isabelle MAURY

Comités



ADMINISTRATEUR – PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES

Début de mandat : 5 décembre 2019

Echéance : Mai 2027

AUTRES MANDATS

- Comptes et Audit
- Risques

Date de naissance : 27/04/1968

Nationalité : Française

Date du 1er mandat :
05/12/2019

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris

- France : ABC Arbitrage – Administrateur
- France : H2O AM Europe – Administrateur
- Monaco : H2O Monaco SAM – Administrateur
- Royaume-Uni : H2O AM LLP – Administrateur

Nathalie RIEZ-THIOLLET



Date de naissance : 26/06/1966

Nationalité : Française

Date du 1er mandat :
20/06/2020

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue
d'Uzès 75002 Paris

ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 26 juin 2020

Echéance : Mai 2026

AUTRES MANDATS

- France: Datapred – *Administrateur*

Comités

- Comptes et Audit
- Risques

Patrick CLAUDE



Date de naissance : 11/11/1962

Nationalité : Française

Date du 1er mandat :
01/09/2021

Nombre d'actions détenues : 1

Adresse professionnelle : 15 rue
d'Uzès 75002 Paris

ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 01 septembre 2021

Echéance : Mai 2027

AUTRES MANDATS

- Luxembourg : Motor Reinsurance Company - Administrateur
- Malte : RCI Services - Administrateur
- Malte : RCI Insurance - Administrateur
- Malte : RCI Life - Administrateur
- Pays-Bas : Renault Group BV - Président du Conseil de surveillance
- Pays-Bas : Barn BV – Director
- Singapour : Renault Treasury Services Pte - Chairman
- Suisse : Renault Finance - Président
- Turquie : Orfin Finansman – Administrateur

Comités

- Comptes et Audit
- Risques

Etienne BORIS

Comités



ADMINISTRATEUR – PRÉSIDENT DU COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Start of term: 1st January 2022

Term ends: 31 December 2024

- Comptes et Audit
- Risques

AUTRES MANDATS

- Irlande : Barclays Europe - Administrateur
- Pays-Bas : Stahl Parent B.V - Administrateur

Date de naissance : 20/02/1956

Nationalité : Française

Date du 1er mandat :

01/01/2022

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris

Thierry PIETON

Comités



ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 11 mars 2022

Echéance : Mai 2026

Comités

AUTRES MANDATS

- France : Entrusted NS Holding – Administrateur

Date de naissance : 05/03/1970

Nationalité : Française

Date du 1er mandat :

11/03/2022

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès 75002 Paris

Laurent POIRON

Comités



ADMINISTRATEUR – PRESIDENT DU COMITE DES NOMINATIONS ET DU COMITE DES REMUNERATIONS

Début de mandat : 01 septembre 2022

Echéance : 31 août 2025

- Nominations
- Rémunérations

Date de naissance : 25/09/1966

Nationalité : Française

Date du 1^{er} mandat :

01/09/2022

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle :

15 rue d'Uzès 75002 Paris

AUTRES MANDATS

- Allemagne : Fidor Bank AG – Directeur Général
- France : LP Ventures 66 – Président
- France : Alpes Premium – Président

Céleste THOMASSON

Comités



ADMINISTRATEUR

Début de mandat : 8 décembre 2023

Echéance : Mai 2025

AUTRES MANDATS

Date de naissance : 23/09/1966

Nationalité : Française et Américaine

Date du 1^{er} mandat :

08/12/2023

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue
d'Uzès 75002 Paris

1.2.1.2 Comités spécialisés

/ COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT AU 30 JUIN 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Etienne Boris	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Isabelle Maury	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre

/ COMITE DES NOMINATIONS AU 30 JUIN 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITE DES REMUNERATIONS AU 30 JUIN 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Laurent Poiron	Administrateur	Président
Gianluca de Ficchy	Président du Conseil d'administration	Membre
Philippe Buros	Administrateur	Membre

/ COMITE DES RISQUES AU 30 JUIN 2024

	Fonction exercée dans la Société	Fonction au sein du comité
Isabelle Maury	Administrateur	Président
Isabelle Landrot	Administrateur	Membre
Nathalie Riez-Thiollet	Administrateur	Membre
Patrick Claude	Administrateur	Membre
Etienne Boris	Administrateur	Membre

A cet égard, les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée, du secteur du financement de ventes, ainsi que de l'Alliance Renault-Nissan et du secteur automobile.

Cette politique de diversité a pour objectif de mieux éclairer la prise de décision du Conseil d'administration en permettant l'expression de points de vue différents.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à l'occasion des processus de nomination des administrateurs au cours des dernières années et a conduit à nommer des administrateurs ayant eu un parcours professionnel à l'extérieur du groupe RCI, ainsi qu'à promouvoir la nomination de femmes.

1.2.1.3 Notion d'administrateur indépendant

Sur recommandation du comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, ou le Groupe Renault, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI ou du Groupe Renault, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Sur cette base, 4 administrateurs ont été identifiés comme indépendants sur la recommandation du comité des nominations du 18 septembre 2023..

1.2.1.4 Conflit d'intérêts

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs et leurs devoirs à l'égard de la Société. Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Aucune convention n'a été conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale durant l'exercice écoulé. Par ailleurs, et conformément à l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'administration précise que les conventions conclues avec la société mère ou les filiales de la Société détenues directement ou indirectement à 100 % sont exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun de ses principaux dirigeants n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1.2.2 Direction générale

1.2.2.1 Composition de la Direction générale

Conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, les fonctions de Président et de Directeur général sont séparées.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Au 30 juin 2024, la Direction Générale est composée comme suit :

Martin THOMAS



Directeur Général

Date de nomination : 19 décembre 2023

Autres mandats

- France : DIAC – Président du Conseil d'administration

Date de naissance : 22/02/1974

Nationalité : Française

Date du mandat :

22 janvier 2024

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès
75002 Paris

Jean-Marc SAUGIER



Directeur Général Délégué et Directeur Financements et Trésorerie

Date de nomination : 23 juillet 2019

Autres mandats

- France : FGDR – Membre du conseil de surveillance
- Argentine : Rombo Compania Financiera - Administrateur
- Brésil : Banco RCI Brasil – Président du Conseil d'administration
- Colombie : RCI Compania de Financiero - Administrateur

Date de naissance : 10/12/1962

Nationalité : Française

Date du mandat :

8 février 2019

Nombre d'actions détenues : 0

Adresse professionnelle : 15 rue d'Uzès
75002 Paris

1.2.2.2 Comité exécutif

Le comité exécutif de RCI Banque contribue à l'orientation de la politique et de la stratégie de RCI Banque.

Au 30 juin 2024, le Comité exécutif est composé comme suit :

Martin THOMAS	Directeur Général
Jean-Marc SAUGIER	Directeur Général Délégué et Directeur Financement et Trésorerie
Philippe DURAND	Directeur Crédit et Data management
Vincent GELLE	Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance
Caroline JEANDEAU	Directrice de la Conformité
Marc LAGRENE	Directeur de la Gestion des risques
Umberto MARINI	Directeur des Systèmes d'Information
Guillaume MOURLAT	Directeur Juridique
Mathieu OUDOT	Directeur des Ressources humaines
Auriane POTEL	Directrice de la communication de la marque Mobilize
Enrico ROSSINI	Président Mobilize Lease&Co

1.2.2.3 Comités spécialisés de la Direction Générale

La Direction générale s'appuie notamment sur les comités suivants pour piloter la maîtrise des risques du Groupe :

- Comité Financier qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe ;
- Comité de Crédit qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe ;
- Comité Performance, pour le volet « Risques Clientèles et Réseaux », qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours ;
- Comité Réglementaire qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé ;
- Comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité qui pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité, Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales du groupe RCI Banque.

- Comité Nouveau Produit qui valide les nouveaux produits avant leurs mises sur le marché, en s'assurant notamment de la conformité des nouveaux produits avec la politique commerciale Groupe, les exigences budgétaires Groupe, la législation applicable localement, et la gouvernance des risques groupe.

1.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention susceptible d'entraîner l'application spéciale de l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

1.4 CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

	CESSION – DISSOLUTIONS – FUSIONS	ACQUISITIONS	CREATIONS
2023	Russie : Cession de RN Bank Cession de RNL Finance Cession de RN Finance	Allemagne : Acquisition de Mobility Concept GmbH Acquisition de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH Acquisition de MS Mobility Solutions GmbH Acquisition de MeinAuto GmbH Royaume-Uni : Acquisition de Select Vehicle Group Ltd	Allemagne : Constitution de BIPI Mobility Germany GmbH Royaume-Uni : Constitution de Mobilize Lease&Co UK Ltd
2022			France : Création de Mobilize Pay SAS France : Création de Mobilize Insurance SAS France : Création de Mobilize Lease & Co Pays-Bas : Création de BIPI Mobility Netherlands BV Royaume-Uni : Création de BIPI Mobility UK Ltd
2021	France : Cession de la participation de BPI France	Allemagne : Prise de 4% de Mobility Trader Holding Espagne : Acquisition de BIPI Mobility SL France : Acquisition de BIPI Mobility France SAS France : Prise de participation de 14% de Kadensis Italie : Acquisition de BIPI Mobility Srl	Argentine : Création de RCI Compania de Seguros de Personas Russie : Création de RNL Finance
2020	Royaume-Uni : fermeture de la succursale de RCI Banque		
2019	Canada : cession de ICABBI CANADA INC à la société mère Etats-Unis : cession de KARHOO AMERICAS INC, ICABBI USA INC à la société mère Irlande : cession de COOLNAGOUR LTD T/A ICABBI à la société mère France : cession de RCI MOBILITY S.A.S, CLASS&CO S.A.S, MARCEL S.A.S, CLASS&CO SOFTWARE (YUSO) à la société mère Royaume-Uni : cession de FLIT TECHNOLOGIES LTD, KARHOO EUROPE (UK) LTD, COMO URBAN MOBILITY LTD, COOLNAGOUR UK LTD, SCT SYSTEMS LTD à la société mère. Cession intragroupe de RCI FINANCIAL SERVICES LTD à RCI BANK UK LTD	Colombie : acquisition de la participation de 5,02% dans RCI SERVICIOS COLOMBIA S.A.S	



ACTIVITES & RESULTATS

1^{er} SEMESTRE 2024

2024

**ACTIVITÉS
& RÉSULTATS**

1^{ER} SEMESTRE

MOBILIZE FINANCIAL SERVICES⁽¹⁾ EN BREF

À l'écoute de tous ses clients, Mobilize Financial Services⁽¹⁾ crée des services de financement innovants pour contribuer à une mobilité durable pour tous.

Dans un contexte de changements majeurs pour l'industrie automobile, le renforcement des liens entre Mobilize et Mobilize Financial Services permet d'accompagner la stratégie de Renault Group d'aller au-delà de l'industrie automobile autour de chaînes de valeur dont celles de l'énergie et des nouvelles mobilités. Pour accompagner cette ambition, Mobilize Financial Services s'appuie sur ses 100 ans d'expertise, ses performances commerciales et financières, et un portefeuille de plus de 4 millions de clients, dont la satisfaction continue de progresser.

Des offres sur-mesure, pour chaque type de clientèle

Aux clients Particuliers, nous proposons des offres de financements et des services adaptés à leurs projets et à leurs usages pour faciliter, accompagner et enrichir leur expérience, tout au long de leur parcours de mobilité automobile. Nos solutions et services s'appliquent aux véhicules neufs comme aux véhicules d'occasion.

Aux clients Professionnels, nous fournissons une grande diversité de solutions de mobilité, pour les libérer des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Au Réseau de Renault Group ainsi que de ses marques partenaires Nissan et Mitsubishi⁽²⁾, nous apportons un soutien actif en finançant les stocks (de véhicules neufs, véhicules d'occasion et pièces détachées), ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

L'activité banque d'épargne, un pilier du refinancement de l'entreprise

Lancée en 2012, l'activité de collecte d'épargne est présente sur sept marchés : France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Brésil, Espagne et aux Pays-Bas. La collecte de dépôts constitue un levier de diversification des sources de refinancement de l'activité du groupe. Les montants collectés atteignent 29,4 Md€, soit environ 50 % des actifs nets à fin juin 2024.

Près de 4 000 collaborateurs sont pleinement engagés pour créer une mobilité durable pour tous

Mobilize Financial Services se concentre sur trois priorités clés:

Développer des offres de location et d'abonnement automobile

Mobilize poursuit une stratégie de partenariats technologiques pour simplifier le quotidien de ses clients et contribuer à la transition énergétique. Ces partenariats incluent Bipi, ICabbi ou Mobilize Share.

Mobilize Lease&Co, filiale spécialisée dans les offres de location longue durée à destination de tous types de clients, particuliers, entreprises et opérateurs de mobilité, a annoncé l'acquisition de MeinAuto en Allemagne et lancement de SelectLease by Mobilize au Royaume-Uni. Ces transactions permettront d'accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée dans nos principaux marchés.

Développer le segment du véhicule d'occasion en optimisant son financement sur l'ensemble du cycle de vie

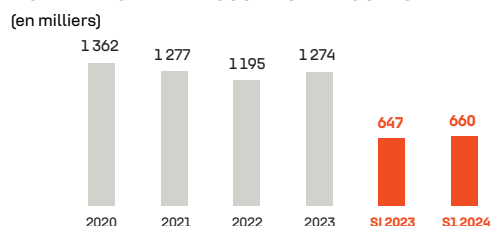
Mobilize Financial Services va accélérer son activité de financement de véhicules d'occasion en se concentrant sur l'ensemble du cycle de vie et en proposant un parcours intégré incluant l'entretien, le recyclage et le remarketing.

Proposer des services autour de l'assurance automobile

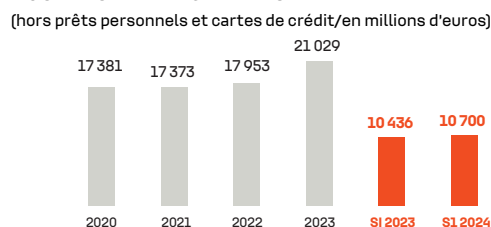
Afin d'accompagner le passage de la propriété à l'usage, Mobilize Financial Services élargit sa gamme de services autour des assurances automobiles, en tirant parti de la connectivité des véhicules pour proposer des produits basés sur l'usage.

En nous appuyant sur près de 100 ans d'expertise en financement automobile, nous souhaitons développer le financement de véhicules d'occasion ainsi que les offres d'abonnement et de location opérationnelle. Ces dernières nous permettront de disposer à terme des véhicules d'occasion qui viendront faciliter le développement de notre activité de financement et de souscription sur ce créneau. Dans ce contexte, l'exposition au risque de valeur résiduelle va s'accroître.

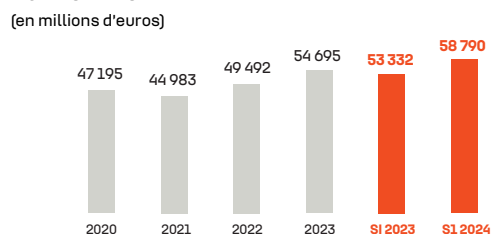
— NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS VÉHICULES



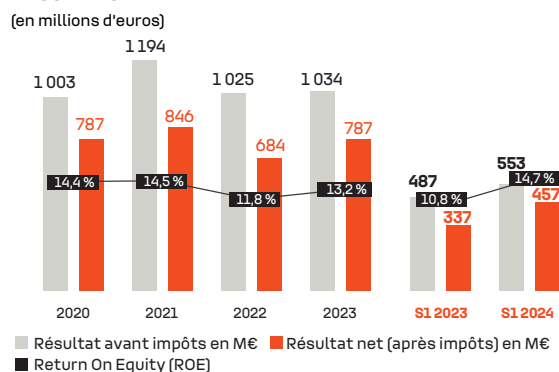
— NOUVEAUX FINANCEMENTS



— ACTIFS NETS À FIN⁽³⁾



— RÉSULTATS



1) RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale, est inchangée et demeure RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S. ».

2) Mobilize Financial Services accompagne les marques de Renault Group (Renault, Dacia, Alpine, Mitsubishi & Renault Korea Motors) dans le monde, du Groupe Nissan (Nissan) principalement en Europe, au Brésil, en Argentine, en Corée du Sud et sous la forme de joint-ventures en Inde, et de Mitsubishi Motors en France, aux Pays-Bas et en Italie.

3) Actifs nets à fin = Encours net total à fin + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

ACTIVITÉ COMMERCIALE ⁽¹⁾ S1 2024

Le montant des nouveaux financements de Mobilize Financial Services progresse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2023 grâce à la croissance des immatriculations de Renault Group, Nissan et Mitsubishi.

Dans un marché automobile en progression de 4,2%⁽²⁾, les volumes de Renault Group, Nissan et Mitsubishi s'établissent à 1,16 millions de véhicules, en hausse de 6,2%. Le taux d'intervention s'élève à 42,8%, en recul de -0,5pt par rapport au premier semestre 2023 du fait d'une diminution du poids du canal particulier sur lequel les taux d'intervention sont les plus élevés. Le taux d'intervention sur les véhicules électriques est de 51,4% au premier semestre 2024, soit + 9pt par rapport au taux d'intervention sur les autres types de motorisation.

Mobilize Financial Services a financé 660 137 dossiers sur le premier semestre 2024, en hausse de 2,1% par rapport à la même période l'année passée. L'activité Financements VO affiche un recul de 10,4% par rapport au premier semestre 2023, pour s'établir à 154 389 dossiers financés.

Bénéficiant d'un marché du leasing opérationnel en croissance, Mobilize Lease&Co a financé 101 450 contrats de leasing opérationnel pour des clients particuliers et professionnels, contre 75 165 sur le premier semestre 2023, soit une croissance de 35%.

Les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) s'élèvent à 10,7Md€, soit une hausse de 2,5% qui s'explique par la croissance des immatriculations et l'augmentation du volume de dossiers VN de +6,6% par rapport au premier semestre 2023.

Les actifs productifs moyens (APM)⁽³⁾ liés à l'activité Clientèle s'établissent à 44,2 Md€ sur le premier semestre 2024. Ils progressent de 11,7%, portés par la progression des nouveaux financements depuis début 2023 générée par la fin progressive de la crise des semi-conducteurs.

Les actifs productifs moyens liés à l'activité Réseau progressent de 3,2%, pour atteindre 10,6Md€. Au global, les actifs productifs moyens s'établissent à 54,9 Md€, soit une hausse de 9,9% par rapport au premier semestre 2023.

Mobilize Financial Services a vendu 1,857 millions de contrats de service et d'assurance sur le premier semestre 2024 contre 1,938 millions sur le premier semestre 2023, en recul de 4,2%.

La Région Europe reste le cœur de l'activité de Mobilize Financial Services, avec des nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) qui s'élèvent à 9,9 Md€, en progression de 3,1% par rapport au premier semestre 2023 et qui représentent 92% des nouveaux financements du groupe.

Pour la Région Amériques, les nouveaux financements s'établissent à 0,6Md€ en recul de 2,7% par rapport au premier semestre 2023, du fait d'une baisse des immatriculations en Colombie et d'un resserrement de la politique d'acceptation sur ce même marché.

Les nouveaux financements de la Région Afrique - Moyen Orient - Inde et Pacifique s'élèvent à 0,2 Md€, en recul de 7,6% par rapport au premier semestre 2023. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse des immatriculations de Renault Group en Corée.

(1) Hors Sociétés Mises en Équivalence. Un proforma a été réalisé sur les données commerciales 2022.

(2) Sur le périmètre d'activités de Mobilize Financial Services.

(3) Actifs productifs moyens : les APM correspondent aux encours productifs moyens de crédit et location financière auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle. Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin de mois. Pour le réseau, il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

	Taux d'intervention financements (%)		Nouveaux dossiers véhicules (en milliers)		Nouveaux financements hors Cartes et PP (en millions d'euros)		Actifs nets à fin (en millions d'euros) ⁽⁴⁾		dont actifs nets à fin Clientèle (en millions d'euros)		dont actifs nets à fin Réseau (en millions d'euros)	
	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023	S1 2024	S1 2023
Marché VP+PVU ⁽⁵⁾	44,4 %	45,3 %	583	566	9 879	9 580	54 995	48 874	43 231	37 938	11 764	10 936
EUROPE	44,4 %	45,3 %	583	566	9 879	9 580	54 995	48 874	43 231	37 938	11 764	10 936
dont Allemagne	49,0 %	56,8 %	74	85	1 410	1 624	10 247	8 692	8 931	7 093	1 316	1 599
dont Espagne	48,8 %	49,7 %	60	52	917	825	4 760	4 250	3 844	3 488	916	762
dont France	51,7 %	50,3 %	210	205	3 218	3 254	19 937	18 399	14 737	13 479	5 201	4 920
dont Italie	55,6 %	55,2 %	92	76	1 629	1 336	7 224	6 182	6 105	5 299	1 119	883
dont Royaume-Uni	30,1 %	38,6 %	57	66	1 225	1 338	6 850	5 780	5 750	4 981	1 101	799
dont autres pays	30,5 %	29,4 %	89	82	1 478	1 203	5 978	5 571	3 866	3 598	2 112	1 973
AMÉRIQUES	34,1 %	32,5 %	59	61	590	606	2 537	2 928	2 083	2 263	455	665
dont Argentine	23,3 %	22,7 %	7	10	49	69	106	218	42	85	65	133
dont Brésil	37,2 %	34,2 %	46	39	472	384	1 692	1 863	1 353	1 415	339	448
dont Colombie	29,6 %	43,0 %	6	12	68	154	739	847	688	763	51	84
AFRIQUE-MOYEN-ORIENT- INDE ET PACIFIQUE	33,3 %	35,4 %	18	20	231	250	1 258	1 530	1 087	1 366	171	164
TOTAL MOBILIZE F.S.	42,8 %	43,3 %	660	647	10 700	10 436	58 790	53 332	46 401	41 567	12 389	11 765

(4) Actif net à fin = Encours net total + Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

(5) Les données concernent les marchés voitures particulières (VP) et petits véhicules utilitaires (PVU).

ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS S1 2024

Mobilize Financial Service affiche une croissance robuste de ses résultats qui confirme la pertinence de sa stratégie.

Les résultats

Le produit net bancaire (PNB) s'établit à 1 075 M€, en progression de 10,4 % par rapport au premier semestre 2023. Cette croissance résulte principalement de l'évolution de l'APM qui augmente de + 9,9 % et de la non répétition d'un impact négatif de - 37 M€ au premier semestre 2023 lié aux swaps de taux couvrant les dépôts à vue qui sont comptabilisés à la valeur de marché.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 365 M€, en hausse de 9 M€ comparé au premier semestre 2023 en raison notamment de la consolidation en janvier 2024 de MeinAuto, acteur de premier plan sur le marché allemand du leasing automobile. Les frais de fonctionnement représentent 1,34 % des APM, soit une amélioration de 10 points de base par rapport à la même période l'année passée.

Le coût du risque clientèle et réseau s'établit à 0,41 % de l'APM au premier semestre 2024, contre 0,38 % au premier semestre 2023.

Le résultat avant impôts s'établit ainsi à 553 M€ contre 487 M€ au premier semestre 2023.

Le résultat net consolidé - part des actionnaires de la société mère - atteint 457 M€ pour le premier semestre 2024, contre 337 M€ au premier semestre 2023.

Le résultat net consolidé progresse plus rapidement que le résultat avant impôts en raison de la diminution du taux d'impôt effectif. Celle-ci s'explique par la réincorporation, depuis fin 2023, dans la base d'imposition de l'une de nos filiales en France de charges financières autrefois non déductibles.

Le bilan

Sur le premier semestre 2024, les actifs progressent grâce à la croissance des nouveaux financements et de l'intégration de MeinAuto.

À fin juin 2024, les actifs nets à fin ⁽¹⁾ atteignent 58,8 Md€ contre 53,3 Md€, en hausse de 10,2 % par rapport à fin juin 2023.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 6 368 M€ contre 6 500 M€ à fin décembre 2023. Le groupe (hors minoritaires) a généré un résultat semestriel de 457 M€ et distribué un dividende de 600 M€ sur un résultat annuel net de 787 M€.

La rentabilité

Le ROE ⁽²⁾ progresse à 14,7 % contre 10,8 % au premier semestre 2023 du fait de la hausse du résultat avant impôts et de la diminution du taux d'impôt effectif. Le RoRWA ⁽³⁾ s'élève à 2,28 % sur le premier semestre 2024, en hausse de + 44 bps par rapport au premier semestre 2023.

La solvabilité

Le ratio de solvabilité ⁽⁴⁾ global s'établit à 15,36 % (dont ratio CET1 à 13,34 %) à fin juin 2024, contre 16,05 % (dont ratio CET1 à 13,88 %) à fin décembre 2023.

La baisse du ratio global s'explique par l'augmentation des REA ⁽⁵⁾ (+ 3 047 M€) due à l'intégration du groupe MeinAuto ⁽⁶⁾ (+ 1 204 M€) et à la croissance des activités historiques.

Cette hausse de REA est partiellement compensée par une hausse des fonds propres CET1 (+ 192 M€).

Résultat consolidé (en millions d'euros)	06/2024	06/2023	12/2023	12/2022*
Produit net bancaire	1 075	974	1 961	2 016
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(379)	(360)	(712)	(638)
Coût du risque	(112)	(100)	(153)	(195)
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	1	(7)	(12)	(127)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	-	-	(1)	-
Résultat sur exposition inflation ⁽²⁾	(32)	(20)	(49)	(31)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	553	487	1 034	1 025
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Part des actionnaires de la société mère)	457	337	787	684

* Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

(1) Y compris provision pour dispenses d'activité et les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(2) Retraitement du résultat des entités argentines en comptabilité d'hyperinflation

Bilan consolidé (en millions d'euros)	06/2024	06/2023	12/2023	12/2022*
Encours net total dont	55 880	51 816	53 131	48 109
Crédit Clientèle	25 350	24 269	24 558	22 950
Location financière	18 141	15 782	16 932	14 730
Crédit Réseau	12 389	11 765	11 641	10 429
Opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions	2 910	1 516	1 564	1 383
Autres actifs	11 417	9 416	10 501	10 905
Fonds propres (yc résultat de l'exercice) dont	7 248	7 094	7 393	7 347
Capitaux propres	6 368	6 220	6 500	6 461
Dettes subordonnées	880	874	893	886
Emprunts obligataires	15 722	13 206	14 184	13 568
Titres de créances négociables (CD, CP, BT, BMTN)	1 526	1 492	1 808	1 221
Titrisations	5 437	3 826	4 324	3 319
Comptes d'épargne de la clientèle - Livrets Ordinaires	17 891	18 713	18 255	17 661
Dépôts à terme de la clientèle	11 479	7 970	9 921	6 780
Dettes envers les établissements de crédit, les banques centrales et autres dettes envers la clientèle (dont Schuldschein)	7 174	6 626	5 786	6 759
Autres passifs	3 730	3 821	3 525	3 742
TOTAL BILAN	70 207	62 748	65 196	60 397

* Les états financiers 2022 ont été retraités en application de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

1) Actifs nets à fin : encours net total à fin + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions.

2) Le ROE (Return on equity) est calculé en faisant le rapport du Résultat net de la période divisé par la moyenne de la situation nette (hors Résultat de la période)

3) Le Return on Risk-Weighted Assets (RoRWA) désigne le rendement (R) des actifs pondérés par le risque (RWA, Risk-Weighted Assets). Il correspond au ratio entre le résultat net (part du Groupe) et les RWA moyens de la période. Cet indicateur permet aux banques et aux établissements financiers de mieux piloter la performance de leur activité.

4) Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes provisionnels, sous réserve de l'approbation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013.

5) Risk Exposure Amount : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché.

6) Acquisition du Groupe Mein Auto en janvier 2024.

PERSPECTIVES SECOND SEMESTRE 2024

Portée par une année riche en lancements commerciaux, la croissance des nouveaux financements de véhicules devrait rester soutenue au deuxième semestre. Après un premier semestre marqué par une normalisation progressive du marché automobile (fin de la crise des semi-conducteurs et des problématiques de logistique), les encours de financement devraient continuer leur progression au cours du second semestre, à un rythme néanmoins inférieur à celui constaté lors des 6 premiers mois de l'année.

Sur le second semestre 2024, le Groupe Mobilize Financial Services entend ainsi confirmer la résilience de sa performance financière, malgré des taux d'intérêt qui devraient rester relativement élevés sur la période.

Compte tenu de la politique de provisionnement prudente de l'entreprise, le coût du risque en 2024 est attendu en ligne avec les niveaux moyens historiques.

POLITIQUE FINANCIÈRE

Le maintien des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales a permis de réduire les niveaux d'inflation tout en préservant la croissance. Considérant les perspectives d'inflation sous contrôle, la BCE a réduit ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2024. Les autres banques centrales ont préféré attendre la publication d'indicateurs économiques supplémentaires avant d'infléchir leur politique monétaire. La fin du premier semestre a été marquée par un mouvement temporaire d'aversion au risque provoqué par la montée des risques politiques et budgétaires en Europe, en raison notamment de l'organisation d'élections législatives en France suite à la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale.

Aux États-Unis, l'inflation a repris une trajectoire haussière au premier trimestre 2024 passant de 3,1% en janvier à 3,5% en mars et a surpris d'autant plus négativement les marchés que son niveau dépassait les prévisions des analystes. La croissance économique a ralenti à 1,3% sur la même période après avoir atteint 3,4% au dernier trimestre 2023 et ressort en dessous des prévisions attendues à 2,5%. En conséquence, la FED a durci progressivement sa communication indiquant que des taux élevés seraient maintenus aussi longtemps que nécessaire afin d'assurer un retour de l'inflation à un niveau proche de l'objectif de 2%. Ces éléments ont entraîné une révision des anticipations de baisses de taux par les marchés. Ceux-ci anticipaient en début d'année une baisse des taux de 150 bps en 2024, anticipations revues à 50 bp à fin juin. Les données économiques du deuxième trimestre semblent plus favorables (inflation baissant à 3,0% en juin et PCE à 2,6%), cependant la FED a indiqué souhaiter attendre la confirmation de cette tendance désinflationniste afin de pouvoir envisager le début de l'assouplissement monétaire.

de la politique de resserrement monétaire entamée en juillet 2022, la BCE a baissé les taux de -25 bps, plus rapidement que se homologues américains et britanniques. L'institution n'a formulé aucune indication sur le timing ou l'éventualité d'autres baisses en 2024 et a revu à la hausse ses prévisions en anticipant une inflation en moyenne de 2,5% en 2024, de 2,2% en 2025 et de 1,9% en 2026. Après cette première baisse, le marché anticipe deux nouvelles actions de -25 bps en septembre et décembre 2024.

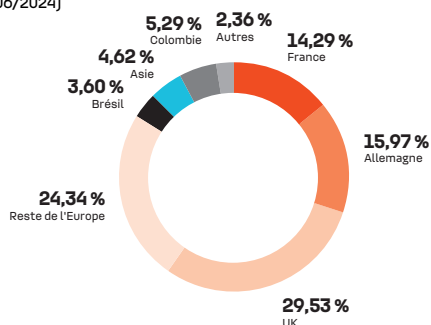
Au Royaume Uni, l'inflation a entamé une phase de fort recul au premier trimestre en baissant de 4% en janvier à 2% en mai et l'économie est repartie en légère croissance de 0,3% (-0,2% au dernier trimestre 2023). La BOE est restée très prudente dans ses communications, jugeant les niveaux d'inflation décevants au regard des prévisions réalisées par les analystes économiques notamment en raison d'une inflation persistante sur les services (5,9% en mai 2024). Le gouvernement a annoncé la tenue d'une élection générale le 4 juillet et a entraîné une révision des attentes du marché concernant les actions de taux attendues en 2024. Fin juin, le marché espère deux baisses de -25 bps en 2024 alors qu'il attendait -110 bps en 2024 en début d'année.

En Europe, l'inflation a baissé de 2,9% fin 2023 à 2,4% en avril 2024 puis a légèrement augmenté à 2,5% en juin notamment en raison de la composante des services restant vigoureuse. La BCE a indiqué qu'elle jugeait l'inflation sous contrôle et a déclaré être optimiste quant à l'atteinte de l'objectif de 2% à moyen terme. La croissance économique a repris en zone Euro et le PNB est revenu en zone positive à +0,4% au premier trimestre. L'Allemagne est sortie de la récession technique connue fin 2023. Jusqu'à mai, la BCE s'est montrée très prudente dans sa communication et s'est efforcée de tempérer les prévisions de baisses de taux attendues par le marché début janvier 2024 (-140 bps en 2024 prévue début janvier). Début juin et pour la première fois depuis le début

Dans ce contexte de révision du rythme d'assouplissement monétaire par les banques centrales, les taux des emprunts d'État ont augmenté au cours du semestre. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont augmenté de 44 points de base et s'établissent à 2,83% fin juin contre 2,4% fin 2023 (plus haut 3,08% à la mi-juin). De même, les rendements des obligations allemandes à 10 ans ont progressé de 48 points de base pour atteindre 2,50% fin juin contre 2,02% début janvier (plus haut à 2,67% à la mi-juin).

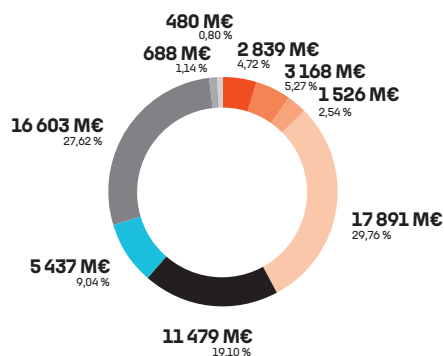
— RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NOUVELLES À 1 AN ET PLUS (HORS DÉPÔTS ET TLTRO)

(au 30/06/2024)



— STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

(au 30/06/2024)



- Banques & Schuldschein
- Banques Centrales
- Titres de Créances Négociables
- Dépôts à Vue
- Dépôts à Terme
- Titrisation
- Obligatoire, EMTN & Dettes subordonnées
- Groupe Renault
- Divers

Les marchés actions ont continué de fortement performer au premier semestre 2024 atteignant des niveaux records avant de corriger à partir de mi-juin suite à l'annonce d'élections législatives anticipées en France. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +9,2% et +14,5% respectivement depuis le début de l'année. Après avoir atteint un point haut à 102 bp mi-janvier l'indice IBOXX Corporate Bond Euro a connu un léger resserrement, passant de 91 bp fin 2023 à 87 bps fin juin.

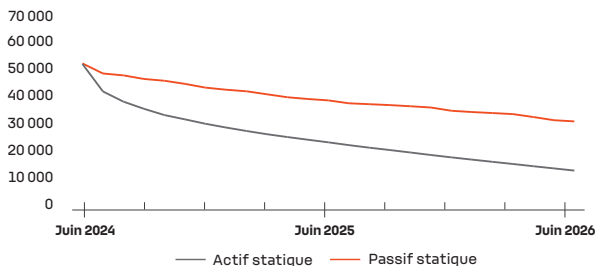
Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3 milliards d'euros sur le marché obligataire au premier semestre 2024. Il s'est présenté à 3 reprises sur le marché euro et a émis respectivement 600 millions d'euros à 5 ans, 1 500 millions d'euros en format double tranche à 3,5 ans (800 millions d'euros) et 7 ans (700 millions d'euros), ainsi qu'un nouvel emprunt subordonnée Tier 2 pour 750 millions d'euros (date de règlement en juillet 2024). En parallèle, pour assurer la diversification des sources de financement une émission de PLN 650M à 3 ans (150 millions d'euros) a été réalisée par la filiale Polonaise.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 800 millions d'euros de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires et leur montant légèrement augmenter pour atteindre 700 millions de livre sterling au Royaume-Uni et de 450 millions d'euros en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne est restée compétitive en termes de coût de la ressource collectée, démontrant une nouvelle fois la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a plus de 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 1,2 milliard d'euros depuis le début d'année pour s'établir à 29,4 milliards d'euros.

— POSITION DE LIQUIDITÉ STATIQUE ⁽³⁾

(en millions d'euros)



Actif statique : écoulement des actifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.
Passif statique : écoulement des passifs au fil du temps sans hypothèse de renouvellement.

Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe consolidées sont réalisées par huit émetteurs : RCI Banque, Diac, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du sud), Banco RCI Brasil (Brésil), RCI Finance Maroc, RCI Colombia S.A. Compañia de Financiamiento (Colombie) et RCI Leasing Polska.

- RCI Banque court terme : S&P : **A-3** / Moody's : **P-2**
- RCI Banque long terme : S&P : **BBB-** (Stable) / Moody's : **Baa1** (Stable)

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,0 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,9 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 30 juin 2024, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 13,4 Md€.

La sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite de 70 M€ fixée par le groupe.

Au 30 juin 2024, une hausse des taux parallèle ⁽¹⁾ aurait un impact sur la marge nette d'intérêts (MNI) du groupe de - 8,3 M€ avec la contribution par devise suivante :

- + 2,3 M€ en EUR ;
- - 1,9 M€ en CHF ;
- + 0,7 M€ en BRL ;
- - 1,3 M€ en MAD ;
- - 0,15 M€ en ARS ;
- - 5,9 M€ en GBP ;
- - 3,5 M€ en PLN ;
- + 0,03 M€ en COP ;
- + 0,4 M€ en CZK ;
- + 0,5 M€ en RON.

La somme des valeurs absolues des sensibilités à un choc de taux parallèle ⁽¹⁾ dans chaque devise s'élève à 15,5 M€.

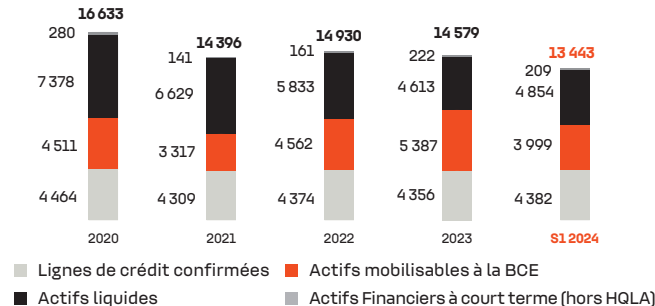
La position de change transactionnelle ⁽²⁾ consolidée du groupe RCI Banque atteint 15,1 M€ à fin décembre.

⁽¹⁾ Depuis 2021 et en conformité avec les orientations de l'EBA (Guidelines IRRBB), l'amplitude des chocs de taux est fonction de la devise. Au 30 juin 2024, les chocs de taux appliqués pour chaque devise ont été de +100 bps pour CHF et KRW ; +150 bps pour EUR, SEK et DKK ; +200 bps pour GBP, MAD et CZK ; +250 bps pour HUF ; +300 bps pour le RON, COP et PLN ; +350 bps pour le BRL ; +500 bps pour ARS.

⁽²⁾ Position de change excluant les titres de participations au capital des filiales.

— RÉSERVE DE LIQUIDITÉ - PÉRIMÈTRE EUROPE ⁽³⁾

(en millions d'euros)



⁽³⁾ Périmètre Europe.



Rapport général des commissaires
aux comptes sur l'information
financière semestrielle
1^{er} SEMESTRE 2024



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RCI Banque S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2024

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

RCI Banque S.A.

15 Rue d'Uzès 75002 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RCI Banque S.A.

15 rue d'Uzès 75002 Paris
RCS : Paris 306 523 358

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société RCI Banque S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 30 juillet 2024

KPMG S.A.

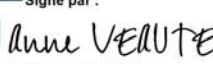
Paris La Défense, le 30 juillet 2024

Forvis Mazars S.A.

DocuSigned by:

7DCE8BF2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

Signé par :

65239A6437884C1...

Anne Veaute
Associée



COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

1^{er} SEMESTRE 2024

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE.....	
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS.....	
2. FAITS MARQUANTS	
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	
4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	
5. REFINANCEMENT	
6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES	
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	06/2024	12/2023
Caisse et Banques centrales	2	4 948	4 733
Instruments dérivés de couverture	3	174	225
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	531	483
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	145	143
Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit	5	1 613	1 539
Prêts et créances au coût amorti sur la clientèle	6 et 7	56 561	53 851
Actifs d'impôts courants	8	143	88
Actifs d'impôts différés	8	244	249
Créances fiscales hors impôts courants	8	376	322
Contrats de réassurance actifs	8	43	33
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 978	1 583
Participations dans les entreprises associées et coentreprises		101	97
Opérations de location opérationnelle	6 et 7	2 910	1 564
Immobilisations corporelles et incorporelles		163	150
Goodwill		277	136
TOTAL ACTIF		70 207	65 196

PASSIF - En millions d'euros	Notes	06/2024	12/2023
Banques centrales	10.1	3 168	2 375
Instruments dérivés de couverture	3	279	289
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	21	62
Dettes envers les établissements de crédit	10.2	2 839	2 275
Dettes envers la clientèle	10.3	30 537	29 312
Dettes représentées par un titre	10.4	22 685	20 316
Passifs d'impôts courants	11	177	135
Passifs d'impôts différés	11	816	772
Dettes fiscales hors impôts courants	11	42	54
Comptes de régularisation et passifs divers	11	2 063	1 880
Passif sur contrats d'assurance émis	12	199	182
Provisions	13	133	151
Dettes subordonnées	15	880	893
Capitaux propres		6 368	6 500
- Dont capitaux propres part du groupe		6 367	6 499
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		5 423	5 256
Gains ou pertes latents		(327)	(358)
Résultat de l'exercice		457	787
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		1	1
TOTAL PASSIF		70 207	65 196

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	06/2024	06/2023	12/2023
Intérêts et produits assimilés	21	2 002	1 579	3 397
Intérêts et charges assimilées	22	(1 339)	(920)	(2 109)
Commissions (Produits)	23	434	376	765
Commissions (Charges)	23	(231)	(184)	(383)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		10	(56)	(109)
Produits des contrats d'assurance émis	12	208	196	387
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	12	(25)	(23)	(25)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	12	-	(1)	0
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	12	-	(9)	(16)
Produits des autres activités	24	616	359	813
Charges des autres activités	24	(600)	(343)	(759)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 075	974	1 961
Charges générales d'exploitation	25	(368)	(352)	(693)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(11)	(8)	(19)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		696	614	1 249
Coût du risque	26	(112)	(100)	(153)
RESULTAT D'EXPLOITATION		584	514	1 096
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises		1	(7)	(12)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		-	-	(1)
Résultat sur exposition inflation (2)		(32)	(20)	(49)
RESULTAT AVANT IMPOTS		553	487	1 034
Impôts sur les bénéfices	27	(87)	(145)	(234)
RESULTAT NET		466	342	800
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		9	5	13
Dont part du groupe		457	337	787
Nombre d'actions		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat net par action (1) et en euros		457,44	336,97	787,00
Résultat net dilué par action et en euros		457,44	336,97	787,00

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

(2)

Hyperinflation Argentine

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
RESULTAT NET	466	342	800
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	1	(1)	(4)
Réévaluation des contrats d'assurance	1	-	(3)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>2</i>	<i>(1)</i>	<i>(7)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	21	(19)	(173)
Variation de JV des actifs financiers	-	-	4
Différences de conversion	12	41	16
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>33</i>	<i>22</i>	<i>(153)</i>
Autres éléments du résultat global	35	21	(160)
RESULTAT GLOBAL	501	363	640
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	16	5	13
Dont part des actionnaires de la société mère	485	358	627

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2022	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Retraitement des capitaux propres d'ouverture							-		-
Capitaux propres au 1 janvier 2023	100	714	5 160	(400)	202	684	6 460	1	6 461
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(13)		(13)	(6)	(19)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				35			35	6	41
Résultat de la période avant affectation						337	337	5	342
Résultat global de la période				35	(14)	337	358	5	363
Affectation du résultat de l'exercice précédent			684			(684)			
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(1)				(1)		(1)
Distribution de la période			(600)				(600)	(30)	(630)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			2				2	25	27
Capitaux propres au 30 juin 2023	100	714	5 245	(365)	188	337	6 219	1	6 220
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					(148)		(148)	(2)	(150)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(3)		(3)		(3)
Réévaluation des contrats d'assurance					(3)		(3)		(3)
Différences de conversion				(27)			(27)	2	(25)
Résultat de la période avant affectation						450	450	8	458
Résultat global de la période				(27)	(154)	450	269	8	277
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			17				17	-	17
Effet des augmentations de capital			(18)				(18)	-	(18)
Distribution de la période							-	(1)	(1)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			12				12	(7)	5
Capitaux propres au 31 décembre 2023	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500
Retraitement des capitaux propres d'ouverture							-		-
Capitaux propres au 1 janvier 2024	100	714	5 256	(392)	34	787	6 499	1	6 500
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					15		15	6	21
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					1		1		1
Réévaluation des contrats d'assurance					1		1		1
Différences de conversion				11			11	1	12
Résultat de la période avant affectation						457	457	9	466
Résultat global de la période				11	17	457	485	16	501
Affectation du résultat de l'exercice précédent			787			(787)	-		-
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)		3		1	-	1
Distribution de la période (5)			(600)				(600)	(13)	(613)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(18)				(18)	(3)	(21)
Capitaux propres au 30 juin 2024	100	714	5 423	(381)	54	457	6 367	1	6 368

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) Le solde des écarts de conversion constaté au 30 juin 2024 concerne Royaume-Uni, le Brésil, l'Argentine, la Corée et la Suisse. Au 31 décembre 2023, il concernait principalement l'Argentine, la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Colombie
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des instruments de dettes pour 86M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -10M€ à fin juin 2024.
- (5) Distribution à l'actionnaire Renault d'un dividende sur le résultat 2023 de 600 millions d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Résultat net	466	342	800
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11	8	18
Dotations nettes aux provisions	39	63	(20)
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(1)	7	12
Produits et charges d'impôts différés	(3)	(13)	(78)
Pertes et gains nets des activités d'investissement	-	-	1
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(27)	79	157
Capacité d'autofinancement	485	486	890
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	244	(155)	49
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	263	(11)	139
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	404	(546)	(1 351)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	-	(63)	(100)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	404	(483)	(1 251)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 790)	(1 547)	(1 474)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(2 674)	(3 629)	(5 179)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	884	2 082	3 705
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 526	145	1 197
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(57)	21	39
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 877	258	1 827
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(294)	(134)	(669)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	24	(39)	(88)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	164	(1 987)	(1 716)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	893	(1 656)	(777)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(249)	(36)	(13)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	(23)	(72)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(274)	(59)	(85)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(613)	(630)	(643)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	-	-	9
- Dividendes versés	(613)	(630)	(631)
- Var. de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(21)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(613)	(630)	(643)
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(103)	67	73
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(97)	(2 278)	(1 432)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	5 859	7 291	7 291
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 729	5 836	5 836
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 130	1 455	1 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	5 762	5 013	5 859
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	4 943	3 783	4 729
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	819	1 230	1 130
Variation de la trésorerie nette	(97)	(2 278)	(1 432)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des ventes des marques Renault, Nissan et Mitsubishi.

Les états financiers consolidés condensés semestriels du groupe RCI banque dont le nom commercial est Mobilize Financial Services au 30 juin portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes semestriels consolidés condensés du groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2024 qui autorisera leur publication.

Les comptes consolidés du groupe Mobilize Financial Services, pour l'année 2023, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 février 2024 et approuvés à l'Assemblée Générale du 20 mai 2024. Il a été décidé de verser aux actionnaires un dividende de 600M€, soit un dividende par action de 600 €.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros (M€) sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 800M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par sa succursale allemande

Entrées de périmètre

Le 02 janvier 2024, RCI Banque SA, par le biais de sa filiale Mobilize Lease&Co SAS, a acquis la totalité des titres de MS Mobility Solutions GmbH, de DFD Deutscher Fahrzeugdienst GmbH, de Mobility Concept GmbH et sa filiale Mein Auto GmbH, pour une valeur de 248M€.

Ces quatre entités sont consolidées par intégration globale.

Cette acquisition, la première pour Mobilize Lease&Co SAS depuis la création de cette filiale en novembre 2022, a permis d'accélérer la croissance et le développement des offres de location longue durée en Allemagne.

Le goodwill est estimé à 141M€ pour une juste valeur des actifs acquis de 107M€.

La juste valeur des actifs était estimée à 167M€ au 2 janvier 2024. Cette différence de 60M€ s'explique par le retraitement du goodwill déjà existant de 36M€ comptabilisé par Mobility Concept sur Mein Auto ainsi que 24M€ de convergence comptable

Ce goodwill est une estimation provisoire en date du 30.06.2024. Cette estimation évolue en fonction de la mise en oeuvre de la convergence comptable ainsi que de la réalisation du Purchase Price Allocation qui est toujours en cours.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2023.

Les états financiers du groupe Mobilize Financial Services arrêtés au 30 juin 2024 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2024 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. À l'exception des changements mentionnés au paragraphe A ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

A. Evolutions des principes comptables

Le Groupe applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

Amendement IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
Amendement IFRS 16	Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
Amendements IAS 7	Entente de financement de fournisseurs

L'application de ces amendements n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Autres normes et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Par ailleurs l'IASB a publié de nouvelles normes et amendements non adoptés à ce jour par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et amendements IFRS non adoptés par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
Amendement IAS 21	Absence de convertibilité	1 ^{er} janvier 2025
Amendement IFRS 9/17	Classement et évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026
IFRS 18	Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1er janvier 2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public	1er janvier 2027

Le Groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application des amendements à IAS 21, IFRS 9 et IFRS 7 et est en train d'étudier les impacts d'IFRS 18.

B. Estimations et jugements

➤ Forward Looking

La provision « forward looking » est composée d'une provision statistique et d'une provision d'expertise sectorielle.

Approche sectorielle

La provision forward looking intègre une provision sectorielle qui sert à couvrir le risque de certains secteurs d'activité spécifiques (dont les entreprises opérant dans ces secteurs et les particuliers travaillant dans ces entreprises).

Les secteurs actuellement considérés comme à très haut risque dans la perspective sectorielle sont la construction, le textile-habillement et le secteur du papier.

Le montant de la provision sectorielle s'élève à 21 millions d'euros au 30 juin 2024, soit une baisse de 8 millions d'euros par rapport à décembre 2023.

Approche statistique

La provision statistique est basée sur trois scénarios :

- Scénario « Stability » : Stabilité pendant les trois prochaines années des paramètres des pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses), sur la base des derniers paramètres de risque disponibles ;
- Scénario « Baseline » : Utilisation des paramètres de stress issus de modèles internes. Les projections sont basées sur des données macro-économiques utilisées dans le cadre du dispositif ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de l'institution datant de septembre 2023. Cela permet de stresser les PD et LGD, et donc les ECL sur les portefeuilles disposant de modèles.
- Scénario « Adverse » : Approche similaire au scénario « Baseline » mais avec une utilisation de données macro-économiques dégradées utilisées dans l'ICAAP amenant à des ECL plus élevés.

Les différents scénarios sont ensuite pondérés pour tenir compte des dernières projections macro-économiques à date de l'OCDE (variation de PIB, taux de chômage et inflation) et de leur probabilité de survenance, ce qui permet d'ajuster les ECL calculées avec des paramètres "Point In time".

Tous les indicateurs macroéconomiques ci-dessous sont déclinés pour les marchés de Mobilize Financial Services, le G6 qui comprend la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et le Brésil et sont basés sur les prévisions de la BCE de mars 2024.

Globalement, les indicateurs macroéconomiques restent relativement stables par rapport à la provision « forward looking » précédente.

L'inflation devrait nettement diminuer, atteignant en moyenne annuelle 2,3 % en 2024, puis 1,9 % en 2025 et 2026, grâce à la baisse des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés.

L'activité économique progresserait modérément en 2024, la consommation des ménages profitant néanmoins de l'augmentation du pouvoir d'achat due à la diminution de l'inflation. En 2025 et 2026, la croissance s'intensifierait, soutenue par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.

La croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait s'établir à 0,7 % en 2024, avant de se renforcer à 1,4 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

Le taux de chômage en France devrait rester relativement stable au cours des trois prochaines années, à environ 6,8 % en moyenne. Cependant, l'évaluation générale d'une situation tendue sur le marché du travail persiste.

Devant l'instabilité politique en France depuis début juin 2024, la pondération du scénario adverse a été revue à la hausse de 10%

Clientèle et réseau	FL Scénario Poids – Décembre 2023			FL Scénario Poids – Juin 2024			Variation		
	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse	Stability	Baseline	Adverse
France	0,35	0,55	0,10	0,30	0,50	0,20	-0,05	-0,05	0,10
Allemagne	0,35	0,55	0,10	0,35	0,55	0,10			
Italie	0,35	0,45	0,20	0,35	0,45	0,20			
Royaume-Uni	0,35	0,50	0,15	0,35	0,50	0,15			
Brésil	0,30	0,45	0,25	0,30	0,45	0,25			
Espagne	0,35	0,45	0,20	0,35	0,45	0,20			
Corée	0,35	0,50	0,15	0,35	0,50	0,15			
Hors G7 (ECLAT)	0,35	0,45	0,20	0,35	0,45	0,20			
Colombie	0,60	0,30	0,10	0,60	0,30	0,10			

Evolution des paramètres de calcul de la provision forward looking statistique

Activité financement clientèle

À la suite des changements de pondérations des différents scénarios, la provision forward looking statistique Clientèle s'établit à 102M€ à fin juin 2024, contre 100M€ à fin décembre 2023.

Activité financement réseaux

La pondération de chacun des scénarios a été alignée avec les pondérations observées sur l'activité de financement clientèle.

À la suite de ces changements de pondérations, la provision de forward looking statistique Réseaux s'établit à 5M€ à fin juin 2024 contre 2M€ en décembre 2023.

Sensibilité du forward looking statistique versus décembre 2023 :

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Stability conduirait à une réduction de la provision statistique de 102M€.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Baseline conduirait à une augmentation de 0,5M€ de la provision statistique.

L'application d'une pondération de 100 % au scénario Adverse conduirait à une augmentation de 229M€ de cette provision.

Forward looking total : Activité financement Clientèle et Réseaux :

Approche statistique : 107M€ à fin juin 2024 contre 101M€ à fin décembre 2023.

Approche sectorielle : 21M€ à fin juin 2024 contre 29M€ à fin décembre 2023.

Les provisions statistique et sectorielle s'établissent à 128M€ contre 130M€ décembre 2023.

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 06/2024
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	16	13	11	2			42
Espagne	7	5	1	1			14
Brésil	5	6	2				13
Allemagne	5	7	2				14
Italie	6	7	(2)				11
Colombie	2	4	1				7
Maroc	3	1	2			1	7
Royaume-Uni	4	1	1				6
Pologne	1	1	1				3
Corée	1	1					2
Portugal	1						1
Suisse		1					1
Autres	5	2	(1)	1			7
Total	56	49	18	4		1	128

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
France	22	13	3				38
Espagne	10	4	1	1			16
Allemagne	7	8	2				17
Italie	5	6					11
Royaume-Uni	5	4	1				10
Corée	4	3					7
Colombie	2	5	1				8
Brésil	2	3	2				7
Maroc	4	2	1				7
Pologne	1	1					2
Portugal	2						2
Autriche	1						1
Autres	2	1	1				4
Total	67	50	12	1			130

➤ **Provisions au dire d'expert**

Un ajustement des provisions statistiques peut être éventuellement apporté au niveau local en cas de nécessité. L'expert peut ajuster l'allocation d'une exposition dans les buckets 1 et 2, ainsi que l'ECL calculée s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés et sont classés en cinq catégories : risque de crédit relatif aux clients identifiés comme fragiles, risque relatif à l'inflation, risque individuel sur contrepartie entreprise, paramètres de risque (non-adéquation statistique), à dire d'expert .

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 06/2024
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Risque relatif aux clients fragiles	12						12
Risque relatif à l'inflation	13						13
Risque individuel sur contrepartie entreprise	1	3	7				10
Risque de non-adéquation paramètres de risque	(0)	(4)	2				(3)
Provisions à dire d'expert	2	0	(6)		(0)	5	1
Total	28	(2)	3		(0)	5	34

En millions d'euros	Clientèle			Réseau			Total 12/2023
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	
Risque relatif aux clients fragiles	11						11
Risque relatif à l'inflation	27						27
Risque individuel sur contrepartie entreprise	0	2	6				8
Risque de non-adéquation paramètres de risque	(1)	(8)	(11)				(20)
Provisions à dire d'expert	1	1	(5)		(1)	5	1
Total	39	(5)	(10)		(1)	5	28

Provision Clientèle

Risque relatif aux clients fragiles

Toutes les entités doivent identifier les clients fragiles par la mise en œuvre d'un arbre de décision et/ou par la mise en place d'un modèle de score. Lorsque l'identification des clients est réalisée, il convient d'établir la sévérité de la difficulté pour définir les actions associées à cette sévérité. Une provision d'expertise additionnelle doit être appliquée aux clients fragiles de sévérité élevée et moyenne classés en Bucket 1.

Risque relatif à l'inflation

Sur les portefeuilles Grand Public, un ajustement lié à une dégradation de la solvabilité des clients qui voient le coût de la vie impacté par l'inflation a été généralisé fin 2022. La méthodologie utilisée pour calibrer cet ajustement consiste à estimer quelle part du portefeuille en Bucket 1 serait susceptible de basculer en Bucket 2 en stressant les éléments de coût de la vie, et de couvrir cette partie du portefeuille en Bucket 1 sur la base du taux moyen de provisionnement des Bucket 1 et Bucket 2.

En 2024, le risque couvert par cette provision a disparu avec un retour à la normale des niveaux d'inflation dans les pays concernés. Ainsi, la provision est progressivement reprise sur l'exercice.

Risque individuel sur contrepartie entreprise

Ces expertises sont appliquées lors de revues individuelles d'entreprises réalisées à partir d'un seuil minimum d'encours. Cette dotation est concentrée sur la France

Risque de non-adéquation statistique

Ces expertises sont réalisées afin de couvrir des biais ou incertitudes sur les paramètres de risque. Elles peuvent également être appliquées pour anticiper des évolutions de paramètres ou des changements de modèles. La variation est ainsi principalement due à une expertise négative sur la France et l'Allemagne en anticipation d'un changement de méthodologie dans le calcul des paramètres de risque prévu fin 2024. En Colombie l'expertise négative a été diminuée car la hausse des taux variables entraîne un allongement de la durée des prêts au-delà du maximum prévu par la méthodologie, causant une détérioration du calcul des taux de perte.

Autres provisions à dire d'expert

Les expertises de ce type sont liées à la reclassification des encours Bucket 3 en impayés techniques. La France contribue le plus à cette expertise. En effet, suite au passage à la nouvelle définition du défaut (NDoD), un certain nombre de clients restent systématiquement en défaut. Cela est lié à la rétention en B3 du fait de la période probatoire de 3 mois une fois que le client n'a plus d'arriéré.

Les principales zones de jugement et d'estimation pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2024 sont donc identiques à celles détaillées dans la note « 5.3.3 - Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels 2023.

Provision Réseau

En ce qui concerne la partie réseau un ajustement des provisions statistiques peut être éventuellement apporté au niveau local en cas de nécessité. L'expert peut ajuster l'ECL calculé s'il a des informations complémentaires. Ces ajustements doivent être justifiés.

La variation entre décembre 2023 et juin 2024 est expliquée notamment par l'évolution des provisions d'expertise en France.

L'expertise négative provient de l'Italie, ajustement appliqué sur les concessionnaires avec longue maturité dans le défaut sur les expositions relatives aux véhicules neufs.

C. Changements de présentation

Au 30 juin 2024, il n'y a pas à noter de changement de présentation par rapport à l'année précédente.

4. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, le groupe Mobilize Financial Services maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

Le groupe Mobilize Financial Services porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Au cours des dernières années, la banque a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 est maintenant présente dans 7 pays différents (France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, Brésil, Espagne et Pays-Bas). Elle a permis de créer une ressource alternative de refinancement et constitue aujourd'hui la principale source de financement du groupe.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe accède aux marchés obligataires dans des devises multiples que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner son développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Le pilotage du risque de liquidité du groupe Mobilize Financial Services prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE ou de la Banque d'Angleterre, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du groupe est coordonné par la Trésorerie groupe qui gère la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts et de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque de crédit

La qualité de portefeuille crédit (mesurée par le taux de prêt non performants) s'est maintenu à 2.5% des encours clientèles (hors Réseau) en défaut en juin 2024, en baisse de 8 points de base par rapport à décembre 2023. Les encours en défaut ont donc observé la même croissance que l'encours total depuis décembre 2023.

En matière de politique d'octroi de crédit, la mise en oeuvre et le renforcement des procédures d'acceptation des particuliers et des entreprises s'est poursuivie. De nouvelles règles ont été notamment publiées au 1er semestre 2024 pour encadrer les expositions maximales et les schémas délégués pour les financements de location opérationnelle.

Le groupe Mobilize Financial Services conserve l'objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et ses cibles de rentabilité.

Rentabilité

Le groupe Mobilize Financial Services revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification

des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie financière résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts bancaires à court terme auprès d'établissements bancaires de premier ordre, d'investissements dans des fonds monétaires, ou d'achats d'obligations (émises par des états, émetteurs supranationaux, agences gouvernementales ou des entreprises) dont la durée moyenne était inférieure à un an au 30 juin 2024.

Tous ces investissements sont réalisés auprès de contreparties de qualité de crédit supérieure préalablement autorisés par le Comité financier. Le groupe Mobilize Financial Services porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), le groupe Mobilize Financial Services investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque S.A. a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Par ailleurs, les opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés peuvent exposer l'entreprise à un risque de contrepartie. En Europe, où le groupe est soumis à la réglementation EMIR, les dérivés font l'objet de techniques de mitigation du risque de contrepartie par échange de collatéral en bilatéral ou enregistrement en chambre de compensation. En dehors d'Europe, le groupe est attentif à la qualité de crédit des contreparties bancaires avec lesquelles il traite des dérivés.

Environnement macroéconomique

Le maintien des politiques monétaires restrictives menées par les banques centrales a permis de réduire les niveaux d'inflation tout en préservant la croissance. Considérant les perspectives d'inflation sous contrôle, la BCE a réduit ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2024. Les autres banques centrales ont préféré attendre la publication d'indicateurs économiques supplémentaires avant d'infléchir leur politique monétaire. La fin du premier semestre a été marquée par un mouvement temporaire d'aversion au risque, provoqué par la montée des risques politiques et budgétaires en Europe, en raison notamment de l'organisation d'élections législatives en France suite à la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale.

Aux Etats-Unis, l'inflation a repris une trajectoire haussière au premier trimestre 2024 passant de 3,1% en janvier à 3,5% en mars et a surpris d'autant plus négativement les marchés que son niveau dépassait les prévisions des analystes. La croissance économique a ralenti à 1,3% sur la même période après avoir atteint 3,4% au dernier trimestre 2023 et ressort en dessous des prévisions attendues à 2,5%. En conséquence, la FED a durci progressivement sa communication indiquant que des taux élevés seraient maintenus aussi longtemps que nécessaire afin d'assurer un retour de l'inflation à un niveau proche de l'objectif de 2%. Ces éléments ont entraîné une révision des anticipations de baisses de taux par les marchés. Ceux-ci anticipaient en début d'année une baisse des taux de 150bps en 2024, anticipations revues à 50 bp à fin juin. Les données économiques du deuxième trimestre semblent plus favorables (inflation baissant à 3% en juin et PCE à 2,6%), cependant la FED a indiqué souhaiter attendre la confirmation de cette tendance désinflationniste afin de pouvoir envisager le début de l'assouplissement monétaire.

En Europe, l'inflation a baissé de 2,9% fin 2023 à 2,4% en avril 2024 puis a légèrement augmenté à 2,5% en juin notamment en raison de la compostante des services restant vigoureuse. La BCE a indiqué qu'elle jugeait l'inflation sous contrôle et a déclaré être optimiste quant à l'atteinte de l'objectif de 2% à moyen terme. La croissance économique

a repris en zone Euro et le PNB est revenu en zone positive à +0,4% au premier trimestre. L'Allemagne est sortie de la récession technique connue fin 2023. Jusqu'à mai, la BCE s'est montrée très prudente dans sa communication et s'est efforcée de tempérer les prévisions de baisses de taux attendues par le marché début janvier 2024 (-140bps en 2024 prévue début janvier). Début juin et pour la première fois depuis le début de la politique de resserrement monétaire entamée en juillet 2022, la BCE a baissé les taux de -25bps, plus rapidement que ses homologues américains et britanniques. L'institution n'a formulé aucune indication sur le timing ou l'éventualité d'autres baisses en 2024 et a revu à la hausse ses prévisions en anticipant une inflation en moyenne de 2,5 % en 2024, de 2,2 % en 2025 et de 1,9 % en 2026. Après cette première baisse, le marché anticipe deux nouvelles actions de -25bps en septembre et décembre 2024.

Au Royaume Uni, l'inflation a entamé une phase de fort recul au premier trimestre en baissant de 4% en janvier à 2% en juin et l'économie est repartie en légère croissance de 0,3% (-0,2% au dernier trimestre 2023). La BOE est restée très prudente dans ses communications, jugeant les niveaux d'inflation décevants au regard des prévisions réalisées par les analystes économiques notamment en raison d'une inflation persistante sur les services (5,9% en juin 2024). Le gouvernement a annoncé la tenue d'une élection générale le 4 juillet et a entraîné une révision des attentes du marché concernant le niveau des actions de taux attendues en 2024. Fin juin, le marché espère deux baisses de -25bps en 2024 alors qu'il attendait -110bps en 2024 en début d'année.

Dans ce contexte de révision du rythme d'assouplissement monétaire par les banques centrales, les taux des emprunts d'État ont augmenté au cours du semestre. Les rendements des obligations allemandes à 2 ans ont augmenté de 44 points de base et s'établissent à 2,83 % fin juin contre 2,4 % fin 2023 (plus haut 3,08 % à la mi-juin). De même, les rendements des obligations allemandes à 10 ans ont progressé de 48 points de base pour atteindre 2,50 % fin juin contre 2,02 % début janvier (plus haut à 2,67 % à la mi-juin).

Les marchés actions ont continué de fortement performer au premier semestre 2024 atteignant des niveaux records avant de corriger à partir de mi-juin suite à l'annonce d'élections législatives anticipées en France. L'Eurostoxx 50 et le S&P 500 progressent de +9,2% et +14.5% respectivement depuis le début de l'année. Après avoir atteint un point haut à 102 bp mi-janvier l'indice IBOXX Corporate Bond Euro a connu un léger resserrement, passant de 91 bp fin 2023 à 87bps fin juin.

5. REFINANCEMENT

Dans ce contexte, le groupe a émis l'équivalent de 3 Md€ sur le marché obligataire au premier semestre 2024. Il s'est présenté à 3 reprises sur le marché euro et a émis respectivement 600M€ à 5 ans, 1500M€ en format double tranche à 3,5 ans (800M€) et 7 ans (700M€), ainsi qu'un nouvel emprunt subordonnée Tier 2 pour 750M€ (date de règlement en juillet 2024). En parallèle, pour assurer la diversification des sources de financement une émission de 650 millions de PLN à 3 ans (150M€) a été réalisée par la filiale Polonaise.

Sur le marché de la titrisation, le groupe a placé pour environ 800M€ de titres adossés à des prêts automobiles accordés par RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland. Les titrisations privées de prêts automobiles au Royaume-Uni et de leasing en Allemagne ont vu leur période revolving étendue pour deux années supplémentaires et leur montant légèrement augmenter pour atteindre 700 millions de livre sterling au Royaume-Uni et de 450M€ en Allemagne.

L'activité de collecte d'épargne est restée compétitive en termes de coût de la ressource collectée, démontrant une nouvelle fois la pertinence de la stratégie de diversification des financements initiée il y a plus de 10 ans. Les encours d'épargne collectée ont progressé de 1,1 Md€ depuis le début d'année pour s'établir à 29,4 Md€.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 4,0 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire des Banques Centrales, 4,9Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) permettent au groupe Mobilize Financial Services d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant plus de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure. Au 30 juin 2024, la réserve de liquidité du groupe Mobilize Financial Services (périmètre Europe) s'établit à 13,4 Md€.

6. EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe Mobilize Financial Services est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Au 30 juin 2024, les ratios calculés ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Secteurs opérationnels

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2024
Encours productif moyen	41 743	10 631		52 374
Actif productif moyen	44 239	10 631		54 870
Produit net bancaire	790	178	107	1 075
Résultat brut d'exploitation	508	139	49	696
Résultat d'exploitation	399	135	50	584
Résultat avant impôts	369	134	50	553

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Encours productif moyen	39 195	10 488		49 683
Actif productif moyen	40 684	10 488		51 172
Produit net bancaire	1 543	342	76	1 961
Résultat brut d'exploitation	999	278	(28)	1 249
Résultat d'exploitation	838	287	(29)	1 096
Résultat avant impôts	778	286	(30)	1 034

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2023
Encours productif moyen	38 179	10 306		48 485
Produit net bancaire	756	190	28	974
Résultat brut d'exploitation	468	157	(11)	614
Résultat d'exploitation	368	157	(11)	514
Résultat avant impôts	341	157	(11)	487

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Mobilize Financial Services provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Mobilize Financial Services tels que présentés aux notes 6 et 7 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

Les Actifs Productifs Moyens sont un autre indicateur utilisé pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle.

Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

Note 2 : Caisse et Banques centrales

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Caisse et Banques centrales	4 943	4 729
Caisse et Banques centrales	4 942	4 728
Créances rattachées	1	1
Créances à terme sur Banques centrales	5	4
Créances rattachées	5	4
Total des Caisse et Banques centrales	4 948	4 733

Note 3 : Instruments dérivés de couverture

En millions d'euros	06/2024		12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	21	198	44	196
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	153	80	181	93
Instruments dérivés de change : Couverture des investissements nets		1		
Total des instruments dérivés de couverture	174	279	225	289

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe Mobilize Financial Services dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qualifiés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont adossés à des dettes à taux variable et à des ensembles agrégés composés d'une dette à taux fixe et d'un swap de taux d'intérêt payeur variable.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2024	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 564			1 564	
Achats	1 548			1 548	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	145	33		178	
Emprunts	144	33		177	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	10 175	13 073	1 200	24 448	
Emprunteurs	10 175	13 073	1 200	24 448	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 619			1 619	
Achats	1 561			1 561	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	82	93		175	
Emprunts	84	91		175	
Couverture du risque de taux					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	9 407	11 451	500	21 358	
Emprunteurs	9 407	11 451	500	21 358	

Note 4 : Actifs financiers

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (**)	531	483
Effets publics et valeurs assimilées	371	322
Obligations et autres titres à revenus fixes	160	161
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	145	143
Titres à revenus variables	41	41
Obligations et autres titres à revenus fixes	79	72
Participations dans les sociétés non consolidées	3	3
Instruments dérivés de taux	13	23
Instruments dérivés de change	9	4
Total des actifs financiers*	676	626
(*) Dont entreprises liées	3	3
(**) Dont actifs financiers dédiés à l'assurance	201	202

Dans le cadre de la couverture des dépôts à vue modélisés à taux variable, le groupe Mobilize Financial Services a mis en place des dérivés de taux non qualifiés comptablement de dérivés de couverture selon les dispositions d'IFRS9. Ces dérivés ont été classés aux actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Note 5 : Prêts et créances au coût amorti sur les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Créances à vue sur les établissements de crédit	1 465	1 390
Comptes ordinaires débiteurs	1 438	1 359
Prêts au jour le jour	27	31
Créances à terme sur les établissements de crédit	148	149
Comptes et prêts à terme en bucket 1	147	143
Comptes et prêts à terme en bucket 2		6
Créances rattachées	1	
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit*	1 613	1 539
(*) Dont entreprises liées	2	3

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 917M€ à fin juin 2024 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec les Banques Centrales figurent dans la rubrique « Caisse et Banques Centrales ».

Note 6 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Prêts et créances sur la clientèle	56 561	53 851
Opérations avec la clientèle	38 420	36 919
Opérations de location financière	18 141	16 932
Opérations de location opérationnelle	2 910	1 564
Total opérations avec la clientèle et assimilées	59 471	55 415

La valeur brute des encours restructurés (y compris les encours douteux), suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 224M€ au 30 juin 2024 contre 225M€ au 31 décembre 2023. Elle est dépréciée à hauteur de 63M€ au 30 juin 2024 contre 64M€ au 31 décembre 2023.

6.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Créances sur la clientèle	38 905	37 203
Affacturage sain	610	347
Affacturage dégradé depuis l'origination	86	4
Autres créances commerciales saines	14	6
Autres crédits sains à la clientèle	35 109	33 664
Autres crédits à la clientèle dégradés depuis l'origination	1 835	1 838
Comptes ordinaires débiteurs sains	497	577
Créances en défaut	754	767
Créances rattachées sur clientèle	74	114
Autres crédits à la clientèle en non défaut	48	46
Comptes ordinaires débiteurs en non défaut	22	65
Créances en défaut	4	3
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	248	393
Etalement des frais de dossiers et divers	(38)	(30)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(525)	(414)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	811	837
Dépréciation des créances sur la clientèle	(807)	(791)
Dépréciation sur créances saines	(134)	(137)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(112)	(113)
Dépréciation des créances en défaut	(444)	(450)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(117)	(91)
Total net des créances sur la clientèle	38 420	36 919

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par les marques Renault, Nissan et Mitsubishi. La dépréciation de la valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

6.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Créances sur opérations de location financière	18 563	17 206
Crédit-bail et location longue durée contrats sains	16 430	15 065
Crédit-bail et location longue durée contrats dégradés depuis l'origination	1 680	1 722
Créances en défaut	453	419
Créances rattachées sur opérations de location financière	4	8
Crédit-bail et location longue durée en non défaut	3	7
Créances en défaut	1	1
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(66)	47
Étalement des frais de dossiers et divers	(4)	6
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(499)	(379)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	437	420
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(360)	(329)
Dépréciation sur créances saines	(67)	(66)
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	(72)	(73)
Dépréciation des créances en défaut	(220)	(189)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
Total net des créances sur opérations de location financière	18 141	16 932

6.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Immobilisations données en location	2 935	1 595
Valeur brute des immobilisations données en location	4 054	2 433
Amortissements sur immobilisations données en location	(1 119)	(838)
Créances sur opérations de location opérationnelle	26	17
Créances saines et dégradées depuis l'origine	29	13
Créances en défaut	17	13
Produits et charges restant à étaler	(20)	(9)
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(51)	(48)
Dépréciation des créances en défaut	(11)	(8)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(40)	(40)
Total net des opérations de location opérationnelle*	2 910	1 564

(*) Dont entreprises liées

(5)

(3)

Note 7 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2024
Valeur brute	47 575	12 430	684	60 689
Créances saines	42 931	12 226	681	55 838
<i>En % du total des créances</i>	<i>90,2%</i>	<i>98,4%</i>	<i>99,6%</i>	<i>92,0%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 467	155		3 622
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,3%</i>	<i>1,2%</i>		<i>6,0%</i>
Créances en défaut	1 177	49	3	1 229
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,4%</i>	<i>2,0%</i>
Dépréciation	(1 174)	(41)	(3)	(1 218)
Dépréciation créances saines	(334)	(23)	(2)	(359)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>28,4%</i>	<i>56,1%</i>	<i>66,7%</i>	<i>29,5%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(184)			(184)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>15,7%</i>			<i>15,1%</i>
Dépréciation créances en défaut	(656)	(18)	(1)	(675)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>55,9%</i>	<i>43,9%</i>	<i>33,3%</i>	<i>55,4%</i>
Taux de couverture	2,5 %	0,3 %	0,4 %	2,0 %
<i>Créances saines</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>5,3%</i>	<i>0,0%</i>		<i>5,1%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,7%</i>	<i>36,7%</i>	<i>33,3%</i>	<i>54,9%</i>
Total des valeurs nettes*	46 401	12 389	681	59 471
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>21</i>	<i>588</i>	<i>271</i>	<i>880</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2023
Valeur brute	44 182	11 679	722	56 583
Créances saines	39 651	11 430	720	51 801
<i>En % du total des créances</i>	<i>89,7%</i>	<i>97,9%</i>	<i>99,7%</i>	<i>91,5%</i>
Créances dégradées depuis l'origination	3 394	185		3 579
<i>En % du total des créances</i>	<i>7,7%</i>	<i>1,6%</i>		<i>6,3%</i>
Créances en défaut	1 137	64	2	1 203
<i>En % du total des créances</i>	<i>2,6%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>2,1%</i>
Dépréciation	(1 128)	(38)	(2)	(1 168)
Dépréciation créances saines	(316)	(18)	(1)	(335)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>28,0%</i>	<i>47,4%</i>	<i>50,0%</i>	<i>28,7%</i>
Dépréciation créances dégradées depuis l'origination	(183)	(3)		(186)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>16,2%</i>	<i>7,9%</i>		<i>15,9%</i>
Dépréciation créances en défaut	(629)	(17)	(1)	(647)
<i>En % du total des dépréciations</i>	<i>55,8%</i>	<i>44,7%</i>	<i>50,0%</i>	<i>55,4%</i>
Taux de couverture	2,6 %	0,3 %	0,3 %	2,1 %
<i>Créances saines</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,6%</i>
<i>Créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>5,4%</i>	<i>1,6%</i>		<i>5,2%</i>
<i>Créances en défaut</i>	<i>55,3%</i>	<i>26,6%</i>	<i>50,0%</i>	<i>53,8%</i>
Total des valeurs nettes*	43 054	11 641	720	55 415
<i>(*) Dt entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>(2)</i>	<i>276</i>	<i>379</i>	<i>653</i>

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le Groupe Renault et les marques Nissan et Mitsubishi.

Une revue de la provision Forward Looking Sectorielle a été réalisée en juin 2024. Cette partie sectorielle qui couvre des segments de clientèle jugés plus particulièrement à risque – et pour lesquels une analyse individuelle n’était pas envisageable – porte sur 2 125M€ d’encours, sans que leur classement en stage 1 ne soit affecté. Ces encours sont désormais couverts à fin juin 2024 par un stock de provision de 21,1M€, soit une reprise de 8,2M€ vs fin décembre 2023, expliquée par une révision de la liste des secteurs à risque entraînant la diminution des expositions (impact - 4,6M€) et par un et par un changement de pondération du bucket 2 dans la détermination du taux de couverture à appliquer (impact -4,7M€).

Sur l'activité clientèle, les taux de provisionnement des buckets 1 et 2 restent stables respectivement à 0,4% et 5,4%. Le taux de provisionnement du bucket 3 est en hausse de 55,3% à fin décembre 2023 à 55,8% à fin juin 2024. Cela s'inscrit dans un contexte de gel des paramètres de risque sur les pays du G7 sur la base des données de décembre 2023, qui se complète par ailleurs par une hausse des encours non performants en Colombie (+14M€), en proie à un contexte économique défavorable, et par l'intégration du groupe MeinAuto (+ 29M€).

Cette hausse des encours non productifs a été partiellement compensée par une vente de portefeuille douteux en Italie pour 14M€.

Sur l'activité réseaux, le taux de couverture du bucket 1 est stable, et l'amélioration du bucket 2 est principalement liée à l'évolution positive de la distribution des encours par classe de risque. Les pays avec une contribution plus significative à cette amélioration sont la France, le Maroc et l'Espagne. Sur le bucket 3 le taux de couverture est à 36,7% vs 26,6% à fin décembre 2023, hausse expliquée notamment par l'évolution du mix du portefeuille en défaut avec un poids moins important des concessionnaires avec une date d'entrée en défaut récente.

Note 7.1 : Variation des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	Augmentation (1)	Transfert (2)	Remboursements	Abandons	06/2024
Créances saines	51 801	36 185	(1 349)	(30 799)		55 838
Créances dégradées depuis l'origination	3 579		953	(910)		3 622
Créances en défaut	1 203		396	(258)	(112)	1 229
Total opérations avec la clientèle (VB)	56 583	36 185		(31 967)	(112)	60 689

(1) Augmentations = Nouvelle production

(2) Transfert = Changement de classification

Note 7.2 : Variation des dépréciations des opérations avec la clientèle

En millions d'euros	12/2023	Augmentation (1)	Diminution (2)	Transfert (3)	Variations (4)	Autres (5)	06/2024
Dépréciation sur créances saines*	335	18	(14)	(156)	167	9	359
Dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination	186	9	(5)	(20)	15	(1)	184
Dépréciation des créances en défaut	647	13	(46)	176	(125)	10	675
Total dépréciations des opérations avec la clientèle	1 168	40	(65)		57	18	1 218

(1) Augmentations = Dotation suite à nouvelle production

(2) Diminution = Reprise suite à remboursements, cessions ou abandons

(3) Transfert = Changement de classification

(4) Variations = Variation suite à ajustements des critères de risques (PD, LGD, ECL ...)

(5) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

(*) Les dépréciations sur créances saines comprennent des dépréciations sur les valeurs résiduelles (véhicules et batteries) pour un montant de 157M€ au 30/06/2024 contre 131M€ au 31/12/2023.

Note 8 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Créances d'impôts et taxes fiscales	763	659
Actifs d'impôts courants	143	88
Actifs d'impôts différés	244	249
Créances fiscales hors impôts courants	376	322
Comptes de régularisation et actifs divers	1 978	1 583
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	1 264	912
Comptes de régularisation actif	130	110
Autres actifs	4	5
Valeurs reçues à l'encaissement	579	555
Contrats d'assurance et réassurance actifs	43	33
Contrats de réassurance détenus	43	33
Total des comptes de régularisation et actifs divers*	2 784	2 275
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	432	390

Note 9 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Instruments dérivés de taux	6	15
Instruments dérivés de change	15	47
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	21	62

Note 10 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**10.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Comptes et emprunts à terme	3 084	2 321
Dettes rattachées	84	54
Total Banques centrales	3 168	2 375

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 30 juin 2024 à 7 441M€, soit 6 590M€ en titres de véhicules de titrisations et 851M€ en créances privées.

Le groupe a pu bénéficier du programme TLTRO III émis par la BCE.

Deux tirages ont été réalisés au cours de l'année 2021 :

- 750M€ à maturité septembre 2024,
- 750M€ à maturité décembre 2024.

Pour rappel, le groupe a choisi d'appliquer IFRS9 aux tirages effectués sur le programme TLTRO III, en considérant que le taux fixé par le BCE est un taux de marché.

Le taux d'intérêt applicable à ces financements est calculé sur la base de la moyenne des taux des facilités de dépôts (Dépôt Facility Rate) de la Banque Centrale Européenne.

Programme TFSME

Le groupe a également pu bénéficier du programme TFSME émis par la Banque d'Angleterre en 2020 et a pu effectuer en 2021 des tirages cumulés de 409,3 millions de livre sterling arrivant à maturité en septembre et en octobre 2025.

Le taux d'intérêt applicable est calculé sur la base du taux de base de la Banque d'Angleterre (5.25% au 30 juin 2024) plus une marge de 0,25%.

Pour rappel, le Groupe a appliqué IFRS9 à ces financements, en considérant ce taux ajustable comme un taux de marché applicable à toutes les banques bénéficiant du programme TFSME.

10.2 - Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Dettes à vue envers les établissements de crédit	655	260
Comptes ordinaires créditeurs	97	15
Autres sommes dues	549	245
Dettes rattachées	9	
Dettes à terme envers les établissements de crédit	2 184	2 015
Comptes et emprunts à terme	2 079	1 920
Dettes rattachées	105	95
Total des dettes envers les établissements de crédit	2 839	2 275

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

10.3 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Comptes créditeurs de la clientèle	30 183	29 061
Comptes ordinaires créditeurs	418	341
Comptes créditeurs à terme	600	608
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires (**)	17 838	18 224
Dépôts à terme de la clientèle (**)	11 327	9 888
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	354	251
Autres sommes dues à la clientèle	100	171
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	49	15
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme		1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	53	31
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	152	33
Total des dettes envers la clientèle*	30 537	29 312
(*) Dont entreprises liées	722	635
(**) Dont couverts par un régime de garantie des dépôts	Meur 25 940	25 072
	% 88,9%	89,2%

Dépôts de la clientèle

En millions d'euros	06/2024			12/2023		
	Compte d'épargne	Compte à terme	Total	Compte d'épargne	Compte à terme	Total
Allemagne	10 643	7 095	17 738	10 838	6 025	16 863
Royaume-Uni	2 705	2 909	5 614	2 695	2 822	5 517
Autriche	1 244	613	1 857	1 334	419	1 753
France	1 478	7	1 485	1 424	24	1 448
Espagne	1 203	683	1 886	1 087	463	1 550
Pays-Bas	618	157	775	877	143	1 020
Brésil		15	15		25	25
Total Dépôts de la clientèle	17 891	11 479	29 370	18 255	9 921	28 176

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage-espèces accordée à RCI Banque S.A. par le constructeur Renault pour un montant de 600M€ couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault.

Au premier semestre 2024 la croissance de l'activité dépôts (+1193M€, +4,2 %) est assortie d'une progression des produits à terme. En effet, ceux-ci augmentent de 1558M€ / +15,7% alors que les produits à vue s'érodent de 365M€ / -2,0%, traduisant une anticipation de baisse des taux de la part des épargnants.»

Le groupe Mobilize Financial Services a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, en juin 2015 au Royaume-Uni, en mars 2019 au Brésil, et en novembre 2020 en Espagne, en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme. Le groupe a déployé en juillet 2021 son activité de collecte d'épargne au Pays-Bas par l'intermédiaire de la fintech Raisin.

10.4 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Titres de créances négociables (1)	1 526	1 808
Certificats de dépôt	1 296	1 570
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	179	184
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	51	54
Autres dettes représentées par un titre (2)	5 437	4 324
Autres dettes représentées par un titre	5 431	4 317
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	6	7
Emprunts obligataires et assimilés	15 722	14 184
Emprunts obligataires	15 322	13 857
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	400	327
Total des dettes représentées par un titre*	22 685	20 316

(*) Dont entreprises liées

1

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A., RCI Banque S.A. Succursale Italiana, RCI Colombia S.A. Compania de Financiamiento et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland), britannique (RCI Financial Services Ltd), espagnole (RCI Banque S.A. Sucursal en Espana)

française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

Note 11 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Dettes d'impôts et taxes fiscales	1 035	961
Passifs d'impôts courants	177	135
Passifs d'impôts différés	816	772
Dettes fiscales hors impôts courants	42	54
Comptes de régularisation et passifs divers	2 063	1 880
Dettes sociales	62	68
Autres créditeurs divers	962	887
Dettes sur actifs loués	93	85
Comptes de régularisation passif	593	513
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	335	318
Comptes d'encaissement	18	9
Total des comptes de régularisation et passifs divers*	3 098	2 841
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>150</i>	<i>64</i>

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 27.

Le poste autres créditeurs divers, intègre les dettes sur actifs loués activés sous IFRS 16. De plus, les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts des minoritaires.

Note 12 : Passif sur contrats d'assurance émis**Réserves techniques d'assurance par composants**

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)
Solde net d'ouverture au 01/01/2024	190	(16)	(323)	(149)
Changements liés aux services actuels		1	93	94
MSC reconnue pour les services rendus			93	93
Modification de l'ajustement du risque		1		1
Changements liés aux services futurs	217	(2)	(128)	87
Contrats initialement comptabilisés sur la période	193	(2)	(103)	88
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	25		(25)	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés		2		2
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	(10)	(1)		(11)
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	10	3		13
Résultat du service d'assurance	217	1	(35)	183
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	5		(5)	
Autres mouvements	5		(5)	
Autres éléments du résultat global	1			1
Total Variations du compte de résultat et OCI	223	1	(40)	184
Flux de trésorerie	(190)	1	(2)	(191)
Primes et impôts sur les primes reçus	(312)	1		(311)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées	38			38
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	84		(2)	82
Solde net de clôture au 30/06/2024	223	(14)	(365)	(156)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	34	2	7	43
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	189	(16)	(372)	(199)

En millions d'euros	Flux de trésorerie actualisés	Ajust. pour risque non financier	Marge de service contract.	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	32	3	1	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	186	(19)	(333)	(166)
Solde net d'ouverture au 01/01/2023	218	(16)	(332)	(130)
Changements liés aux services actuels	2	2	180	184
MSC reconnue pour les services rendus			180	180
Modification de l'ajustement du risque		2		2
Ajustements d'expérience	2			2
Changements liés aux services futurs	318	(5)	(159)	154
Contrats initialement comptabilisés sur la période	348	(5)	(188)	155
Modifications des estimations qui ajustent la MSC	(29)		29	
Changements d'estimations de pertes sur des contrats onéreux	(1)			(1)
Changements liés aux services passés	20	4		24
Modifications du passif pour l'exécution des sinistres survenus	24	2		26
Ajustements d'expérience sur sinistres et autres charges	(4)	2		(2)
Résultat du service d'assurance	340	1	21	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(10)		(6)	(16)
Autres mouvements	(10)		(6)	(16)
Autres éléments du résultat global	(5)			(5)
Total Variations du compte de résultat et OCI	325	1	15	341
Flux de trésorerie	(353)	(1)	(6)	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payés	54			54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	184	(1)	(6)	177
Solde net de clôture au 31/12/2023	190	(16)	(323)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	28	2	3	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	162	(18)	(326)	(182)

Réserves techniques d'assurance par couvertures

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)
Solde net d'ouverture au 01/01/2024	(109)		(40)	(149)
Total des revenus d'assurance	208			208
Marge reconnue pour les services fournis	93			93
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	2			2
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	29			29
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	8			8
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	76			76
Total des dépenses des services d'assurance	12	(1)	(36)	(25)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres			(28)	(28)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses			(9)	(9)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			(1)	(1)
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	12			12
Changements des services passés			2	2
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
Résultat du service d'assurance	220	(1)	(36)	183
Autres éléments du résultat global	1			1
Total Variations du compte de résultat et OCI	221	(1)	(36)	184
Flux de trésorerie	(229)		38	(191)
Primes et impôts sur les primes reçus	(311)			(311)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			38	38
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	82			82
Solde net de clôture au 30/06/2024	(117)	(1)	(38)	(156)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	39	(1)	5	43
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(156)		(43)	(199)

En millions d'euros	Passif pour couverture restante Hors perte	Passif pour couverture restante Perte	Passif pour sinistres survenus	Total
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	21	(1)	16	36
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(99)		(67)	(166)
Solde net d'ouverture au 01/01/2023	(78)	(1)	(51)	(130)
Total des revenus d'assurance	387			387
Marge reconnue pour les services fournis	180			180
Variation de l'ajustement des risques non financiers sur risque expiré	5			5
Charges attendues des services d'assurance encourues - Sinistres	49			49
Charges attendues des services d'assurance encourues - Dépenses	14			14
Recouvrement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	139			139
Total des dépenses des services d'assurance	16	1	(42)	(25)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Sinistres		1	(61)	(60)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Dépenses		1	(4)	(3)
Dépenses encourues sur services d'assurance - Autres mouvements			1	1
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	16			16
Changements des services passés			22	22
Pertes et reprises de pertes sur contrat déficitaire		(1)		(1)
Résultat du service d'assurance	403	1	(42)	362
Produits et charges financiers des contrats d'assurance émis	(16)			(16)
Autres mouvements	(16)			(16)
Autres éléments du résultat global	(4)		(1)	(5)
Total Variations du compte de résultat et OCI	383	1	(43)	341
Flux de trésorerie	(414)		54	(360)
Primes et impôts sur les primes reçus	(591)			(591)
Sinistres et autres charges des services d'assurance payées			54	54
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	177			177
Solde net de clôture au 31/12/2023	(109)		(40)	(149)
Actifs sur contrats d'assurance et de réassurance	27		6	33
Passif sur contrats d'assurance et de réassurance	(136)		(46)	(182)

Note 13 : Provisions

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*)	06/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	42	21	(2)	(18)	(1)	42
Provisions sur engagement par signature (**)	7	9		(7)	(1)	8
Provisions pour risques de litiges	3			(1)		2
Autres provisions	32	12	(2)	(10)		32
Provisions sur opérations non bancaires	109	20	(12)	(24)	(2)	91
Provisions pour engagements de retraite et ass.	38	3	(6)			35
Provisions pour restructurations	14	2	(4)	(1)		11
Provisions pour risques fiscaux et litiges	48	2	(2)	(23)	(2)	23
Autres provisions	9	13				22
Total des provisions	151	41	(14)	(42)	(3)	133

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

(**) *Provisions sur engagement de signature = Concernent essentiellement des engagements de financement*

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque S.A. ou des sociétés du groupe sont impliquées fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructuration correspondent au plan de dispense d'activité, un dispositif d'aménagement des fins de carrière financé par l'entreprise.

Les provisions pour risques de litiges concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales. La dotation de provisions pour risques fiscaux et litiges en 2024 est liée à un redressement fiscal de la succursale italienne sur le refinancement

La provision liée au contentieux PIS/COFINS au Brésil a fait l'objet d'une reprise compte tenu de l'évolution favorable de la jurisprudence récente.

La FCA a interdit en 2021 certains modèles de commissionnement pour le financement automobile qui encourageaient les intermédiaires à augmenter les coûts pour les consommateurs. Plusieurs plaintes ont été déposées concernant les accords de commission mis en place avant cette interdiction. Le service de médiation financière a examiné certaines plaintes rejetées par les entreprises. Il a donné raison aux plaignants dans deux décisions récentes. Cela entraînera probablement une augmentation significative des plaintes des consommateurs auprès des entreprises et du médiateur financier. Le 11 janvier 2024, le Financial Conduct Authority (FCA) a annoncé qu'elle examinerait les accords de commissions et de ventes de financement automobile de plusieurs institutions financières. Il a également annoncé qu'il veillerait à ce que les consommateurs reçoivent un règlement approprié s'il trouvait des preuves d'une mauvaise conduite généralisée. L'examen de la FCA ayant été lancé récemment, Mobilize Financial Services n'est pas en mesure de déterminer si les procédures engagées sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur ses états financiers

Le FCA a prévu de communiquer sur les prochaines étapes sur le sujet au 3eme trimestre 2024.

Note 14 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2023	Dotations	Reprises		Autres (*)	06/2024
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	1 168	376	(272)	(72)	18	1 218
Opérations avec la clientèle	1 168	376	(272)	(72)	18	1 218
<i>Dont dépréciation sur créances saines</i>	<i>335</i>	<i>222</i>	<i>(171)</i>	<i>(36)</i>	<i>9</i>	<i>359</i>
<i>Dont dépréciation sur créances dégradées depuis l'origination</i>	<i>186</i>	<i>49</i>	<i>(37)</i>	<i>(13)</i>	<i>(1)</i>	<i>184</i>
<i>Dont dépréciation des créances en défaut</i>	<i>647</i>	<i>105</i>	<i>(64)</i>	<i>(23)</i>	<i>10</i>	<i>675</i>
Provisions sur opérations non bancaires	2	1				3
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	2	1				3
Provisions sur opérations bancaires	10	9		(8)	(1)	10
Provisions sur engagement par signature	7	9		(7)	(1)	8
Provisions pour risques de litiges	3			(1)		2
Total couverture des risques de contreparties	1 180	386	(272)	(80)	17	1 231

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 7.

Note 15 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Dettes évaluées au coût amorti	871	882
Titres subordonnés	866	865
Dettes rattachées sur titres subordonnés	5	17
Dettes évaluées à la juste valeur	9	11
Titres participatifs	9	11
Total des dettes subordonnées	880	893

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA pour un montant de 500 000 000 Francs

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale 60% du TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

L'emprunt est perpétuel.

Note 16 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2024
Actifs financiers	17 281	17 926	28 279	486	63 972
Caisse et Banques centrales	4 946	2			4 948
Instruments dérivés de couverture	24	26	107	17	174
Actifs financiers	219	187	154	116	676
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 613				1 613
Prêts et créances sur la clientèle	10 479	17 711	28 018	353	56 561
Passifs financiers	25 171	11 136	21 164	2 938	60 409
Banques centrales	1 895	789	484		3 168
Instruments dérivés de couverture	36	11	223	9	279
Passifs financiers	11	7	3		21
Dettes envers les établissements de crédit	1 110	806	923		2 839
Dettes envers la clientèle	19 835	5 293	4 809	600	30 537
Dettes représentées par un titre	2 284	4 225	14 722	1 454	22 685
Dettes subordonnées		5		875	880

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2023
Actifs financiers	16 429	16 849	27 182	514	60 974
Caisse et Banques centrales	4 729	4			4 733
Instruments dérivés de couverture	21	57	124	23	225
Actifs financiers	209	108	193	116	626
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539				1 539
Prêts et créances sur la clientèle	9 931	16 680	26 865	375	53 851
Passifs financiers	23 095	10 488	19 691	2 248	55 522
Banques centrales	357	1 547	471		2 375
Instruments dérivés de couverture	15	17	257		289
Passifs financiers	35	15	12		62
Dettes envers les établissements de crédit	605	677	993		2 275
Dettes envers la clientèle	19 872	4 327	4 513	600	29 312
Dettes représentées par un titre	2 192	3 905	13 445	774	20 316
Dettes subordonnées	19			874	893

**Note 17 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)
et décomposition par niveau des actifs et des passifs**

En millions d'euros - 06/2024	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	63 972	651	6 757	55 884	63 292	(680)
Caisse et Banques centrales	4 948		4 948		4 948	
Instruments dérivés de couverture	174		174		174	
Actifs financiers	676	651	22	3	676	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 613		1 613		1 613	
Prêts et créances sur la clientèle	56 561			55 881	55 881	(680)
Passifs financiers	60 409	10	60 568		60 578	(169)
Banques centrales	3 168		3 168		3 168	
Instruments dérivés de couverture	279		279		279	
Passifs financiers	21		21		21	
Dettes envers les établissements de crédit	2 839		2 867		2 867	(28)
Dettes envers la clientèle	30 537		30 537		30 537	
Dettes représentées par un titre	22 685		22 882		22 882	(197)
Dettes subordonnées	880	10	814		824	56

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

Les prêts et créances sur la clientèle, classés en Niveau 3, sont évalués au coût amorti au bilan. Les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations. En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros - 12/2023	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	60 974	596	6 524	52 925	60 045	(929)
Caisse et Banques centrales	4 733		4 733		4 733	
Instruments dérivés de couverture	225		225		225	
Actifs financiers	626	596	27	3	626	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 539		1 539		1 539	
Prêts et créances sur la clientèle	53 851			52 922	52 922	(929)
Passifs financiers	55 522	11	55 720		55 731	(209)
Banques centrales	2 375		2 378		2 378	(3)
Instruments dérivés de couverture	289		289		289	
Passifs financiers	62		62		62	
Dettes envers les établissements de crédit	2 275		2 305		2 305	(30)
Dettes envers la clientèle	29 312		29 312		29 312	
Dettes représentées par un titre	20 316		20 564		20 564	(248)
Dettes subordonnées	893	11	810		821	72

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 13 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque arrêté, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :**• Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe Mobilize Financial Services au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs aux derniers taux pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe Mobilize Financial Services au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque S.A. des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

Note 18 : Accords de compensation et autres engagements similaires**Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe Mobilize Financial Services négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe Mobilize Financial Services ne dispose pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'événement de crédit.

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 06/2024	Valeur brute comptable avant compensatio	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 314		1 314	147	784		383
Dérivés	174		174	147			27
Créances de financements Réseau (1)	1 140		1 140		784		356
Passifs	279		279	147			132
Dérivés	279		279	147			132

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 797M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 593M€ par un gage-espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 10.3) et pour 342M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 191M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 12/2023	Valeur brute comptable avant compensatio	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 212		1 212	234	703		275
Dérivés	225		225	234			(9)
Créances de financements Réseau (1)	987		987		703		284
Passifs	289		289	234			55
Dérivés	289		289	234			55

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 498M€ à celles du groupe Renault Retail Group, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 495M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf. note 10.3) et pour 489M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil SA, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 208M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires

Note 19 : Engagements donnés

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Engagements de financement	3 350	3 092
Engagements en faveur de la clientèle	3 350	3 092
Engagements de garantie	247	279
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	161	200
Engagements d'ordre de la clientèle	86	79
Autres engagements donnés	347	66
Engagements sur locations mobilières et immobilières	347	66
Total des engagements donnés*	3 944	3 437
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>6</i>	<i>1</i>

La ligne « Engagements d'ordre d'établissements de crédit » intègre les engagements donnée par RCI Banque S.A. aux actionnaires minoritaires des JV lorsque celui-ci dispose d'une option contractuelle de cession.

Note 20 : Engagements reçus

En millions d'euros	06/2024	12/2023
Engagements de financement	5 491	4 631
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 491	4 631
Engagements de garantie	22 860	21 603
Engagements reçus d'établissements de crédit	198	206
Engagements reçus de la clientèle	6 450	6 745
Engagements de reprise reçus	16 212	14 652
Autres engagements reçus	345	64
Autres engagements reçus	345	64
Total des engagements reçus*	28 696	26 298
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>6 102</i>	<i>5 624</i>

Le groupe Mobilize Financial Services dispose au 30 juin 2024 de 4 741M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 3 944M€ d'actifs éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne ou de la Banque d'Angleterre (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière

Les engagements de financement incluent l'émission de titres subordonnés réalisée en Juin avec date de valeur à juillet 2024 pour un montant total de 750M€

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Mobilize Financial Services mène donc une gestion active et rigoureuse de ses sûretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 21 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Intérêts et produits assimilés	2 397	1 979	4 195
Opérations avec les établissements de crédit **	235	216	439
Opérations avec la clientèle	1 498	1 251	2 626
Opérations de location financière	522	402	879
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	104	82	187
Intérêts courus et échus des instruments financiers	38	28	64
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(395)	(400)	(798)
Opérations avec la clientèle	(256)	(279)	(546)
Opérations de location financière	(139)	(121)	(252)
Total des intérêts et produits assimilés*	2 002	1 579	3 397
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	427	325	672

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 22 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Opérations avec les établissements de crédit	(223)	(220)	(431)
Opérations avec la clientèle	(487)	(260)	(684)
Opérations de location financière	(2)	(3)	(3)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(99)	(72)	(166)
Charges sur dettes représentées par un titre	(518)	(355)	(807)
Autres intérêts et charges assimilées	(10)	(10)	(18)
Total des intérêts et charges assimilées*	(1 339)	(920)	(2 109)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	(14)	(10)	(25)

La hausse des intérêts et charges assimilées s'explique principalement par la hausse des taux de marchés depuis début 2022 qui renchérit progressivement les charges de refinancement de notre portefeuille

Note 23 : Commissions

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Produits sur commissions	434	376	765
Commissions	17	16	31
Frais de dossiers	13	10	21
Commissions sur activités de services	96	74	158
Commissions de courtage d'assurance	33	30	63
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	143	138	266
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	98	78	166
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	34	30	60
Charges sur commissions	(231)	(184)	(383)
Commissions	(27)	(23)	(50)
Commissions sur les activités de services	(75)	(58)	(118)
Commissions d'assurance accessoires aux contrats de financement	(29)	(25)	(52)
Commissions d'entretien accessoires aux contrats de financement	(79)	(62)	(134)
Autres commissions accessoires aux contrats de financement	(21)	(16)	(29)
Total des commissions nettes*	203	192	382
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>8</i>	<i>10</i>	<i>17</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 24 : Produits et charges nets des autres activités

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Autres produits d'exploitation bancaire	600	347	785
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	300	165	406
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	149	61	203
Opérations de location opérationnelle	281	164	340
Autres produits d'exploitation bancaire	19	18	39
dont reprise de provisions pour risques bancaires	12	4	9
Autres charges d'exploitation bancaire	(586)	(336)	(739)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(303)	(168)	(381)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(169)	(77)	(190)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(65)	(34)	(81)
Opérations de location opérationnelle	(194)	(115)	(239)
Autres charges d'exploitation bancaire	(24)	(19)	(38)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(13)	(6)	(10)
Autres produits et charges d'exploitation	2	5	8
Autres produits d'exploitation	16	12	28
Autres charges d'exploitation	(14)	(7)	(20)
Total des produits et charges nets des autres activités*	16	16	54
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	5	4	10

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Note 25 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Frais de personnel	(209)	(175)	(372)
Rémunération du personnel	(142)	(118)	(255)
Charges de retraites et assimilées - Régime à cotisations définies	(16)	(15)	(27)
Charges de retraites et assimilées - Régime à prestations définies	3	3	4
Autres charges sociales	(45)	(37)	(81)
Autres charges de personnel	(9)	(8)	(13)
Autres frais administratifs	(159)	(177)	(321)
Impôts et taxes hors IS	(8)	(49)	(58)
Loyers	(5)	(5)	(7)
Autres frais administratifs	(146)	(123)	(256)
Total des charges générales d'exploitation*	(368)	(352)	(693)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(1)</i>	<i>4</i>	<i>(1)</i>

Note 26 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Coût du risque sur financement clientèle	(110)	(93)	(154)
Dotations pour dépréciation	(193)	(182)	(447)
Reprises de dépréciation	174	154	421
Pertes sur créances irrécouvrables	(111)	(82)	(160)
Récupérations sur créances amorties	20	17	32
Coût du risque sur financement des Réseaux	(3)		9
Dotations pour dépréciation	(22)	(23)	(43)
Reprises de dépréciation	19	23	54
Pertes sur créances irrécouvrables			(2)
Coût du risque sur autres activités	1	(7)	(8)
Variation des dépréciations des autres créances	2	(1)	
Autres corrections de valeurs	(1)	(6)	(8)
Total du coût du risque	(112)	(100)	(153)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

A fin juin 2024, le coût du risque total s'établit en dotation nette de 112M€ dont 110M€ sur le financement clientèle (soit 0,50% des Actifs Productifs Moyens), 3M€ sur le financement des Réseaux, et une reprise de -1M€ sur les autres activités.

Sur l'activité clientèle, les principaux mouvements du coût du risque en cumul à fin juin 2024 sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2024	31/12/2023
Encours performants		
Dotation suite augmentation des encours B1 et B2	18	38
Dotation/reprise sur évolution mix par bucket et paramètres de risque	-22	29
Reprise au titre du forward-looking	-13	-20
Reprise au titre des provisions à dire d'expert	-8	-56
Encours non performants		
Dotation sur encours B3	24	55
Pertes sur créances irrécouvrables	111	159
Récupérations sur créances amorties	-20	-32
Dotation au titre du forward-looking	6	3
Dotation/reprise au titre des provisions à dire d'expert	14	-22
Total coût du risque	110	154

La reprise de provision d'expertise observée au premier semestre 2024 sur les encours performants (-8 M€) est essentiellement due à la reprise progressive de la provision pour risque d'inflation sur l'ensemble du périmètre Mobilize FS, compte tenu du retour des indices à leur niveau de 2021.

Sur les encours non performants, le montant de la dotation de provision d'expertise (+14 M€) est expliquée par l'actualisation de l'expertise négative visant à corriger les biais de calcul des provisions statistiques en Colombie.

Sur l'activité Réseau (financement des concessionnaires), le coût du risque (dotation de 3,0M€) comprend :

- une dotation de 3,3M€ sur les encours performants, expliquée notamment par une dotation des provisions forward looking, de 2.9M€

- une dotation de provision de 0.7M€ sur les encours non performants expliquée principalement par l'entrée en défaut de deux concessionnaires en Allemagne et la dotation de provisions forward looking au Maroc.

Note 27 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	06/2024	06/2023	12/2023
Impôts exigibles	(90)	(158)	(312)
Impôts courants sur les bénéfices	(90)	(158)	(312)
Impôts différés	3	13	78
Impôts différés	3	12	77
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs		1	1
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(87)	(145)	(234)

Le taux effectif d'impôts du Groupe s'établit à 15,7% au 30/06/24 contre 29,8% au 30/06/23 et 22,7% au 31/12/23.

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à 0,5M€

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des dépréciations des créances douteuses et autres passifs.

Note 28 : Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement à signaler.



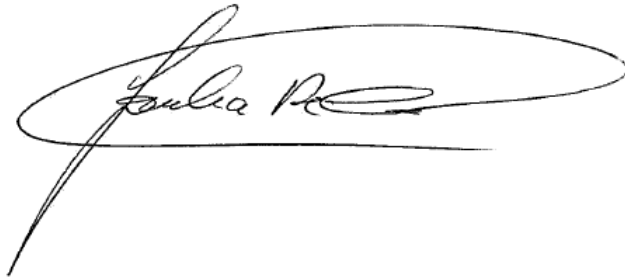
ATTESTATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT

1^{er} SEMESTRE 2024

Attestation de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi que d'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 23 juillet 2024
Le Président du Conseil d'Administration
Gianluca DE FICCHY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gianluca De Ficchy', enclosed within a large, loopy oval flourish.



LES RISQUES - PILIER III

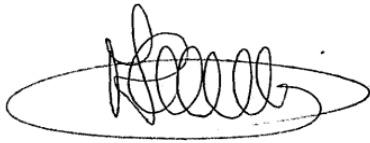
1^{er} SEMESTRE 2024

DECLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIEES AU TITRE DU PILIER III

La Direction Générale et le Conseil d'Administration sont responsables de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport Pilier III.

Dans ce cadre, j'atteste que le groupe Mobilize Financial Services publie au titre du rapport Pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement et du Conseil modifié par le règlement (UE) n°2019/876 du 20 mai 2019 (CRR 2), conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, je confirme que les informations communiquées au 30 juin 2024 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and curves, enclosed within a horizontal oval shape.

Martin Thomas

Directeur Général

Table des matières

DECLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIEES AU TITRE DU PILIER III	83
INTRODUCTION	85
I - SYNTHÈSE DES RISQUES	86
A - CHIFFRES CLEFS	86
B - CONTEXTE	89
C - TYPOLOGIE DE RISQUE	89
II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	90
A - RATIO DE SOLVABILITÉ	90
RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)	90
B - FONDS PROPRES	92
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)	92
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)	92
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (EQUITY TIER 2 « T2 »)	92
C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES	102
D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE	104
E - RATIO DE LEVIER	104
F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER	109
III - RISQUE DE CREDIT	110
A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT	110
B - ACTIFS PONDÉRÉS	116
C - MÉTHODE AVANCÉE	116
a) Segmentation des expositions en méthode avancée	116
b) Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)	120
c) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)	121
d) Procédures de surveillance de la notation interne	121
D - MÉTHODE STANDARD	123
E - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	125
F - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	126
EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE	126
IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CREDIT	129
V - RISQUE DE LIQUIDITE	130
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	130
Net stable funding ratio	131
VI - LES RISQUES ESG	133
VII - LES RISQUES VALEURS RESIDUELLES	141

INTRODUCTION

Les informations qui suivent sont relatives aux risques du groupe Mobilize Financial Services (Mobilize F.S.)¹ et sont communiquées conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) modifié par le règlement n°2019/876 du 20 mai 2019 (CRR 2) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Ces informations sont publiées sur base consolidée (article 13 du CRR) et elles correspondent aux éléments requis dans la huitième partie du CRR (articles 431 et suivants).

Le rapport Pilier III du groupe Mobilize F.S. est publié annuellement dans son ensemble, mais certains éléments importants ou plus changeants sont communiqués chaque semestre, ou seulement de manière transitoire (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Le rapport sur les risques est publié sous la responsabilité du Directeur de la Gestion des Risques du groupe Mobilize F.S.. Les informations contenues dans le présent rapport ont été établies conformément à la procédure de production du Pilier III validée par le Comité Réglementaire du groupe Mobilize F.S..

1 RCI Banque S.A. a opéré sous le nom commercial RCI Bank and Services depuis février 2016 et a adopté Mobilize Financial Services comme nouvelle identité commerciale en mai 2022. Sa dénomination sociale reste inchangée et est toujours RCI Banque S.A. Ce nom commercial, ainsi que son acronyme Mobilize F.S., pourront être utilisés par le groupe comme alias à sa dénomination sociale. RCI Banque S.A. et ses filiales peuvent être désignées sous l'appellation « groupe Mobilize F.S ».

I - SYNTHÈSE DES RISQUES

A - CHIFFRES CLEFS

EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

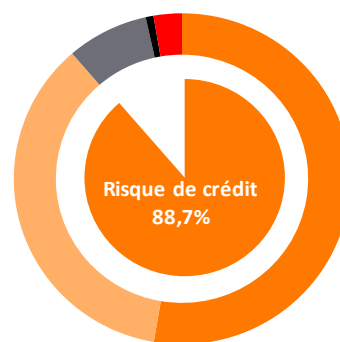
En millions d'euros		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
		a	c	e
	Fonds propres disponibles (montants)			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 711	5 518	5 465
2	Fonds propres de catégorie 1	5 711	5 518	5 465
3	Fonds propres totaux	6 575	6 382	6 332
	Montants d'exposition pondérés			
4	Montant total d'exposition au risque	42 799	39 752	39 184
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	13,34%	13,88%	13,95%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,34%	13,88%	13,95%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,36%	16,05%	16,16%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,00%	2,01%	2,01%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,13%	1,13%	1,13%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,50%	1,51%	1,51%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,00%	10,01%	10,01%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)			
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,75%	0,54%	0,42%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)			
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)			
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)			
11	Exigence globale de coussin (%)	3,25%	3,04%	2,92%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,25%	13,05%	12,93%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,36%	6,04%	6,15%
	Ratio de levier			
13	Mesure de l'exposition totale	72 633	67 640	66 203
14	Ratio de levier (%)	7,86%	8,16%	8,25%

En millions d'euros		30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
		a	c	e
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)			
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)			
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)			
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	5 857	5 571	6 768
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	4 388	4 299	4 298
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 381	3 237	2 839
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	1 235	1 289	1 483
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	498,88%	448,19%	471,78%
	Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	55 526	53 659	52 062
19	Financement stable requis total	45 591	41 947	41 078
20	Ratio NSFR (%)	121,79%	127,92%	126,74%

Les données relatives au LCR et à ses agrégats sont des moyennes des 12 mois se terminant à la date de reporting mentionnée (Article 447f du CRR 2).

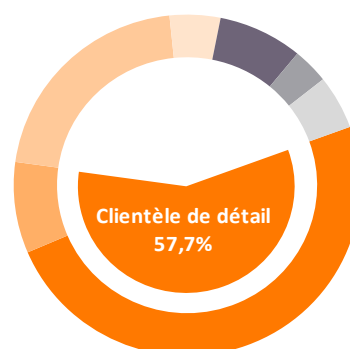
Exigence en fonds propres par type de risque

- Risque de Crédit - Méthode notation interne 52,7%
- Risque de Crédit - Méthode standard 36,0%
- Risque Opérationnel 7,9%
- Risque d'ajustement de l'évaluation de Crédit 0,7%
- Risque de Marché 2,7%



Expositions par type d'exposition

- Clientèle de détail 49,1%
- SME Clientèle de détail 8,6%
- Entreprises 21,2%
- SME Entreprises 4,7%
- Administrations centrales et Bq centrales 7,9%
- Etablissements 3,4%
- Autres 5,1%



ROA (bénéfice net divisé par le total du bilan - CRD IV, article 90)

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
ROA - Rentabilité des Actifs	1,30%	1,20%	1,07%

Le ROA est en augmentation par rapport au premier semestre 2023 en raison de la hausse du résultat avant impôts et de la diminution du taux d'impôt effectif, ces deux effets positifs étant partiellement compensés par la hausse du total actif.

B - CONTEXTE

La hausse des taux s'est arrêtée fin 2023, accompagnée par un recul de l'inflation. Après une période où le marché anticipait une baisse rapide et marquée, entraînant une diminution significative des taux de swaps fin 2023, le début du premier semestre 2024 a connu d'abord une correction à la hausse, suivie d'une nouvelle baisse et de la première réduction des taux par la BCE en juin. Par ailleurs, les tensions géopolitiques restent vives en raison des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine. De plus, les élections de l'année aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni ont accentué les craintes d'instabilité politique. Dans ce contexte, le spread des obligations de MFS s'est d'abord élargi en début d'année, avant de se resserrer par la suite pour finalement atteindre un niveau inférieur à celui de l'ouverture.

C - TYPOLOGIE DE RISQUE

L'identification et le suivi des risques font partie intégrante de l'approche de gestion des risques au sein du groupe Mobilize Financial Services. Cette approche peut être appréhendée au travers des niveaux des actifs pondérés, mais aussi au travers d'autres indicateurs, travaux et analyses conduites par les fonctions de pilotage et les fonctions risques du groupe.

Les différents types de risques présentés ci-dessous sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le groupe dans le cadre de son activité ou auxquels il est exposé du fait de son environnement.

Compte tenu de la diversité des activités du groupe, la gestion des risques s'articule autour des grands types de risques ci-après :

- **Risques de taux d'intérêt et Risque de change** : risque de perte de marge d'intérêt ou de valeur du portefeuille bancaire en cas de variation des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de liquidité et de financement** : le risque de liquidité se matérialise par le fait que le groupe Mobilize F.S. ne puisse pas honorer ses engagements ou ne puisse pas financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux. Le risque de financement correspond au risque pour le groupe Mobilize F.S. de ne pas pouvoir financer ses activités à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.
- **Risque de crédit (Clientèle et Réseaux)** : le risque de perte encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés.
- **Risque lié aux valeurs résiduelles** : risque auquel le groupe est exposé lors de la dépréciation de la valeur nette de revente d'un véhicule à la fin du contrat de financement (valeur inférieure à l'estimation initiale).
- **Risque stratégique** : risque résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie et à réaliser son plan moyen terme.
- **Risque de concentration** : il s'agit du risque résultant de la concentration des expositions du groupe Mobilize F.S. (pays, secteurs, débiteurs).
- **Risques opérationnels** : il s'agit du risque de pertes ou de sanctions résultant de processus internes défaillants ou inadéquats impliquant le personnel et les systèmes informatiques (Risques informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (Interruption d'activité).
- **Risques de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières (législations et normes en vigueur, codes déontologiques, réglementations bancaires aussi bien nationales, européennes qu'internationales). Ces risques incluent : les Risques juridiques, les Risques de conduite, les Risques fiscaux, les Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (AML-CFT), les Risques liés à la protection des données personnelles, les Risques de non-conformité à la réglementation bancaire, les Risques liés à la corruption et au trafic d'influence, les Risques éthiques.
- **Risque lié aux modèles** : il s'agit du risque associé à une défaillance des modèles auxquels le Groupe a recours dans le cadre de ses activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de modèles inadéquats à des fins de calcul de prix, de réévaluation, de couverture de positions, ou de gestion de risques. La défaillance des modèles peut être due soit à la qualité des données utilisées, la technique de modélisation, l'implémentation ou l'usage de ceux-ci.
- **Risques liés au climat et environnementaux** : ce sont les risques liés aux événements climatiques et environnementaux extrêmes (risques physiques) et liés aux évolutions technologiques, de réglementations ou de sentiment de marché contribuant à la transition vers une économie bas carbone (risques de transition).
- **Risque géopolitique** : risque de nationalisation, limitation des transferts de fonds, adoption de nouvelles réglementations défavorables aux créanciers, sanctions internationales impactant l'activité.

Les différents types de risques présentés ci-dessus sont ceux identifiés à ce jour comme étant importants et spécifiques au groupe Mobilize F.S., et dont la matérialisation pourrait avoir une incidence défavorable majeure sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques pris par le Groupe dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement.

II - GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

A - RATIO DE SOLVABILITÉ

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES)

Le groupe Mobilize F.S. a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac S.A. et RCI Banque S.A., les conditions d'exemption posées par l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1er janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque S.A. respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 7.3 du CRR :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe Mobilize F.S. est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

Le ratio de solvabilité² global s'établit à 15,36 % (dont ratio CET1 à 13,34 %) à fin juin 2024, contre 16,05 % (dont ratio CET1 à 13,88 %) à fin décembre 2023.

La baisse du ratio global s'explique par l'augmentation des REA³ (+ 3 047 M€) due à l'intégration du groupe Mein Auto⁴ (+ 1 204 M€), à la hausse des expositions crédit sur les segments entreprises (+801 M€) et client de détail (+582 M€) hors Mein Auto.

Cette hausse de REA est partiellement compensée par une hausse des fonds propres (+193M€).

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

Le groupe doit appliquer les coussins de fonds propres suivants :

- Un coussin de conservation à 2,5 % du total des expositions pondérées en risque,
- Un coussin contracyclique appliqué sur les expositions sur certains pays décrits dans le tableau CCyB1 ci-après.

Notification par la BCE de la décision SREP (Supervisory Review and Evaluation Process)

En fin d'année 2023, la Banque Centrale Européenne a notifié à RCI Banque S.A sa décision relative au niveau d'exigence de capital supplémentaire au titre du Pilier 2 (P2R – « Pillar 2 Requirement ») pour l'année 2024. Il s'établit à 2,00%, applicable à partir du 1er janvier 2024.

Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)

Le groupe Mobilize F.S a reçu, en décembre 2023, la notification définitive de l'ACPR concernant la décision du Conseil de Résolution Unique (CRU) sur la détermination des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL) pour RCI Banque SA et Diac SA. Celles-ci sont fixées à 10.00% des risques pondérés (TREA) et 3% de l'exposition au ratio de levier (LRE) pour RCI Banque SA., et elles sont fixées à 8% des risques pondérés (TREA) et 3% de l'exposition au ratio de levier pour Diac SA. Elles s'entendent à titre individuel. RCI Banque S.A. et Diac SA satisfont à l'ensemble de ces exigences.

²Ratio intégrant les bénéfices intermédiaires net des dividendes prévisionnels, après validation du régulateur conformément à l'article 26 § 2 du règlement (UE) 575/2013

³ Risk Exposure Amount : RWA (risque de Crédit), CVA, Risque Opérationnel et Risque de Marché

⁴Acquisition du Groupe Mein Auto en janvier 2024

EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique

En Millions d'euros	Expositions générées de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres	Taux de coussin contracyclique
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expo de crédit pertinentes - Titrisation portefeuille hors négociation	Total			
000	Ventilation par pays												
	Argentine	118				118	9			9	115	0,31%	
	Autriche	653				653	41			41	506	1,37%	
	Belgique	344				344	27			27	334	0,91%	0,50%
	Brésil	1 558				1 558	93			93	1 168	3,17%	
	Suisse	1 037				1 037	63			63	793	2,15%	
	République Tchèque	173				173	10			10	120	0,33%	1,75%
	Allemagne	2 248	8 763			11 011	414			414	5 170	14,02%	0,75%
	Espagne	511	4 507			5 017	233			233	2 910	7,89%	
	France	2 192	20 619			22 811	968			968	12 094	32,80%	1,00%
	Grande-Bretagne	1 490	5 973			7 463	338			338	4 226	11,46%	2,00%
	Hongrie	84				84	7			7	81	0,22%	
	Irlande	536				536	34			34	420	1,14%	1,50%
	Inde	39				39	8			8	99	0,27%	
	Italie	792	7 108			7 900	281			281	3 515	9,53%	
	Corée du Sud	177	719			896	24			24	295	0,80%	
	Luxembourg	73				73	7			7	91	0,25%	0,50%
	Maroc	580				580	35			35	440	1,19%	
	Malte	321				321	62			62	776	2,11%	
	Pays-Bas	836				836	57			57	713	1,93%	2,00%
	Pologne	1 189				1 189	71			71	888	2,41%	
	Portugal	784				784	52			52	653	1,77%	
	Roumanie	392				392	22			22	274	0,74%	1,00%
	Suède	150				150	12			12	148	0,40%	2,00%
	Slovénie	219				219	13			13	159	0,43%	0,50%
	Slovaquie	42				42	3			3	36	0,10%	1,50%
	Turquie	149				149	9			9	113	0,31%	
	Colombie	786				786	56			56	701	1,90%	
	Croatie	41				41	3			3	31	0,08%	1,50%
20	Total tous pays	17 512	47 688			65 200	2 949			2 949	36 866	100%	

Conformément à la méthode de calcul du coussin contracyclique, seules sont comprises les exigences de fonds propres précisées à l'article 140(4) de la CRD.

EU CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

En Millions d'euros		Montants
		a
1	Montant total d'exposition au risque	42 799
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,75%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	321

Le groupe Mobilize F.S. n'est pas soumis au coussin prévu pour les établissements d'importance systémique et ne supporte pas d'exigence pour risque systémique.

B - FONDS PROPRES

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des filtres prudentiels.

Le montant de fonds propres sur le périmètre prudentiel est identique au périmètre comptable.

Ce montant de fonds propres est diminué de la prise en compte du dividende prévisionnel distribuable au titre de l'année 2024.

Les principaux filtres prudentiels applicables au groupe sont :

- L'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- L'exclusion des pertes ou des gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- Les ajustements de valorisation prudentiels (PVA). RCI Banque S.A. applique la méthode simplifiée pour calculer cet ajustement complémentaire, le total des actifs & passifs évalués à la juste valeur représentant moins de 15Md€.

Autres ajustements :

- Comme cela est prévu par l'article 84.2 du CRR, RCI Banque S.A. a choisi de ne pas effectuer le calcul prévu dans l'article 84.1 pour les filiales visées à l'article 81.1. De fait, tous les intérêts minoritaires sont déduits des fonds propres de base de catégorie 1 ;
- La déduction des impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables nets des impôts différés passif correspondants ;
- Les actifs incorporels et les écarts d'acquisitions ;
- Les engagements de paiement irrévocables et certificats d'associations gagés auprès du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution ;
- L'excédent de pertes anticipées tels que décrit dans les articles 158 & 159 du CRR ;
- L'insuffisance de provisions pour les expositions non performantes.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,65 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Aucun phase-in n'est appliqué.

Les fonds propres CET1 du groupe Mobilize F.S. représentent 87% des fonds propres prudentiels totaux.

Les fonds propres CET 1 augmentent de 192M€ par rapport au 31 décembre 2023 et atteignent 5 711M€ à fin juin 2024. La hausse s'explique essentiellement par la prise en compte du résultat net des dividendes prévisionnels et la déduction du goodwill du groupe Mein Auto.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération), tels que décrits dans les articles 51 et 52 du CRR.

Le groupe Mobilize F.S. ne détient aucun instrument de ce type.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (EQUITY TIER 2 « T2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années, tels que décrits dans les articles 62 et 63 du CRR.

Ces instruments subissent un amortissement prudentiel progressif pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe Mobilize F.S. classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac SA pour 7 M€ et le titre subordonné émis en novembre 2019 à hauteur de 850M€ ainsi que le titre subordonné émis par RCI Finance Maroc SA en décembre 2020 à hauteur de 68 MAD.

Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ». A fin juin 2024, ce montant est nul. Aucun filtre transitoire ne s'applique aux fonds propres de catégorie 2 pour le groupe Mobilize F.S.

EU CCA - Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires

- Instruments de fonds propres de catégorie 1

1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000131906
2a	Placement public ou privé	Privé
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1
5	Règles CRR après transition	Sans objet
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Actions
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	814M€
9	Valeur nominale de l'instrument	Capital de 100 MEUR divisé en 1 million d'actions d'une valeur de 100 Euros.
EU-9a	Prix d'émission	Sans objet
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Capital souscrit et réserves liées
11	Date d'émission initiale	9 août 1974
12	Perpétuel ou à durée déterminée	à durée déterminée (21 août 2073)
13	Échéance initiale	Sans objet
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Sans objet
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Dividende
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Sans objet
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	Pleine discrétion
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet

29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société. (article L 225-248 du Code de commerce)
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Partielle
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Définitive
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de ré augmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	1
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Chirographaire
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

- Instruments de fonds propres de catégorie 2

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Banque S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0013459765
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution <i>Traitement réglementaire</i>	Oui
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	850 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 EUR
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2019
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	18/02/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	18/02/2025 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe jusqu'au 18/02/25 puis flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	2,625% jusqu'au 18/02/25, puis Taux moyen Swap 5 ans EUR +2,85%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	3
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	RCI Finance Maroc
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	MA0000094930
2a	Placement public ou privé	Placement Privé
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Marocain
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Oui
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	68 MMAD
9	Valeur nominale de l'instrument	100 000 MAD
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	30/12/2020
12	Perpétuel ou à durée déterminée	A durée déterminée
13	Échéance initiale	30/12/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	30/12/2025 100%
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	30/12/2026, 30/12/2027, 30/12/28, 30/12/29
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	Taux 52 semaines du bon du Trésor Marocain + 1,70%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres subordonnés
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	Sans objet
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Créanciers chirographaires
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

		Informations qualitatives ou quantitatives
1	Émetteur	DIAC S.A.
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	FR0000047821
2a	Placement public ou privé	Placement Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Droit Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Non
	<i>Traitement réglementaire</i>	
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	Individuel et Consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	CRR Article 63
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	7 MEUR
9	Valeur nominale de l'instrument	1000 FRF / 152,45 EUR
EU-9a	Prix d'émission	100%
EU-9b	Prix de rachat	Sans objet
10	Classification comptable	Passif - juste valeur
11	Date d'émission initiale	01/04/1985
12	Perpétuel ou à durée déterminée	Perpétuel
13	Échéance initiale	Sans objet
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	non
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Sans objet
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Sans objet
	<i>Coupons/dividendes</i>	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	TAM+0.40 [(dernier résultat net publié/avant-dernier résultat net publié)-1] minimum: 100% du TAM, ne pouvant en tout état de cause être inférieur à 6,50% maximum: 130% du TAM
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	obligatoire
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	non
22	Cumulatif ou non cumulatif	non
23	Convertible ou non convertible	non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	Sans objet
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	Sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	Sans objet
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	Sans objet
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	Sans objet
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Pas de mécanisme de réduction
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	Sans objet
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	Sans objet
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	Sans objet
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	Sans objet
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Titres participatifs
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	4
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Titres subordonnés
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	Sans objet

EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves	Montants	Ref CC2
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents <i>dont: Type d'instrument 1</i> <i>dont: Type d'instrument 2</i> <i>dont: Type d'instrument 3</i>	814 100 714	A
2	Résultats non distribués	2 023	B
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	3 072	C
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux		
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	357	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 267	

	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant -)	-1	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant -)	-329	Part of E
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)	-29	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-70	
12	Montants -s résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-81	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant -)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	2	D1
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant -)		
16	Détentions directes et indirectes par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant -)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	<i>dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant -)</i>		
EU-20c	<i>dont: positions de titrisation (montant -)</i>		
EU-20d	<i>dont: positions de négociation non dénouées (montant -)</i>		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant -)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant -)		
23	<i>dont: détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>		
25	<i>dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>		
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant -)		
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant -)		
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant -)		
27a	Autres ajustements réglementaires	-47	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-556	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 711	

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	Montants	Ref CC2
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents		
31	<i>dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>		
32	<i>dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>		
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1		
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à l'exclusion progressive des AT1		
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers		
35	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires		

	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant -)		
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant -)		
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1		
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		

45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 711	
----	---	--------------	--

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments	Montants	Ref CC2
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	864	D2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR		
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à l'exclusion progressive des T2		
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers		
49	<i>dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>		
50	Ajustements pour risque de crédit		
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	864	

	Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires	Montants	Ref CC2
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant -)		
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant -)		
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant -)		
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant -)		
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant -)		
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2		
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	864	

59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	6 575	
----	---	--------------	--

60	Montant total d'exposition au risque	42 799	
----	---	---------------	--

	Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins	Montants	Ref CC2
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,34%	
62	Fonds propres de catégorie 1	13,34%	
63	Total des fonds propres	15,36%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,88%	
65	<i>dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	2,50%	
66	<i>dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique</i>	0,75%	
67	<i>dont: exigence de coussin pour le risque systémique</i>		
EU-67a	<i>dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>		
EU-67b	<i>omnt : exigences supplémentaires en matière de fonds propres pour faire face aux risques autres que le risque d'effet de levier excessif</i>	1,13%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles après le respect des exigences (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	5,36%	

	Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)	Montants	Ref CC2
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)		
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	372	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	166	

	Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2	Montants	Ref CC2
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)		
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	193	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)		
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	135	

	Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)	Montants	Ref CC2
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive		
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive		
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive		
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)		

C - EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1er janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014.

RCI Banque S.A. ne détient aucun établissement de crédit non-consolidé ayant un niveau de fonds propres effectifs inférieur à son niveau d'exigence en fonds propres.

EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque.

En Millions d'euros		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales en fonds propres
		06/2024 a	12/2023 b	06/2024 c
1	Risque de crédit (hors CCR)	37 746	34 796	3 020
2	<i>dont : approche standard (SA)</i>	15 199	13 358	1 216
3	<i>dont : approche NI simple (F-IRB)</i>	418	139	33
4	<i>dont : approche par référencement</i>			
EU 4a	<i>dont : actions selon la méthode de pondération simple</i>			
5	<i>dont : approche fondée / notations internes « avancée » (A-IRB)</i>	22 130	21 299	1 770
6	Risque de Crédit de contrepartie - CCR	522	440	42
7	<i>dont : approche standard (SA)</i>	120	80	10
8	<i>dont : approche par modèle interne (IMM)</i>			
EU 8a	<i>dont : expositions sur une CCP</i>	82	90	7
EU 8b	<i>dont : risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - CVA</i>	320	269	26
9	<i>dont : autres risques de contrepartie</i>			
15	Risque de règlement			
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)			
17	<i>dont : approche SEC-IRBA</i>			
18	<i>dont : SEC-ERBA (y compris IAA)</i>			
19	<i>dont : approche SEC-SA</i>			
EU 19a	<i>dont : déduction à 1250%</i>			
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	1 164	1 150	93
21	<i>dont : méthode standard</i>	1 164	1 150	93
22	<i>dont : approche fondée sur les modèles internes</i>			
EU 22a	Grands risques			
23	Risque opérationnel	3 366	3 366	269
EU 23a	<i>dont : approche élémentaire</i>			
EU 23b	<i>dont : approche standard (SA)</i>	3 366	3 366	269
EU 23c	<i>dont : approche par mesure avancée</i>			
24	<i>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %) Pour information</i>	1345	1307	108
29	Total	42 799	39 752	3 424

La hausse du montant des expositions au risque de crédit en approche standard est liée essentiellement à l'intégration du groupe Mein Auto.

Les 'Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération à 250%) ont été intégrés au total 'Risque de Crédit (hors CCR)', conformément aux instructions du règlement 2021/637.

D - PILOTAGE DU CAPITAL INTERNE

EU OVC — Informations ICAAP

Base juridique	Numéro de la ligne	Informations qualitatives	
Article 438, point a), du CRR	(a)	Méthode d'évaluation de l'adéquation des fonds propres	<p>Le suivi du capital économique est assuré par l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP). Il est conçu comme un processus continu intégré à la gouvernance globale et s'assure de l'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque, sur la base de son évaluation interne.</p> <p>L'ICAAP combine les principaux processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus d'évaluation des risques : le groupe Mobilize F.S. analyse l'ensemble des expositions aux risques composant les risques réglementaires : risques de crédit, risques opérationnels, risques de marché et autres risques dont le besoin en fonds propres peut être évalué par des mesures quantitatives ou qualitatives. Le processus d'évaluation des risques et les résultats sont conformes au cadre de gestion des risques. • Processus de définition des scénarios de référence et stressés : le groupe Mobilize F.S., en cohérence avec le processus budgétaire et sa stratégie, définit les hypothèses du scénario de référence et des scénarios stressés retenus pour les prévisions. • Processus de calcul de l'adéquation des fonds propres économiques : le groupe Mobilize F.S., risque par risque, évalue régulièrement les besoins en fonds propres économiques. La comparaison est effectuée entre les exigences de fonds propres économiques et les exigences de fonds propres réglementaires. • Processus d'attribution : le groupe Mobilize F.S. s'assure que les besoins économiques sont respectés sur le périmètre concerné. • Le processus d'analyse d'impact sur le capital de tout investissement stratégique.
Article 438, point c), du CRR	(b)	À la demande de l'autorité compétente pertinente, le résultat du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de l'établissement	Non applicable

E - RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle III / CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés afin d'éviter un développement excessif des expositions par rapport aux fonds propres.

L'article 429 du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) précise les modalités relatives au calcul du ratio de levier ; il a été modifié et remplacé par le règlement 2019/876 du Parlement européen et du conseil du 20 mai 2019 (dit règlement « CRR 2 »). Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

Depuis le 1er janvier 2015, la publication du ratio de levier est obligatoire (article 521-2a du CRR) au moins une fois par an (article 433 du CRR) et conjointement à celle des états financiers (BCBS270 article 45).

La mise en œuvre d'une exigence réglementaire minimale de 3% pour le ratio de levier a été entérinée avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2 / CRD V).

Le ratio de levier du groupe Mobilize F.S., calculé selon les règles CRR 2 / CRD V et intégrant l'acte délégué d'octobre 2014, atteint 7,86% au 30 juin 2024.

EU LR1 – LRSum : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

En millions d'euros		30/06/2024
		a
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	70 207
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	78
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	504
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 751
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-1
EU-1la	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	
EU-1lb	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	
12	Autres ajustements	-906
13	Mesure de l'exposition totale	72 633

Le groupe Mobilize F.S. ne dispose d'aucun actif fiduciaire non comptabilisé conformément à l'article 429bis du CRR.

EU LR2 – LRCom : Ratio de levier – déclaration commune

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

		30/06/2024	31/12/2023
		a	b
	Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)		
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	69 673	64 670
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)		
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-512	-337
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	69 161	64 334
	Expositions sur dérivés		
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	304	384
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	416	303
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)		
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus		
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)		
13	Expositions totales sur dérivés	721	687

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2024	31/12/2023
------------	------------

		a	b
	Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)		
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes		
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)		
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT		
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent		
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)		
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres		
	Autres expositions de hors bilan		
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	3 350	3 110
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-599	-491
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)		
22	Expositions de hors bilan	2 751	2 619
	Expositions exclues		
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))		
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)		
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
EU-22k	(Total des expositions exemptées)		

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2024	31/12/2023
a	b

	Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
23	Fonds propres de catégorie 1	5 711	5 518
24	Mesure de l'exposition totale	72 633	67 640
	Ratio de levier		
25	Ratio de levier (%)	7,86%	8,16%
EU-25	Ratio de levier (sans l'ajustement dû aux expositions exclues des banques publiques de développement - Investissements du secteur public) (%)	7,86%	8,16%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	7,86%	8,16%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)		
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)		
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1		
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)		
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)		
	Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes		
EU-27	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
	Publication des valeurs moyennes		
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants		
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	72 633	67 640
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	72 633	67 640
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,86%	8,16%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,86%	8,16%

EU LR3 – LRSpl : Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)

En millions d'euros - Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

30/06/2024

a

EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	69 673
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	69 673
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	6 014
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	48
EU-7	<i>Établissements</i>	1 727
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	39 530
EU-10	<i>Entreprises</i>	18 308
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	570
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	3 476

EU LRA - Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier

Descriptions des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	Le groupe Mobilize F.S. suit le ratio de levier sur une base mensuelle avec une information au niveau du Comité exécutif. Ce ratio est également inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité des risques du Conseil d'administration. Une limite interne a été fixée et un système d'alerte a été mis en place.
Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'établissement	Le groupe Mobilize F.S. présente un ratio de levier Bâle III à 7,86 % à fin juin 2024 contre 8,16 % à fin décembre 2023. Au numérateur, les fonds propres Tier I s'élevaient à 5 711 MEUR, en légère hausse de +3,5% par rapport au 31 décembre 2023, qui s'explique essentiellement par la comptabilisation du résultat du S1 net du dividende prévisionnel. Au dénominateur, la valeur exposée au risque s'élève à 72 633 MEUR, en progression de +7,4% par rapport au 31 décembre 2023, principalement en lien avec la hausse des expositions liées aux activités clientèles et réseaux.

F - PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le pilotage du ratio de levier consiste à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du groupe (dénominateur du ratio). Un suivi mensuel s'assure que le ratio de levier est supérieur au minimum de 3% entériné avec l'adoption du paquet bancaire (CRR 2 / CRD V).

III - RISQUE DE CREDIT

A - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe Mobilize Financial Services applique la norme IFRS9 en matière de classement et d'évaluation de ses créances et prêts à la clientèle. Le processus de dépréciation des créances et prêts à la clientèle suit un processus basé en trois étapes :

- Stage 1 : dès la comptabilisation initiale de la créance ou prêt MFS groupe comptabilise des pertes de crédit attendues à 12 mois ;
- Stage 2 : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, MFS groupe comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- Stage 3 : Dès lors qu'un ou plusieurs évènements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, MFS groupe comptabilise une perte avérée à maturité.

La présentation et les principes d'évaluation sont décrits dans la partie A de l'annexe des États financiers consolidés.

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et en hors bilan. Par ailleurs le périmètre prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable.

EU CR1 - Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

En millions d'euros	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Collateral et garanties financières reçues		
	Exposition performante			Exposition non performante			Exposition performante			Exposition non performante				Exposition performante	Exposition non performante	
	Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3					
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l				m
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 433	6 433													
010	Prêts et avances	56 845	53 223	3 598	1 231		1 156								23 346	264
020	<i>Banques centrales</i>	5	5													
030	<i>Administrations publiques</i>	106	78	28	12		12								13	3
040	<i>Etablissements de crédit</i>	148	148												148	
050	<i>Autres entreprises financières</i>	0	0													
060	<i>Entreprises non financières</i>	23 104	21 634	1 454	425		375								17 015	207
070	<i>Dont PME</i>	9 184	8 389	794	339		317								2 463	105
080	<i>Ménages</i>	33 483	31 359	2 115	794		768								6 170	54
090	Titres de créance	410	357	52												
100	<i>Banques centrales</i>	122	122													
110	<i>Administrations publiques</i>	208	156	52												
120	<i>Etablissements de crédit</i>															
130	<i>Autres entreprises financières</i>	80	80													
140	<i>Entreprises non financières</i>															
150	Expositions hors bilan	3 938	3 932	6	5		3									
160	<i>Banques centrales</i>															
170	<i>Administrations publiques</i>	22	22		0		0									
180	<i>Etablissements de crédit</i>	162	161	0												
190	<i>Autres entreprises financières</i>															
200	<i>Entreprises non financières</i>	1 974	1 970	5	3		2									
210	<i>Ménages</i>	1 780	1 779	1	2		1									
220	Total	67 626	63 945	3 656	1 236		1 159						-645		23 346	264

EU CR2 - Variations du stock de prêts et avances non performants

En millions d'euros		Valeur comptable brute a
010	Stock initial de prêts et avances non performants	1 202
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	477
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	448
040	Sorties dues à des sorties de bilan	92
050	Sorties dues à d'autres situations	356
060	Stock final de prêts et avances non performants	1 231

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatifs.

EU CQ1- Qualité de crédit des expositions renégociées

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes a	Renégociées non performantes b	Dont en défaut c	Dont dépréciées d	Expo renégociées performantes e	Expo renégociées non performantes f	g	dont non performante restructurée h
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue								
010	Prêts et avances	112	113	113	113	-3	-60	2	
020	<i>Banques centrales</i>								
030	<i>Administrations publiques</i>								
040	<i>Etablissements de crédit</i>								
050	<i>Autres entreprises financières</i>								
060	<i>Entreprises non financières</i>	9	12	12	12	0	-9	0	
070	<i>Ménages</i>	102	101	101	101	-3	-52	2	
080	Titres de créance								
090	Engagements de prêt donnés								
100	Total	112	113	113	113	-3	-60	2	

EU CQ3 - Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance

En millions d'euros		Valeur comptable brute / Montant nominal										
		Exposition performante			Exposition non performante							
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 Jours et ≤ 90 Jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 et ≤ 180 jours	En souffrance > 180 et ≤ 365 jours	En souffrance > 1 et ≤ 2 ans	En souffrance > 2 et ≤ 5 ans	En souffrance > 5 et ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	6 433	6 433									
010	Prêts et avances	56 845	56 784	61	1 231	997	71	60	47	56		1 231
020	<i>Banques centrales</i>	5	5									
030	<i>Administrations publiques</i>	106	106	0	12	10	0	1	1			12
040	<i>Etablissements de crédit</i>	148	148									
050	<i>Autres entreprises financières</i>	0	0									
060	<i>Entreprises non financières</i>	23 104	23 055	50	425	324	29	14	22	36		425
070	<i>Dont PME</i>	9 184	9 158	26	339	245	28	12	19	36		339
080	<i>Ménages</i>	33 483	33 471	11	794	663	42	45	24	20		794
090	Titres de créance	410	410									
100	<i>Banques centrales</i>	122	122									
110	<i>Administrations centrales</i>	208	208									
120	<i>Etablissements de crédit</i>											
130	<i>Autres entreprises financières</i>	80	80									
140	<i>Entreprises non financières</i>											
150	Expositions hors bilan	3 938			5							5
160	<i>Banques centrales</i>											
170	<i>Administrations publiques</i>	22			0							0
180	<i>Etablissements de crédit</i>	162										
190	<i>Autres entreprises financières</i>											
200	<i>Entreprises non financières</i>	1 974			3							3
210	<i>Ménages</i>	1 780			2							2
220	Total	67 626	63 626	61	1 236	997	71	60	47	56		1 236

EU CQ4 - Qualité des expositions non performantes par situation géographique

En millions d'euros		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Prov. sur les engagements de financement et de garanties données	Variation négative de la JV du risque de crédit sur expo non performantes
		a	Dont non performant	Dont en défaut	Dont soumises à dépréciation			
		e	f	g				
10	Expositions au Bilan	58 486	1 231	1 231	58 406	-1 179		
20	<i>France</i>	20 207	425	425	20 207	-378		
30	<i>Allemagne</i>	9 008	117	117	9 008	-98		
40	<i>Italie</i>	7 175	67	67	7 175	-76		
50	<i>Grande-Bretagne</i>	6 574	53	53	6 574	-163		
60	<i>Espagne</i>	4 851	78	78	4 851	-93		
70	<i>Brésil</i>	1 764	91	91	1 764	-69		
80	<i>Corée du sud</i>	965	26	26	965	-32		
90	<i>Pologne</i>	1 170	49	49	1 170	-26		
100	<i>Colombie</i>	865	173	173	858	-114		
110	<i>Suisse</i>	953	24	24	953	-8		
120	<i>Pays-bas</i>	751	3	3	751	-3		
130	<i>Autres pays</i>	4 204	124	124	4 132	-118		
140	Expositions Hors-bilan	3 944	5	5			-9	
150	<i>France</i>	1 746	4	4			-7	
160	<i>Allemagne</i>	713	0	0			0	
170	<i>Italie</i>	448	0	0			0	
180	<i>Grande-Bretagne</i>	237	0	0			0	
190	<i>Espagne</i>	78	0	0			0	
200	<i>Brésil</i>	116						
210	<i>Corée du sud</i>	1					0	
220	<i>Pologne</i>	223	0	0			0	
230	<i>Colombie</i>	34					-1	
240	<i>Suisse</i>	51	0	0			0	
250	<i>Pays-bas</i>	65					0	
260	<i>Autres pays</i>	232	0	0			-1	
270	Total	62 429	1 236	1 236	58 406	-1 179	-9	

EU CQ5 - Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

En millions d'euros		Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Var - de JV du risque de crédit sur expo non perf.
		a	Dont non performant	Dt prêts et avances soumis à dépréciat.		
			b			
00	Agriculture, sylviculture et pêche	97	3	3	97	-3
020	Industries extractives	10	0	0	10	0
030	Industrie manufacturière	968	26	26	968	-24
040	Production et dist. d'élect., gaz, vapeur et air condition.	107	19	19	107	-6
050	Production et distribution d'eau	100	2	2	100	-2
060	Construction	1 550	52	52	1 550	-42
070	Commerce	15 811	132	132	15 811	-129
080	Transport et stockage	547	31	31	547	-16
090	Hébergement et restauration	191	8	8	191	-6
100	Information et communication	193	11	11	193	-7
110	Activités immobilières	168	11	11	168	-8
120	Activités financières et d'assurance	75	2	2	75	-1
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	763	37	37	763	-25
140	Activités de services administratifs et de soutien	1 509	40	40	1 509	-31
150	Adm. publique et défense, sécurité sociale obligatoire	216	11	11	216	-8
160	Enseignement	172	8	8	172	-7
170	Santé humaine et action sociale	509	14	14	509	-11
180	Arts, spectacles et activités récréatives	93	4	4	93	-4
190	Autres services	450	15	15	450	-11
200	Total	23 530	425	425	23 530	-339

EU CQ7 - Sûretés obtenues par prise de possession et exécution

En millions d'euros	Valeur à la compta. initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (PP&E)		
Autre que PP&E		
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>		
<i>Biens immobiliers commerciaux</i>		
<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>		
<i>Actions et titres de créance</i>		
Autres sûretés		
Total		

B - ACTIFS PONDÉRÉS

Le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode avancée pour évaluer le risque de crédit sur certains types d'encours sur la clientèle (Grand Public, Entreprises et Réseaux) dans les pays suivants : France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni⁵. Pour toutes les autres expositions, le groupe Mobilize F.S. utilise la méthode standard.

C - MÉTHODE AVANCÉE

Le groupe Mobilize F.S. a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bâle II / III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes.

Pour l'ensemble de ces périmètres, le groupe Mobilize F.S. a obtenu les autorisations suivantes :

- Pour la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, homologuée en janvier 2008 ;
- Pour le Royaume-Uni, homologuée en janvier 2010 ;
- Pour la Corée, homologuée en juin 2011.

Pour donner suite à approbation du superviseur, les portefeuilles Corporates (hors réseau) de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont depuis 2021 traités en méthode standard.

Les modèles de risque de crédit déployés au sein du groupe Mobilize F.S. font l'objet d'inspections sur site du superviseur donnant lieu à des obligations et/ou des recommandations et le cas échéant à la mise en place de marges additionnelles temporaires sur les paramètres estimés par l'établissement.

a) Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/ expositions) s'élèvent à 44% pour le portefeuille Clientèle de détail et à 55% pour le portefeuille Entreprises en méthode de notation interne avancée et 125% pour le portefeuille en méthode fondation.

Le montant des pourcentages FCEC (Facteur de Conversion des Expositions de Crédit) est fixé à 100% en méthode avancée.

⁵ Pour ces six pays, certains portefeuilles sont traités selon l'approche standard (exemples : marché Entreprises du Royaume-Uni, très grandes entreprises hors France). Par ailleurs, la Corée n'est pas concernée par l'activité Réseaux.

EU CR6 - Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
A-IRB Entreprises													
0,00 à <0,15	57			57	0,06%	5	17,41%	1,0	3	5,13%	0	0	
0,00 à <0,10	57			57	0,06%	5	17,41%	1,0	3	5,13%	0	0	
0,10 à <0,15													
0,15 à <0,25													
0,25 à <0,50	144	15	1,0	159	0,41%	54	18,76%	1,0	33	20,72%	0	0	
0,50 à <0,75	981	45	1,0	1 025	0,59%	1 436	17,80%	1,2	368	35,87%	1	-1	
0,75 à <2,50	5 916	452	1,0	6 368	1,44%	4 185	23,21%	1,4	3 530	55,43%	23	-10	
0,75 à <1,75	4 268	140	1,0	4 407	1,20%	2 102	17,53%	1,2	1 695	38,46%	9	-6	
1,75 à <2,50	1 649	312	1,0	1 961	1,99%	2 083	36,00%	1,9	1 835	93,57%	14	-5	
2,50 à <10,00	2 655	136	1,0	2 791	3,67%	1 343	21,65%	1,3	1 825	65,38%	22	-11	
2,50 à <5,00	2 408	128	1,0	2 536	3,37%	1 098	21,94%	1,3	1 625	64,10%	19	-10	
5,00 à <10,00	247	8	1,0	255	6,59%	245	18,82%	1,2	199	78,09%	3	-2	
10,00 à <100,00	420	18	1,0	438	16,65%	445	20,85%	1,3	467	106,43%	15	-6	
10,00 à <20,00	285	16	1,0	301	11,85%	397	20,41%	1,3	296	98,37%	7	-3	
20,00 à <30,00	135	2	1,0	138	27,14%	48	21,80%	1,1	171	124,04%	8	-3	
30,00 à <100,00													
100,00 (Défaut)	51	1	1,0	52	100,00%	202	36,04%	1,3	29	55,69%	17	-19	
Sous-Total A-IRB Entreprises	10 224	666	1,0	10 890	2,99%	7 670	22,17%	1,3	6 253	57,42%	79	-48	
A-IRB Entreprises SME													
0,00 à <0,15	8	1	1,0	8	0,04%	8	18,97%	1,3	0	3,38%	0	0	
0,00 à <0,10	8	1	1,0	8	0,04%	8	18,97%	1,3	0	3,38%	0	0	
0,10 à <0,15													
0,15 à <0,25													
0,25 à <0,50	60	1	1,0	61	0,39%	170	19,67%	1,1	9	14,98%	0	0	
0,50 à <0,75	588	18	1,0	607	0,60%	290	18,59%	1,2	164	27,08%	1	0	
0,75 à <2,50	364	26	1,0	390	1,56%	576	19,96%	1,4	172	44,11%	1	-1	
0,75 à <1,75	193	24	1,0	217	1,21%	136	18,79%	1,6	114	52,62%	0	0	
1,75 à <2,50	171	2	1,0	173	2,00%	440	21,44%	1,1	58	33,44%	1	0	
2,50 à <10,00	477	14	1,0	491	4,12%	448	19,99%	1,1	227	46,23%	4	-2	
2,50 à <5,00	369	2	1,0	371	3,29%	371	20,09%	1,0	147	39,65%	2	-1	
5,00 à <10,00	109	12	1,0	120	6,69%	77	19,66%	1,4	80	66,53%	2	-1	
10,00 à <100,00	141	7	1,0	148	21,77%	126	18,91%	1,2	109	73,94%	6	-2	
10,00 à <20,00	40	5	1,0	45	12,74%	45	19,18%	1,3	30	67,39%	1	0	
20,00 à <30,00	94	2	1,0	96	24,95%	67	18,47%	1,1	72	75,19%	4	-1	
30,00 à <100,00	7			7	36,16%	14	23,32%	1,0	7	99,34%	1	0	
100,00 (Défaut)	14			14	100,00%	43	89,53%	1,1	9	67,30%	12	-7	
Sous-Total A-IRB Entreprises SME	1 651	67	1,0	1 718	4,44%	1 661	19,95%	1,2	691	40,22%	24	-13	

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplémentifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
A-IRB Détail SME													
0,00 à <0,15	0			0	0,05%	21	45,93%		0	6,24%	0	0	
0,00 à <0,10	0			0	0,05%	21	45,93%		0	6,24%	0	0	
0,10 à <0,15													
0,15 à <0,25													
0,25 à <0,50	319	17	1,0	336	0,34%	11 052	46,11%		71	21,23%	1	-1	
0,50 à <0,75	225	12	1,0	237	0,60%	12 268	44,64%		68	28,69%	1	0	
0,75 à <2,50	1 776	153	1,0	1 929	1,66%	80 575	39,11%		728	37,75%	13	-10	
0,75 à <1,75	1 185	98	1,0	1 283	1,27%	53 093	38,55%		446	34,75%	6	-5	
1,75 à <2,50	591	55	1,0	646	2,42%	27 482	40,23%		283	43,72%	6	-5	
2,50 à <10,00	764	74	1,0	838	5,15%	32 059	39,76%		402	47,95%	18	-13	
2,50 à <5,00	349	40	1,0	389	4,01%	15 889	35,49%		162	41,76%	6	-6	
5,00 à <10,00	416	34	1,0	449	6,13%	16 170	43,47%		240	53,31%	12	-7	
10,00 à <100,00	277	21	1,0	298	21,28%	9 722	36,81%		193	64,72%	24	-18	
10,00 à <20,00	112	11	1,0	123	10,59%	3 436	35,24%		61	49,35%	5	-3	
20,00 à <30,00	145	10	1,0	155	25,90%	5 031	38,17%		117	75,56%	15	-12	
30,00 à <100,00	20	0	1,0	20	51,50%	1 255	35,86%		15	75,13%	4	-3	
100,00 (Défaut)	117	1	1,0	118	100,00%	8 813	75,12%		71	60,55%	83	-70	
Sous-Total A-IRB Détail SME	3 478	277	1,0	3 756	6,89%	154 510	41,18%		1 534	40,83%	138	-112	
A-IRB Détail non SME													
0,00 à <0,15	1 017	375	1,0	1 392	0,11%	297 077	39,88%		156	11,20%	1	-1	
0,00 à <0,10	427	9	1,0	436	0,08%	71 153	35,40%		34	7,82%	0	0	
0,10 à <0,15	591	366	1,0	956	0,12%	225 924	41,92%		122	12,74%	0	0	
0,15 à <0,25	966	127	1,0	1 093	0,22%	104 232	37,48%		200	18,34%	1	-2	
0,25 à <0,50	6 504	362	1,0	6 866	0,38%	537 904	39,28%		1 817	26,46%	10	-13	
0,50 à <0,75	5 018	126	1,0	5 144	0,67%	329 344	42,82%		2 052	39,90%	15	-9	
0,75 à <2,50	10 941	446	1,0	11 386	1,34%	765 585	40,95%		5 661	49,72%	63	-48	
0,75 à <1,75	8 466	327	1,0	8 793	1,10%	588 317	40,48%		4 070	46,28%	40	-28	
1,75 à <2,50	2 474	119	1,0	2 593	2,15%	177 268	42,56%		1 591	61,35%	24	-21	
2,50 à <10,00	3 361	64	1,0	3 425	4,66%	296 001	41,44%		2 279	66,54%	67	-67	
2,50 à <5,00	2 184	45	1,0	2 229	3,50%	189 126	41,14%		1 439	64,57%	32	-31	
5,00 à <10,00	1 177	19	1,0	1 196	6,83%	106 875	42,00%		840	70,21%	34	-36	
10,00 à <100,00	1 167	13	1,0	1 180	23,66%	97 659	40,51%		1 134	96,06%	113	-147	
10,00 à <20,00	491	7	1,0	497	12,43%	42 155	40,92%		405	81,47%	25	-47	
20,00 à <30,00	446	5	1,0	452	23,63%	32 042	39,46%		451	99,90%	42	-39	
30,00 à <100,00	230	1	1,0	231	47,92%	23 462	41,69%		277	119,95%	46	-60	
100,00 (Défaut)	504	1	1,0	504	100,00%	65 480	75,02%		354	70,13%	351	-321	
Sous-Total A-IRB Détail non SME	29 477	1 513	1,0	30 990	3,74%	2 493 282	41,31%		13 652	44,05%	621	-607	
Total A-IRB	44 831	2 524	1,0	47 355	3,84%	2 657 123	36,12%	1,3	22 130	46,73%	861	-779	

En Millions d'euros	Expositions au bilan	Expositions de hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée (années)	Exposition pondérée après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
Probabilités de défaut	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
F-IRB Entreprises													
0,00 à <0,15													
0,00 à <0,10													
0,10 à <0,15													
0,15 à <0,25													
0,25 à <0,50													
0,50 à <0,75													
0,75 à <2,50	263			263		10		2,5	319	121,37%	2	-3	
0,75 à <1,75													
1,75 à <2,50	263			263		10		2,5	319	121,37%	2	-3	
2,50 à <10,00	71			71		2		2,5	99	139,26%	1	-2	
2,50 à <5,00	71			71		2		2,5	99	139,26%	1	-2	
5,00 à <10,00													
10,00 à <100,00													
10,00 à <20,00													
20,00 à <30,00													
30,00 à <100,00													
100,00 (Défaut)													
Total F-IRB Entreprises	334			334		12		2,5	418	125,17%	3	-5	

b) Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

i) Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. Les modèles sont adaptés à chaque typologie de clientèle pour tenir compte du profil de la population modélisée.

Le tableau dans le paragraphe ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

ii) Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; les portefeuilles sains Entreprises et Réseaux étant ventilés sur sept classes.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Il est précisé que de nouveaux modèles de PD clientèle pour l'ensemble des pays ont été mis en production en 2020, à la suite de leur validation par la BCE. Les PD relatives à ces modèles ont été recalibrées en tenant compte de la nouvelle définition du défaut (en conformité avec la Guideline « EBA : EBA GL 2016 07 Final Report on Guideline on default definition »), puis mis en production en décembre 2021 à la suite de l'autorisation de la Banque Centrale Européenne.

Par ailleurs, à la suite de l'approbation de la BCE de l'application package Retail soumis en juin 2021, deux nouveaux modèles ont été mis en production. Il s'agit des modèles de score de PD Italie ENT (Entreprise), mis en production en novembre 2022, et UK GP (Grand Public), mis en production en février 2023. La BCE a également autorisé la mise en production des valeurs de PD Retail validées lors de la mission d'inspection relative à l'application package Retail.

Segmentation des expositions en méthode avancée et PD moyenne par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	PD moyenne au 30/06/2024
Clientèle de détail (Hors Réseau)	Allemagne	1,47%
	Espagne	1,95%
	France	2,66%
	Italie	1,90%
	Royaume-Uni	2,75%
	Corée du Sud	1,03%
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	2,03%
	Espagne	4,15%
	France	4,29%
	Italie	4,18%
	Royaume-Uni	3,28%
Corée du Sud	1,69%	
Grandes entreprises	France	2,34%

Concernant le périmètre CORPORATE (Grandes entreprises), la France est le seul périmètre qui est en méthode avancée. Ainsi, il a été choisi de ne pas calculer une PD moyenne sur les autres périmètres.

c) Axe transaction – paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises (retail et corporate), ou bien des abandons de créances pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à au moins 7 ans.

Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations et la vitesse de recouvrement.

Segmentation des expositions en méthode avancée et LGD moyenne par pays

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Segmentation de la population	LGD moyenne portefeuille sain	Taux de perte calculé au dernier Backtesting
Clientèle de détail PME	France	Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement ≥ 1	52,67%	36,80%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement ≤ 36 mois	31,74%	19,52%
		Crédit avec un ratio montant d'exposition / montant initial du financement < 1 et durée restante de financement > 36 mois	41,03%	32,74%
		Leasing avec une durée restante de financement ≤ 45 mois	33,38%	18,59%
		Leasing avec une durée restante de financement > 45 mois	45,80%	31,02%
	Allemagne	Crédit ayant une durée restante de financement ≤ 34 mois	27,43%	20,24%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $> 8.57\%$	37,51%	30,13%
		Crédit ayant une durée restante de financement > 34 mois et un ratio d'apport $\leq 8.57\%$ ou Leasing	48,45%	35,28%
	Espagne	Durée restante de financement ≤ 24 mois	33,14%	17,92%
		24 < Durée restante de financement ≤ 35 mois	51,30%	25,28%
		35 < Durée restante de financement ≤ 56 mois	60,86%	33,25%
		Durée restante de financement > 56 mois	73,14%	43,62%
	Italie	Leasing	19,64%	11,14%
		Crédit et durée restante de financement ≤ 26 mois	31,37%	22,64%
		Crédit et 26 < durée restante de financement ≤ 51 mois	47,33%	35,44%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement > 0	53,75%	42,92%
		Crédit avec durée restante de financement > 51 mois et ratio maturité en gestion / durée prévisionnelle du financement $= 0$	82,72%	57,95%
	Royaume-Uni	Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement $\leq 65,3\%$	56,29%	35,10%
		Ratio durée restante de financement / durée prévisionnelle du financement $> 65,3\%$	36,62%	25,67%
	Corée	Collatéral ⁽¹⁾ $\leq 15\ 301\ 795$ krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ $\leq 86,64\%$	35,99%	28,83%
Collatéral ⁽¹⁾ $> 21\ 499\ 925$ krw ou Collatéral ⁽¹⁾]15 301 795 ; 21 499 925] & Coefficient de collatéral ⁽²⁾ $> 86,64\%$		50,47%	37,00%	
Corporate	France	Crédit	35,69%	5,45%
		Leasing	32,68%	16,23%
Réseau	G5(*)	R1 VN	16,30%	5,0%
		R1 autres	26,22%	14,03%

(*) G5 : France, Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni

⁽¹⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction du prix du véhicule et de la maturité en gestion

⁽²⁾ Il s'agit d'une variable quantitative calculée en fonction de la maturité en gestion

(**) Concernant le taux de perte calculé au dernier Backtesting sur le Royaume-Uni, Le backtesting n'a pas encore été mis à jour sur l'arrêté de juin 2024

d) Procédures de surveillance de la notation interne

Le dispositif de notation interne fait l'objet d'une surveillance trimestrielle des résultats, de la performance des modèles et des principales données qui le constituent, par les équipes de modélisation.

Avec une fréquence à minima annuelle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard décrit dans une procédure.

Les écarts entre les prévisions des modèles et le réel sont analysés et synthétisés dans un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

Les éléments de performance des modèles de notation sont par ailleurs rapportés de façon annuelle au Comité exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration lors d'une présentation spécifique.

Les évolutions réglementaires avec un impact significatif sur les modèles font l'objet d'un suivi et d'une analyse approfondie de la part des équipes de modélisation. C'est le cas notamment des orientations et standards techniques (RTS) de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut qui ont fait l'objet de deux packages envoyés à la BCE en 2020 et pour lesquels RCI a obtenu une décision de la BCE permettant la mise en production des paramètres en décembre 2021. Par ailleurs en 2021 trois nouveaux packages ont été soumis au superviseur sur les périmètres Corporate (mars 2021), Retail (juin 2021) et Réseau (décembre 2021). Concernant le périmètre Retail, une mission IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2021 dont la décision a permis la mise en production des paramètres en novembre 2022 à l'exception du paramètre PD du portefeuille UK GP, mis en production en février 2023. Une mission d'inspection IMI de la BCE a eu lieu au second semestre 2022 sur le périmètre Corporate ; Les paramètres de PD ont été validés à la suite de la mission tandis que le paramètre LGD a fait l'objet d'une limitation visant à appliquer un floor prévu à l'article 161(1) de la réglementation UE n)575/2013. Une mission d'inspection sur le périmètre réseau s'est déroulée en avril 2024. La lettre de décision relative à cette mission n'a pas encore été communiquée.

Les différents éléments du dispositif de notation interne et de contrôle de premier niveau produits par les équipes de la Direction Crédit Groupe sont revus de façon indépendante par l'unité de validation des modèles du Département Risque et Réglementation Bancaire de la Direction de la Gestion des Risques.

Ces contrôles indépendants sont encadrés par une procédure et restitués lors de comités de validation dédiés. Les points d'amélioration qui en découlent font l'objet de plans d'actions proposés par les équipes et validés et suivis par l'unité de validation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique, l'audit revoit les dispositifs de contrôles de premier et de second niveau pour évaluer leur conformité et leur adéquation.

EU CR8 - État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

Cette section rend compte des causes des variations trimestrielles des RWA.

En Millions d'euros		Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		06/2024 a	03/2024 b
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	21 482	21 438
2	Taille de l'actif (+/-)	960	121
3	Qualité de l'actif (+/-)	77	-119
4	Mises à jour des modèles (+/-)		
5	Méthodologie et politiques (+/-)		
6	Acquisitions et cessions (+/-)		
7	Variations des taux de change (+/-)	29	42
8	Autres (+/-)		
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	22 548	21 482

Entre mars et juin 2024, le niveau de RWEA a augmenté principalement en raison de la hausse de l'encours.

Les variations de taille de l'actif sont essentiellement dues à la cyclicité de l'activité de financement des concessionnaires, au plus haut en juin et décembre.

D - MÉTHODE STANDARD

Les expositions au risque de crédit traitées en méthode standard sont composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Afin de calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, le groupe Mobilize F.S. utilise l'agence de notation externe Moody's sur le périmètre des souverains, organisations internationales, établissements et investissements corporate. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur. Au-delà de ce cadre, le recours à une notation externe non directement applicable est inexistant. Sur les expositions non notées, le groupe Mobilize F.S. applique les pondérations règlementaires, conformément aux dispositions mentionnées dans le CRR.

Pour les opérations de couverture, les valeurs des expositions au risque de crédit de contrepartie des instruments dérivés de taux ou de change sont déterminées selon la méthode d'évaluation au prix du marché en ajoutant, au coût de remplacement courant, l'exposition de crédit potentielle future en fonction de l'échéance résiduelle. Ces opérations concernent encore les pays non couverts par la réglementation EMIR.

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC

En Millions d'euros		Expositions avant FCEC et après ARC		Expositions après FCEC et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Exposition au bilan a	Expositions hors bilan b	Exposition au bilan c	Expositions hors bilan d	RWEA e	Densité des RWEA f
1	Administrations centrales ou banques centrales	6 014	7	6 014	2	449	7,46%
2	Administrations régionales ou locales	48	6	48	2	10	20,06%
3	Entités du secteur public						
4	Banques multilatérales de développement						
5	Organisations internationales						
6	Etablissements	1 727	31	1 727	21	463	26,47%
7	Entreprises	6 198	434	6 008	25	5 678	94,10%
8	Clientèle de détail	7 522	337	7 521	120	5 332	69,79%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						
10	Expositions en défaut	300	2	288	0	320	111,21%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé						
12	Obligations garanties						
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	156	0	156	0	34	21,80%
14	Organismes de placement collectif (OPC)	80		80		179	224,47%
15	Actions	375		375		932	248,88%
16	Autres éléments	2 865	4	2 865	4	1 801	62,78%
17	Total	25 285	821	25 082	175	15 199	60,17%

ARC : Atténuation du Risque de Crédit

FCEC : Facteur de Conversion des Expositions de Crédit.

RWA : RWEA appliqué au risque de crédit uniquement.

La hausse des expositions sur les « autres éléments » est essentiellement liée à l'intégration du groupe Mein Auto

La rubrique « autres éléments » est principalement constituée des expositions aux valeurs résiduelles. Celles-ci se voient appliquer une pondération de $1/t$, t étant la durée résiduelle du contrat de location exprimée en année (CRR article 134.7)

EU CR5 - Approche standard

En Millions d'euros		Pondération du Risque															Total	Dont non-noté
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Total	Dont non-noté	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
1 Administrations centrales ou banques centrales	5 809				1		22			11	8	166				6 017		
2 Administrations régionales ou locales					50		0									50	50	
3 Entités du secteur public																		
4 Banques multilatérales de développement																		
5 Organisations internationales																		
6 Etablissements					1 605		3			140	0					1 748	1 746	
7 Entreprises										5 990	44					6 034	6 034	
8 Expositions sur la clientèle de détail									7 641							7 641	7 641	
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier																		
10 Expositions en défaut										224	65					288	282	
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé																		
12 Obligations garanties																		
13 Expo établ. et des entreprises avec évaluation du crédit à court terme					154		0				2					156	2	
14 Parts ou actions d'organismes de placement collectif														7	73	80	80	
15 Expositions sous forme d'actions										3		372				375	375	
16 Autres éléments	0				569					222					2 079	2 869	2 869	
17 Total	5 809				2 379		25		7 641	6 589	119	538		7	2 151	25 258	19 078	

La hausse des expositions sur les autres éléments est essentiellement liée à l'intégration du groupe Mein Auto

E - TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

EU CR3 - Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

En millions d'euros		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dt garantie par des dérivés de crédit
		a	b	c	d	e
1	Prêts et avances	40 899	23 610	803	22 807	
2	Titres de créance	410				
3	Total	41 308	23 610	803	22 807	
4	<i>dont expositions non-performantes</i>	967	264		264	
5	<i>dont en défaut</i>	967	264		264	

EU CR7 – Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC

En Millions d'euros		Mt expo. pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
		a	b
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	418	418
2	Administrations centrales et banques centrales		
3	Etablissements		
4	Entreprises	418	418
4.1	<i>dont Entreprises - PME</i>		
4.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>		
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	22 130	22 130
6	Administrations centrales et banques centrales		
7	Etablissements		
8	Entreprises	6 945	6 945
8.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	691	691
8.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>		
9	Clientèle de détail	15 186	15 186
9.1	<i>dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>		
9.2	<i>dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>		
9.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables</i>		
9.4	<i>dont Clientèle de détail — PME — Autres</i>	1 534	1 534
9.5	<i>dont Clientèle de détail — non-PME — Autres</i>	13 652	13 652
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	22 548	22 548

F - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE

EU CCR1 - Analyse des expositions au CCR par approche

En Millions d'euros		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b	c	d	e	f	g	h
EU1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)				1,4				
EU2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)				1,4				
1	SA-CCR (pour les dérivés)	62	102		1,4	230	230	230	120
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)								
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>								
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>								
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>								
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)								
5	VaR pour les OFT								
6	Total					230	230	230	120

Le RWEA sur le risque de crédit de contrepartie est basé sur l'exposition sur les dérivés, auxquels on affecte un add-on. L'exposition est ensuite pondérée par le risque selon la méthode standard – basée sur la qualité de crédit des contreparties.

EU CCR3 Approche standard — Expositions au CCR par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque

En Millions d'euros		Pondération de risque											
		0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Total
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
1	Administrations centrales ou banques centrales												
2	Administrations régionales ou locales												
3	Entités du secteur public												
4	Banques multilatérales de développement												
5	Organisations internationales												
6	Établissements					481	52			38	0		571
7	Entreprises									33			33
8	Clientèle de détail												
9	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme					35				1	0		36
10	Autres éléments												
11	Valeur d'exposition totale					516	52			72	0		640

EU CCR5 – Composition des sûretés pour les expositions au CCR

En Millions d'euros		Sûretés utilisées dans les transactions sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste Valeur de la sûreté fournie	
		Ségrégué a	Non-ségrégué b	Ségrégué c	Non-ségrégué d	Ségrégué e	Non-ségrégué f	Ségrégué g	Non-ségrégué h
1	Encaisse – monnaie locale								
2	Encaisse – autres monnaies								
3	Dettes souveraine locale								
4	Autres dettes souveraines								
5	Dettes publique								
6	Obligations d'entreprises								
7	Actions								
8	Autres sûretés								
9	Total								

Le groupe Mobilize F.S. a des transactions envers des chambres de compensation conformément à la réglementation EMIR. Les collatéraux sont versés et obtenus sous forme d'encaisses.

Ces transactions n'entrent toutefois pas dans le calcul de l'exposition au risque de crédit de contrepartie car les accords de compensation n'ont pas encore été reconnus par les autorités compétentes conformément à l'article 296 du règlement CRR.

EU CCR8 - Expositions sur les CCP

En Millions d'euros		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
		a	b
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		82
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	411	82
3	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>	411	82
4	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>		
5	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
6	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
10	Contributions non financées au fonds de défaillance		
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont		
13	<i>i) Dérivés de gré à gré</i>		
14	<i>ii) Dérivés négociés en bourse</i>		
15	<i>iii) Opérations de financement sur titres</i>		
16	<i>iv) Ensembles pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée</i>		
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation		
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation		
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance		
20	Contributions non financées au fonds de défaillance		

IV - RISQUE D'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CREDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré, en l'absence de recours à des dérivés reconnus comme protection de crédit, le groupe Mobilize F.S. détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit Valuation Adjustment ».

Cette charge en capital est destinée à couvrir les pertes en cas d'aggravation de la qualité de la contrepartie entraînant une diminution de la valeur des dérivés.

L'exigence est calculée par la méthode standard définie à l'article 384 du règlement (UE) n° 575/2013.

EU CCR2 — Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA

En Millions d'euros		Valeur exposée au risque a	Montant d'exposition pondéré (RWEA) b
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée		
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 ×)		
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 ×)		
4	Opérations soumises à la méthode	640	320
EU4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)		
5	Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	640	320

V - RISQUE DE LIQUIDITE

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le Liquidity Coverage Ratio (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (High Quality Liquid Assets ou HQLA) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des HQLA sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours. Les sorties nettes représentent les sorties attendues moins le minimum entre les entrées attendues et 75 % des sorties attendues.

La liquidité du groupe Mobilize F.S. est gérée par la Direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Pour chaque trimestre, le tableau suivant présente les valeurs moyennes des HQLA, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, calculées comme la moyenne simple des observations de fin de mois sur douze mois précédant chaque fin de trimestre.

Le montant moyen de HQLA détenu au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2024 s'élève à 5857 M€, contre 5571 M€ au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023. Ils étaient principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne, de la Banque d'Angleterre et de titres d'états ou supranationaux. Au 30 juin 2024 la durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à 1 an.

En outre, le groupe Mobilize F.S. a également investi dans un fonds dont les actifs sont composés de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition très faible au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2024, les HQLA libellés en EUR et en GBP ont représenté en moyenne respectivement 85.0% et 12.8 % du total des HQLA. La proportion représentée par les HQLA libellés en Euro dans le total des HQLA a légèrement augmenté par rapport à la période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2023 où elle était de 83.6 % pour l'EUR et de 13.9% pour le GBP.

Les Entrées de Trésorerie du groupe Mobilize F.S. proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est limitée et représente des montants non-significatifs.

Le LCR moyen sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2024 s'est élevé à 499%, comparé à 465 % sur la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2024.

EU LIQ1 - Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU Ia	Trimestre se terminant le	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024
EU Ib	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
		a	b	c	d	e	f	g	h
	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)								
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					6 018	5 571	5 498	5 857
	SORTIES DE TRÉSORERIE								
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	18 309	18 538	18 706	18 760	1 953	1 976	1 999	2 010
3	<i>Dépôts stables</i>								
4	<i>Dépôts moins stables</i>	18 301	18 529	18 690	18 739	1 945	1 966	1 982	1 989
5	Financement de gros non garantis	1 167	1 125	1 164	1 238	930	881	901	956
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques								
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	569	600	639	671	332	356	375	389
8	Créances non garanties	598	525	526	567	598	525	526	567
9	Financement de gros garantis					50	41	27	14
10	Exigences complémentaires	783	763	784	806	342	348	361	372
11	<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	297	306	317	327	297	306	317	327
12	<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	2	2	2	2	2	2	2	2
13	<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	484	455	465	477	43	41	42	43
14	Autres obligations de financement contractuelles	1 124	1 148	1 212	1 285	528	552	607	668
15	Autres obligations de financement éventuel	4 023	3 795	3 567	3 339	566	500	433	368
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					4 370	4 299	4 328	4 388
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	4 380	4 607	4 732	4 823	2 635	2 781	2 848	2 891
19	Autres entrées de trésorerie	421	457	489	492	420	456	488	490
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	4 802	5 064	5 221	5 315	3 055	3 237	3 336	3 381
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>								
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie plafond de 90 %</i>								
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie plafond de 75 %</i>	4 802	5 064	5 221	5 315	3 055	3 237	3 336	3 381
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					6 018	5 571	5 498	5 857
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					1 401	1 289	1 235	1 235
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					445%	448%	465%	499%

Net stable funding ratio

Le NSFR est un ratio de liquidité à un an. Il permet d'encadrer la position de transformation d'une banque en exigeant que les actifs stables soient financés par un montant minimum de passifs stables. Les exigences de financements stables et les financements stables disponibles sont calculés

en multipliant les actifs, passifs et expositions hors bilan par des coefficients reflétant leur échéance résiduelle et leurs caractéristiques de stabilité.

Le NSFR du groupe à fin juin 2024 s'élève à 122%, comparé à 128% à fin décembre 2023. Ce niveau sensiblement supérieur au minimum réglementaire reflète une politique prudente de gestion du risque de liquidité.

EU LIQ2 - Ratio de financement stable net

En millions d'euros		Valeurs non pondérées par durée résiduelle				Valeur pondérée
		A vue	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	
		a	b	c	d	e
	Éléments du financement stable disponible					
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 272			864	7 136
2	<i>Fonds propres</i>	6 272			864	7 136
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>					
4	Dépôts de la clientèle de détail		21 628	2 932	4 809	26 913
5	<i>Dépôts stables</i>					
6	<i>Dépôts moins stables</i>		21 628	2 932	4 809	26 913
7	Financement de gros:		8 873	3 036	18 327	20 129
8	<i>Dépôts opérationnels</i>					
9	<i>Autres financements de gros</i>		8 873	3 036	18 327	20 129
10	Engagements interdépendants					
11	Autres engagements:	103	1 356	312	1 192	1 348
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	103				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 356	312	1 192	1 348
14	Financement stable disponible total					55 526
	Éléments du financement stable requis					
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					4
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture					
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles					
17	Prêts et titres performants:		20 180	9 527	28 491	40 058
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>					
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		1 639	24	136	312
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, à la clientèle de détail et aux petites entreprises aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		18 435	9 476	28 115	39 440
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>					
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>					
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés</i>		105	27	241	306
25	Actifs interdépendants					
26	Autres actifs:		2 626	106	4 026	5 327
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>					
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>					
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>					
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		300			15
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		2 326	106	4 026	5 312
32	Éléments de hors bilan		3 702	75	167	202
33	Financement stable requis total					45 591
34	Ratio de financement stable net (%)					122%

VI - LES RISQUES ESG

Les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG correspondent aux effets que peuvent provoquer des événements climatiques et environnementaux, des évolutions sociales et sociétales ainsi que des défaillances de gouvernance dans le fonctionnement et la conduite des activités du Groupe mais également pour les contreparties du groupe Mobilize F.S. Les risques ESG sont des facteurs pouvant accroître certaines catégories traditionnelles de risques, notamment les risques de crédit et de contrepartie, de valeurs résiduelles, de liquidité, les risques stratégiques, opérationnels et de non-conformité.

Les risques ESG sont donc susceptibles d'impacter les activités, le résultat d'exploitation, la situation financière et la réputation du groupe Mobilize F.S via son activité directe et indirectement via ses contreparties (par exemple à travers leur taux de défaut).

Seuls les éléments présentant une évolution significative en comparaison du Pilier 3 de décembre 2023 sont commentés. En l'absence d'informations spécifiques, la section 11 des risques ESG du Pilier 3 de décembre 2023 fait référence.

Depuis 2022, le groupe Mobilize F.S évalue les émissions financées de l'ensemble des véhicules en portefeuille, pour tous les segments de clients :

- Les véhicules électriques (Battery Electric Vehicle et Plug-in hybrid Electric Vehicles) représentent 7,5% de l'ensemble des contrats actifs en portefeuille, contre 6,9% à fin décembre 2023. Sur le périmètre des clients particuliers, le mix de véhicules électriques (Battery Electric Vehicle et Plug-in hybrid Electric Vehicles) a progressé pour atteindre près de 8% des contrats actifs en portefeuille à fin juin 2024 vs. 7,4% à fin décembre 2023.

Les émissions de gaz à effet de serre s'établissent en moyenne à 184,7 gCO₂ /km (well to wheel), en baisse par rapport à décembre 2023 (186,3 gCO₂/km à méthode constante. Les définitions et hypothèses retenues sont détaillées dans la note méthodologique accompagnant les modèles quantitatifs du Pilier 3 de décembre 2023, et ci-dessous, pour les modifications méthodologiques à fin juin 2024.

Modifications apportées à la méthodologie liée au calcul des émissions financées :

Aux données d'homologation liées à la consommation électrique est ajouté un coefficient représentant les émissions en conditions réelles pour les véhicules concernés. Ces données sont homogènes avec les données à disposition de Renault Group. Ce coefficient est similaire au coefficient déjà ajouté depuis décembre 2023 aux émissions à l'échappement des véhicules thermiques.

Par ailleurs la complétude des données d'émissions financées sur les véhicules en portefeuille atteint 90% à fin juin 2024 contre 75% à fin décembre 2023

Le modèle 3 relatif aux indicateurs d'alignement du portefeuille, comparé au scénario net zéro 2050 IEA, présente ces mêmes éléments (poids des véhicules électriques dans le portefeuille et émissions moyennes du portefeuille en gCO₂/km) uniquement sur le périmètre des clients entreprises non financières.

Introduction aux modèles quantitatifs :

Périmètre

Les tableaux présentés ci-dessous illustrent les données sur l'ensemble du groupe Mobilize F.S.

Echéance

Les échéances présentées dans les modèles 1, 4 et 5 sont exprimées **en nombre de mois**.

Modèle 1 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Secteur / Sous-secteur	a				b				c				d				e				f				g				h				i				j				k				l				m				n				o				p			
	Valeur comptable brute (en Mio EUR)																Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (Mio EUR)								Émissions de GES financières (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)								Émissions de GES (colonne l): pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise																															
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accord de Paris" de l'Union				Dont durables sur le plan environnemental (CCM)				Dont expositions de stade 2				Dont expositions non performantes				Dont expositions de stade 2				Dont expositions non performantes				Dont émissions financières de catégorie 3				≤ 5 ans				> 5 ans ≤ 10 ans				> 10 ans ≤ 20 ans				> 20 ans				Échance moyenne pondérée																			
Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique *	19 549	14	1 141	700	285	-235	-15	-107	2 472 020	2 472 020	0%	19 513	34	0	0	0	11,1																																															
A - Agriculture, sylviculture et pêche	97	0	5	5	3	-3	0	-2	22 467	22 467	0%	96	1	0	0	0	31,9																																															
B - Industries extractives	10	1	2	0	0	0	0	0	2 148	2 148	0%	10	0	0	0	0	27,6																																															
B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23	0%	0	0	0	0	0	10,7																																															
B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1	1	0	0	0	0	0	0	189	189	0%	1	0	0	0	0	16,1																																															
B.07 - Extraction de minerais métalliques	0	0	0	0	0	0	0	0	158	158	0%	0	0	0	0	0	37,2																																															
B.08 - Autres industries extractives	7	0	2	0	0	0	0	0	1 512	1 512	0%	7	0	0	0	0	27,5																																															
B.08 - Service de soutiens aux industries extractives	1	0	0	0	0	0	0	0	267	267	0%	1	0	0	0	0	29,9																																															
C - Industrie manufacturière	968	1	69	92	26	-24	-2	-8	152 480	152 480	0%	962	6	0	0	0	27,1																																															
C.10 - Industries alimentaires	159	0	10	11	5	-5	0	-2	25 780	25 780	0%	158	1	0	0	0	27,1																																															
C.11 - Fabrication de boissons	15	0	1	1	0	0	0	0	2 166	2 166	0%	15	0	0	0	0	25,3																																															
C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0	0	0	0	0	0	63	63	0%	0	0	0	0	0	21,8																																															
C.13 - Fabrication de textiles	24	0	1	1	1	-1	0	0	4 114	4 114	0%	24	0	0	0	0	29,3																																															
C.14 - Industrie de l'habillement	12	0	0	1	1	-1	0	0	2 372	2 372	0%	12	0	0	0	0	28,3																																															
C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	7	0	1	0	0	0	0	0	1 079	1 079	0%	7	0	0	0	0	29,5																																															
C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles, fabrication d'articles en vannerie et sporterie	37	0	3	3	1	-1	0	0	6 315	6 315	0%	36	0	0	0	0	31,0																																															
C.17 - Industrie du papier et du carton	7	0	1	0	0	0	0	0	1 134	1 134	0%	7	0	0	0	0	26,9																																															
C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	26	0	2	1	1	-1	0	0	3 936	3 936	0%	25	0	0	0	0	30,5																																															
C.19 - Cokéfaction et raffinage	2	1	0	0	0	0	0	0	356	356	0%	2	0	0	0	0	18,7																																															
C.20 - Industrie chimique	23	0	1	2	0	-1	0	0	3 754	3 754	0%	23	0	0	0	0	27,4																																															
C.21 - Industrie pharmaceutique	3	0	1	0	1	0	0	0	449	449	0%	3	0	0	0	0	21,1																																															
C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	28	0	3	2	1	-1	0	0	4 702	4 702	0%	28	0	0	0	0	27,4																																															
C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	39	0	2	1	1	-1	0	0	4 913	4 913	0%	38	0	0	0	0	30,1																																															
C.24 - Métallurgie	8	0	1	0	0	0	0	0	1 336	1 336	0%	8	0	0	0	0	26,0																																															
C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	135	0	11	6	3	-4	0	-1	22 853	22 853	0%	134	1	0	0	0	30,8																																															
C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	22	0	3	1	0	0	0	0	2 802	2 802	0%	22	0	0	0	0	27,3																																															
C.27 - Fabrication d'équipements électriques	23	0	3	1	0	0	0	0	3 559	3 559	0%	23	0	0	0	0	28,8																																															
C.28 - Fabrication de machines et d'équipements n.c.a	66	0	4	3	1	-1	0	0	10 224	10 224	0%	65	0	0	0	0	29,7																																															
C.29 - Industrie automobile	96	0	8	45	1	-1	0	0	9 623	9 623	0%	96	0	0	0	0	11,0																																															
C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	7	0	0	1	0	0	0	0	1 606	1 606	0%	7	0	0	0	0	27,3																																															
C.31 - Fabrication de meubles	32	0	2	2	2	-1	0	0	5 848	5 848	0%	32	0	0	0	0	30,1																																															
C.32 - Autres industries manufacturières	36	0	4	1	1	-1	0	0	5 056	5 056	0%	36	0	0	0	0	29,9																																															
C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	172	0	7	9	3	-3	0	-1	28 442	28 442	0%	170	2	0	0	0	28,8																																															
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	107	12	16	9	19	-6	0	0	11 416	11 416	0%	107	0	0	0	0	17,0																																															
D33.1 - Production, transport et distribution d'électricité	65	11	12	8	17	-5	0	0	3 914	3 914	0%	65	0	0	0	0	16,7																																															
D33.11 - Production d'électricité																																																																
D33.2 - Fabrication de gaz, distribution par conduite de combustibles gazeux	2	1	1	0	0	0	0	0	230	230	0%	2	0	0	0	0	35,8																																															
D33.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	40	0	3	1	2	-1	0	0	7 272	7 272	0%	40	0	0	0	0	16,0																																															
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	100	0	9	4	2	-2	0	-1	10 217	10 217	0%	99	0	0	0	0	29,6																																															
F - Services de bâtiments et travaux publics	1 550	0	87	164	52	-42	-5	-24	352 653	352 653	0%	1 538	11	0	0	0	31,6																																															
F.41 - Construction de bâtiments	224	0	10	30	13	-9	-1	-6	52 087	52 087	0%	221	3	0	0	0	30,9																																															
F.42 - Génie civil	1 777	0	10	34	6	-5	0	-4	43 802	43 802	0%	1 776	0	0	0	0	27,4																																															
F.43 - Travaux de construction spécialisés	1 149	0	66	120	33	-28	-4	-15	256 764	256 764	0%	1 141	8	0	0	0	32,4																																															
G - Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motos	15 811	0	860	317	132	-129	-5	-50	1 723 535	1 723 535	0%	15 802	9	0	0	0	6,8																																															
H - Transports et entreposage	547	0	49	80	31	-16	-2	-13	139 628	139 628	0%	543	4	0	0	0	26,8																																															
H.49 - Transport terrestre et transports par conduites	342	0	17	42	26	-13	-2	-11	91 486	91 486	0%	339	3	0	0	0	27,1																																															
H.50 - Transports par eau	3	0	0	0	0	0	0	0	465	465	0%	3	0	0	0	0	29,6																																															
H.51 - Transports aériens	2	0	0	0	0	0	0	0	337	337	0%	2	0	0	0	0	28,4																																															
H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	170	0	30	35	3	-2	0	-2	39 173	39 173	0%	169	1	0	0	0	25,8																																															
H.53 - Activités de poste et de courrier	30	0	1	2	2	2	0	-1	8 166	8 166	0%	30	0	0	0	0	29,7																																															
I - Hébergement et restauration	191	0	23	16	8	-6	-1	-4	33 760	33 760	0%	189	2	0	0	0	30,9																																															
L - Activités immobilières	168	0	23	13	11	-8	0	-4	23 716	23 716	0%	167	1	0	0	0	26,2																																															
Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	3 982	0	334	666	140	-104	-14	-67	723 398	723 398	0%	3 965	17	0	0	0	22,6																																															
K - Activités financières et d'assurance	75	0	22	46	2	-1	-1	-2	32 228	32 228	0%	75	0	0	0	0	18,7																																															
Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE I, M - U)	3 906	0	312	620	139	-103	-14	-65	691 170	691 170	0%	3 890	17	0	0	0	22,7																																															
TOTAL	23 530	14	1 475	1 366	425	-339	-30	-174	3 195 418	3 195 418	0%	23 478	51	0	0	0	13,0																																															

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière considérant 6: les secteurs énumérés à l'annexe L, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Le groupe Mobilize FS ne finançant pas de bien immobilier, le modèle 2 n'est pas complété car non-applicable.

Modèle 3 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement

	a	b	c	d	e	f	g
	Secteur	Secteurs NACE	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en % ***	Cible (année de référence + 3 ans)
1	Industrie automobile	Industrie automobile	23 530	gCO2 / km Share of PHEV BEV and FCEV	2024-200,3 2024-6,5%	-88,9% -89,9%	2027: 155 gCO2 / km 2027: 15% PHEV / BEV

*** Distance temporelle par rapport aux jalons pour 2030 du scénario ZEN 2050, en points de pourcentage (pour chaque paramètre)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)*	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	0,6	0,003%	0,3	18,9	1

*Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

Les références choisies dans le cadre de l'élaboration de ce modèle sont TopTwenty Rank 1965-2017 Climate Accountability Institute et CDP - Carbon-Majors-Report-2017. Les contreparties présentes dans ces 2 listes et financées par le Groupe Mobilize F.S. ont été reportées. Une seule contrepartie a été identifiée dans le TOP 20 des sociétés émettant le plus de carbone dans le monde. L'exposition totale à cette contrepartie est limitée.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique

Variable: Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique — événements aigus et chroniques	Valeur comptable brute (en Mio EUR)													
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique			Dépréciations cumulées, variations					
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1 A - Agriculture, sylviculture et pêche	97	75	1	0	0	22,3	70	55	48	5	3	-2	0	-2
2 B - Industries extractives	10	9	0	0	0	20	9	8	7	0	0	0	0	0
3 C - Industries manufacturières	968	658	5	0	0	20,2	599	534	471	89	15	-11	-1	-8
4 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	107	69	0	0	0	15,4	98	66	65	9	1	-1	0	0
5 E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	100	45	0	0	0	21,3	43	31	28	4	1	-1	0	-1
6 F - Services de bâtiments et travaux publics	1 550	1 249	10	0	0	22,6	1 109	991	841	154	44	-31	-5	-22
7 G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	15 811	12 479	8	0	0	6,0	10 635	9 298	7 445	296	94	-69	-4	-43
8 H - Transports et entreposage	547	454	3	0	0	18,1	414	339	295	78	30	-14	-2	-11
9 I - Activités immobilières	168	118	1	0	0	19,4	103	101	85	12	9	-5	0	-4
10 Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels														
11 Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux														
12 Sûretés saisies														
13 Autres secteurs pertinents														

Modèle 6 : Récapitulatif des Indicateurs Clé de Performance (ICP) des expositions alignées sur la taxonomie

Jun 2024	ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs)*
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	
GAR ¹ encours	5,6%	0,0%	5,6%	56,1%
GAR ¹ flux	5,1%	0,0%	5,1%	69,8%

* % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(1) GAR correspondant à Green Asset Ratio

Taxonomie

Une partie significative des efforts du Groupe Mobilize F.S. en matière de développement durable est désormais mis en valeur par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, complété par le règlement 2023/2486 du 27 juin 2023, établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union Européenne, dit « Taxonomie ».

Depuis le premier exercice 2023, le Groupe Mobilize F.S considère qu'est éligible à la taxonomie son activité suivante, au titre de la contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique :

- **Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires** (code taxonomique 6.5), comprenant notamment les activités d'achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules particuliers et utilitaires légers.

Ces activités éligibles concernent aussi bien les véhicules électriques que ceux à motorisation thermique ; le Groupe se conforme ainsi au document « *Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets* » (2022/C 385/01), publié le 6 octobre 2022.

Au sein de ce périmètre, sont considérées comme alignées les activités qui apportent une contribution substantielle à l'objectif considéré, ne causent aucun préjudice important (« Do Not Significantly Harm » ou DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respectent les garanties minimales.

L'activité 6.5 alignée ne concerne que les véhicules émettant moins de 50 g de CO₂e par kilomètre, également dénommés « véhicules à faibles émissions » dans cette section. Il s'agit de l'ensemble des gammes électriques (EV) et hybrides rechargeables (PHEV) de toutes les marques financées par le Groupe Mobilize F.S. Les diligences effectuées pour la vérification détaillée des critères DNSH et des garanties minimales sont décrites ci-dessous.

Méthode utilisée pour déterminer le périmètre des activités à contribution substantielle

Pour déterminer la contribution substantielle des activités éligibles liées aux véhicules, nous avons analysé les prêts et avances vis à vis des entreprises financières, entreprises non financières, ménages et administrations locales en nous basant sur le modèle de véhicule et la technologie du groupe motopropulseur. Les autres types d'actifs n'ont pas été évalués.

Conformément à la note 4, du tableau 1. Actifs entrant dans le calcul du GAR, Annexe VI - Modèle pour les ICP d'établissements de crédit du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, les prêts automobiles vis-à-vis des ménages créés avant la date d'entrée en application de l'obligation de publication sont exclus. A ce titre, seuls les contrats de financement vis-à-vis des ménages débutés après le 1^{er} janvier 2022 sont déclarés éligibles et font l'objet d'une étude sur leur alignement.

Adaptation au changement climatique

Au titre de la TCFD, Renault Group réalise une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité afin d'identifier les sites susceptibles d'être affectés par des risques climatiques physiques. Les risques climatiques physiques identifiés ont été évalués sur la base de la durée de vie de l'immobilisation concernée et sont essentiellement de 3 natures (chaleur extrême, stress hydrique et inondation) couvertes par des plans d'actions appropriés.

Le groupe Mobilize F.S. a réalisé une revue de ses sites y compris sites de prestataires informatiques en termes d'expositions à plusieurs événements climatiques extrêmes (inondations, vague de chaleur, stress hydrique...). Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé et a démontré que les sites du groupe Mobilize F.S. sont rarement présent dans des zones fortement exposées aux risques climatiques physiques. Pour les sites identifiés comme vulnérables, cela conduit à une prise en compte dans les plans de continuité d'activité.

Transition vers une économie circulaire

Les standards de Renault Group en matière d'éco-conception sont appliqués aux véhicules et aux batteries permettant une utilisation frugale des matériaux rares, l'intégration de matériaux recyclés, la prédisposition des véhicules à leur démantèlement et le recyclage en fin de vie. 95 % de la masse des véhicules de Renault Group vendus dans le monde est recyclable ou valorisable depuis 2007. Les véhicules à faibles émissions que le Groupe Mobilize F.S. finance, loue ou opère ont été mis en circulation postérieurement à cette date.

A l'issue de la vie des véhicules électriques commercialisés par le Groupe Renault, leur batterie est collectée et orientée vers une seconde vie ou recyclée à l'issue d'un diagnostic de son état de santé.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Renault Group et les usines européennes de Renault Group produisant des véhicules à faibles émissions priorisent le recyclage en essayant de minimiser toute mise en décharge.

Prévention et contrôle de la pollution

Les véhicules à faibles émissions que le Groupe Mobilize F.S. finance, loue ou opère sont tous équipés de pneus dans des classes de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement conformes aux exigences européennes fixées par le règlement CE 661/2009. Les exigences de la Taxonomie allant au-delà de la conformité réglementaire sur ce critère, une analyse

complémentaire a été menée et a permis de démontrer que la plupart des références de pneus équipant à l'origine un véhicule à faibles émissions satisfont ce critère. Toutefois, malgré les efforts déployés, il n'a pas été possible de le vérifier pour l'intégralité des véhicules financés, car l'information relative à leur monte effective de pneumatiques n'est pas disponible. A date, ce critère est considéré inopérable. Cette position sera réévaluée dans le futur en fonction de la mise à disposition de données nécessaires

Avec un niveau sonore homologué largement inférieur à 68 dBA, les véhicules électriques de la gamme Renault respectent depuis 2021 les limites de niveau de bruit extérieur qui seront applicables à partir de 2024, contribuant ainsi à la réduction du bruit ambiant et à la qualité de vie dans les zones urbaines. Tous les véhicules commercialisés par Renault en Europe sont donc conformes au règlement européen 540/2014/EC applicable aux véhicules homologués depuis juillet 2016, qui exigent un maximum de 72 dBA (cf. 2.2.2.3.3).

Vérification des garanties minimales (Minimum Safeguards)

En cohérence avec le Plan de Vigilance de Renault Group, le Groupe Mobilize F.S s'assure en continu de la bonne réalisation des diligences raisonnables et des procédures de remédiation nécessaires à la confirmation de l'alignement avec les textes suivants :

- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- et les droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Le traitement de ces points est suivi mensuellement en Comité de Pilotage du Plan de Vigilance de Renault Group.

La Direction Compliance de Mobilize F.S déploie une démarche structurée visant à analyser et assurer la robustesse de sa conformité réglementaire de manière durable et anticipative, sur un périmètre de domaines réglementés majeurs comprenant notamment les thématiques « blanchiment de capitaux et financement du terrorisme », « corruption » et « concurrence », en étroite collaboration avec la Direction Juridique.

Le département fiscal du Groupe Mobilize F.S. veille au respect, dans tous les pays où il est implanté, des règles fiscales applicables à son activité, conformément aux conventions internationales et aux lois locales, grâce à un dispositif de gestion approprié.

Modèle 7 : Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR

Au 30 juin 2024

Million EUR	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	
	Date de référence des informations T																
	Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)						TOTAL (CCM + CCA)			
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)						Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie)					
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																	
1	Prêts et avances, titre de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que à la vente et éligibles pour le calcul du GAR	46 083	39 399	3 664	3 664	210	0	0	0	0	0	0	39 399	3 664	3 664	210	0
2	Entreprises financières	269	148	25	25	1	0	0	0	0	0	0	148	25	25	1	0
3	Etablissement de crédit	148	148	25	25	1	0	0	0	0	0	0	148	25	25	1	0
4	Prêts et avances	148	148	25	25	1	0	0	0	0	0	0	148	25	25	1	0
5	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Instruments de capitaux propres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Autres entreprises financières	121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	dont entreprises d'investissement	121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	dont sociétés de gestions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Entreprises non-financières (soumises aux obligations de publications de la NFRD)	12 370	12 368	825	825	31	0	0	0	0	0	0	12 368	825	825	31	0
21	Prêts et avances	12 368	12 368	825	825	31	0	0	0	0	0	0	12 368	825	825	31	0
22	Titres de créances, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Ménages	33 444	26 884	2 814	2 814	178	0	0	0	0	0	0	26 884	2 814	2 814	178	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	33 444	26 884	2 814	2 814	178	0	0	0	0	0	0	26 884	2 814	2 814	178	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Financement de logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	TOTAL DES ACTIF GAR	46 083	39 399	3 664	3 664	210	0	0	0	0	0	0	39 399	3 664	3 664	210	0
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)																	
33	Entreprises non-financières de l'UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	7 703															
34	Prêts et avances	7 703															
35	Titres de créances	0															
36	Instruments de capitaux propres	0															
37	Entreprises non-financières non-UE (non soumises aux obligations de publications de la NFRD)	3 120															
38	Prêts et avances	3 120															
39	Titres de créances	0															
40	Instruments de capitaux propres	0															
41	Dérivés	174															
42	Prêts interbancaires à vue	1 489															
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0															
44	Autres actifs (goodwill, matières premières...)	6 306															
45	TOTAL ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)	18 792															
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR																	
46	Souverains	319															
47	Expositions sur des banques centrales	5 069															
48	Portefeuille de négociation	22															
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	5 410															
50	TOTAL ACTIFS	70 285															

Modèle 8 : GAR (%)

Stock au 30 juin 2024

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
	Date de référence des informations T: ICP concernant l'encours															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des actifs couverts
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental						
(% du total des actifs inclus dans le dénominateur)		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant				
1 GAR	60,7%	5,6%	5,6%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	60,7%	5,6%	5,6%	0,3%	0,0%	56,1%
2 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	85,5%	8,0%	8,0%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	85,5%	8,0%	8,0%	0,5%	0,0%	56,1%
3 Entreprises financières	54,9%	9,2%	9,2%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	54,9%	9,2%	9,2%	0,5%	0,0%	0,2%
4 Etablissement de crédit	99,6%	16,7%	16,7%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	99,6%	16,7%	16,7%	0,9%	0,0%	0,2%
5 Autres entreprises financières	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6 dont entreprises d'investissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7 dont sociétés de gestion																
8 dont entreprises d'assurance																
9 Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	100,0%	6,7%	6,7%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	6,7%	6,7%	0,2%	0,0%	17,6%
10 Ménages	80,4%	8,4%	8,4%	0,5%	0,0%						80,4%	8,4%	8,4%	0,5%	0,0%	38,2%
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments																
13 dont prêts pour véhicules à moteur	80,4%	8,4%	8,4%	0,5%	0,0%						80,4%	8,4%	8,4%	0,5%	0,0%	38,2%
14 Financement d'administrations locales																
15 Financement de logements																
16 Autres financements d'administrations locales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
17 Suretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																

Flux au 30 juin 2024

	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
	Date de référence des informations T: ICP concernant les flux															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					Part du total des nouveaux actifs couverts
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental					Dont durables sur le plan environnemental						
(% du total des actifs inclus dans le dénominateur)		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont adaptation	Dont habitant		Dont financement spécialisé	Dont transitoire/adaptation	Dont habitant				
1 GAR	70,6%	5,1%	5,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	70,6%	5,1%	5,1%	0,1%	0,0%	69,8%
2 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	100,0%	7,2%	7,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	7,2%	7,2%	0,2%	0,0%	69,8%
3 Entreprises financières	73,7%	15,2%	15,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	73,7%	15,2%	15,2%	0,1%	0,0%	0,1%
4 Etablissement de crédit	100,0%	20,6%	20,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	20,6%	20,6%	0,2%	0,0%	0,1%
5 Autres entreprises financières	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
6 dont entreprises d'investissement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
7 dont sociétés de gestion																
8 dont entreprises d'assurance																
9 Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	100,0%	6,2%	6,2%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	6,2%	6,2%	0,1%	0,0%	39,3%
10 Ménages	100,0%	8,5%	8,5%	0,3%	0,0%						100,0%	8,5%	8,5%	0,3%	0,0%	30,4%
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments																
13 dont prêts pour véhicules à moteur	100,0%	8,5%	8,5%	0,3%	0,0%						100,0%	8,5%	8,5%	0,3%	0,0%	30,4%
14 Financement d'administrations locales																
15 Financement de logements																
16 Autres financements d'administrations locales	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
17 Suretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																

Les flux de prêts et avances correspondent aux nouveaux financements (valeurs des nouveaux crédits et leasings) du Groupe Mobilize F.S. enregistrés en 2024 et présents en portefeuille à fin juin 2024.

En ligne avec la réglementation, le modèle 9 sera publié dans les futures publications Pilier 3 ESG.

Le modèle 10 – Autres mesures d’atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 n’est pas publié car le groupe Mobilize F.S. ne détient pas d’obligations qui pourraient être évaluées « vertes » ou « durables » à son actif. Les prêts ont été évalués dans le cadre de la taxonomie, et aucune catégorie supplémentaire hors alignement avec la taxonomie peut être considérée comme « verte » ou « durable ».

VII - LES RISQUES VALEURS RESIDUELLES

FACTEURS DE RISQUES

La valeur résiduelle correspond à la valeur monétaire estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion, en raison de l'apparition de crises économiques, de phénomènes de saturation du marché VO ou de décisions politiques peut conduire à un risque pour celui qui s'est engagé à reprendre le véhicule au terme du financement, dans la mesure où le véhicule peut être revendu à un prix inférieur à sa valeur résiduelle.

Dans le cas des financements du Groupe Mobilize F.S., il y a différents types de porteur de risque :

- Le Groupe Mobilize F.S. par l'intermédiaire de ses filiales – on dit que le risque est direct
- Le Constructeur (principalement en France ou lors du lancement de véhicules sur tout ou partie des filiales du Groupe Mobilize F.S.)
- Le réseau des concessionnaires

Pour ces 2 derniers cas, le risque valeur résiduelle est dit « indirect ».

Dans la partie suivante, nous orientons nos remarques sur les changements significatifs du Risque Direct.

La filiale Mobilize Lease&CO a été lancée en 2022 dans le but de développer une activité de Location Longue Durée en Risque Direct. Certains pays pratiquaient déjà le risque direct (UK et Brésil), mais la décision a été prise alors de progressivement transformer les activités de Location Longue Durée indirecte en risque direct. Après l'Italie et l'Espagne en 2022/2023 puis d'autres filiales de taille moins importante (Slovénie, Roumanie, Portugal, Pays-Bas, Colombie), la nouvelle production de contrats de location longue durée en France entrera fin 2024 dans ce schéma de transformation.

Ce changement de paradigme doit permettre à MFS de s'inscrire comme un acteur reconnu dans le marché des Entreprises où la LLD est le produit phare, mais aussi de prendre sa place dans le marché en plein essor de la LDD pour les Particuliers.

Dans le cadre du développement de la LLD, MFS a intégré en Allemagne MeinAuto/Mobility Concept début 2024. L'exposition aux Risques Valeur Résiduelle direct en a été significativement modifié puisque MA/MC est ainsi aujourd'hui la 1ère filiale du Groupe en termes d'exposition Valeur Résiduelle sur le produit LLD.

Néanmoins, en ce qui concerne le risque global VR, le Royaume Uni reste leader du fait du risque sur les produits PCP (personal contract purchase), mais on note une montée régulière du risque porté par MFS dans les filiales développant le produit LLD. A ce jour le UK reste une exception, car il est le seul pays à prendre le risque sur la LLD mais aussi sur les autres produits fidélisants (ex: PCP).

PRINCIPES ET DISPOSITIFS DE GESTION

Le marché du véhicule d'occasion, la politique de gamme et de prix du constructeur mais aussi les canaux d'écoulement sont attentivement suivis et permettent d'améliorer la précision des fixations de valeurs résiduelles et de prendre des actions en faveur du soutien des valeurs résiduelles. Cela contribue activement à optimiser la maîtrise de ce risque.

Le Groupe Mobilize F.S. étant un acteur amené progressivement à augmenter sa prise de risque valeur résiduelle, il continue de mettre en œuvre une politique de provisionnement prudente en constituant des provisions sur les contrats où les régulières observations prospectives et itératives mettraient en lumière des risques de revente inférieure à la valeur résiduelle contractuelle.

Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS

(en millions d'euros)	Exposition Valeur Résiduelle					Provision risque de valeur résiduelle				
	H1 2024	2023	2022	2021	2020	H1 2024	2023	2022	2021	2020
Entreprise dont :	1 377	360	476	330	227	25	24	11	6	9
France	54	53	0	0	0	-	0	0	0	0
Union Européenne (hors France)	1 173	179	91	63	46	7	2	8	4	3
Europe hors Union Européenne	150	128	385	267	179	18	22	4	3	6
Grand Public dont :	3 306	2 996	2 030	1 780	1 583	69	50	45	41	36
France	18	18	1			0	0	0		
Union Européenne (hors France)	124	123	11	0	-	0	0	0		-
Europe excluding European union	3 164	2 855	2 006	1 765	1 558	68	50	43	39	35
Total	4 683	3 356	2 506	2 110	1 810	94	74	56	47	45

TABLEAUX

PARTIE	REF	Intitulé tableau
I-1	EU KM1	Modèle pour les indicateurs clés
II-A	EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique
II-A	EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement
II-B	EU CCA	Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires
II-B	EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires
II-C	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque
II-D	EU OVC	Informations ICAAP
II-E	EU LRSum	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier
II-E	EU LRCom	Ratio de levier – déclaration commune
II-E	EU LRSpl	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)
II-E	EU LRA	Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier
III-A	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes
III-A	EU CR2	Variations du stock de prêts et non performants et provisions correspondantes
III-A	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées
III-A	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance
III-A	EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique
III-A	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité
III-A	EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution
III-C-a	EU CR6	Approche NI – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de PD
III-C-b		Segmentation des expositions en méthode avancées et PD moyennes
III-C-c		Segmentation des expositions en méthode avancées et LGD moyennes
III-C-d	EU CR8	État des flux des RWEA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI
III-D	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC
III-D	EU CR5	Approche standard
III-E	EU CR3	Vue d'ensemble des techniques d'ARC : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC

III-E	EU CR7	Approche NI – Effet sur les RWEA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d’ARC
III-F	EU CCR1	Analyse des expositions au CCR par approche
III-F	EU CCR3	Approche standard - Expositions au CCR par catégorie d’expositions réglementaires et pondération de risque
III-F	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au CCR
III-F	EU CCR8	Expositions sur les CCP
IV	EU CCR2	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA
V	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)
V	EU LIQ2	Ratio de financement stable net
VI	Tableau 1	Informations qualitatives sur le risque environnemental (conformément à l’article 449 bis du CRR)
VI	Modèle 1	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle
VI	Modèle 3	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d’alignement
VI	Modèle 4	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone
VI	Modèle 5	Portefeuille bancaire — Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique
VI	Modèle 6	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie
VI	Modèle 7	Mesures d’atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR
VI	Modèle 8	GAR (%)
VII		Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles portées par le groupe Mobilize FS
